CONTRAT DE VILLE

DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

2015-2020 :

Réussir l'intégration des quartiers prioritaires

au sein de l'Agglomération Bergeracoise

26 JUIN 2015

Glossaire

AFOM	Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CLS	Contrat Local de Santé
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FSE	Fonds Social Européen
IRIS	Îlots regroupés pour l'Information Statistique
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LLS	Logements Locatifs Sociaux
ONZUS	Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
OPAH-RU	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
PRE	Programme de Réussite Educative
PTLCD	Plan Territorial de Lutte Contre la Délinquance
PRU	Programme de Rénovation Urbaine
SUI	Stratégie Urbaine Intégrée
ZUS	Zone Urbaine Sensible

PRÉAMBULE

La loi pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la Politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants.

Conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, la Politique de la Ville a les objectifs suivants :

- Assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants,
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération,
- Améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

En tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, elle vise à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales,
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics,
- Agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi,
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, et favoriser l'accès aux soins,
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine,
- Promouvoir le développement équilibré du territoire, la ville durable, le droit à un environnement saint et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique,
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre Femmes/Hommes et lutter contre les discriminations.

Cette loi développe une ambition forte pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la Politique de la Ville à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Une action publique à l'échelle intercommunale mobilisant tous les partenaires,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- La participation des habitants à la co-construction du Contrat de Ville, à son pilotage et à son évaluation.

Au cours d'une réunion en date du 3 août 2014, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac ont décidé de conjuguer leur volonté en impulsant, ensemble, l'élaboration d'un contrat de Ville à l'échelle de l'agglomération, proposé à la signature des partenaires le 26 juin 2015.

SOMMAIRE

I CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

1-1. Agglomération Bergeracoise et politique de la ville **6**

- Présentation du territoire intercommunal
- Les précédents dispositifs « politique de la ville » (2000-2014)
- Le programme de Renouvellement Urbain

1-2. La nouvelle politique de la ville sur le territoire bergeracois **9**

- Les nouveaux quartiers « politique de la ville »
- Mode d'élaboration du diagnostic des quartiers prioritaires

1-3. Diagnostic : « L'arc de fragilité » Bergeracois **13**

- Des quartiers prioritaires fragiles en voie de mutation
- Axes transversaux : Des publics fragiles
  Situation des jeunes et des femmes dans les quartiers prioritaires

1-4. Les quartiers prioritaires au sein de l'agglomération **23**

➔ Synthèse du diagnostic : *Des quartiers fragiles en voie de mutation…* 25

II STRATÉGIE URBAINE INTÉGRÉE DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

2-1. Une approche intégrée du développement des quartiers prioritaires **26**

2-2. Elaboration des orientations stratégiques **27**
Tableaux : « *Du diagnostic aux orientations stratégiques* »

2-3. L'objectif structurant de la Stratégie Urbaine Intégrée : **29**
Des quartiers attractifs, solidaires et compétitifs
Tableau : « *Des orientations stratégiques à la S.U.I.* »

➔ Synthèse : « Du diagnostic à la S.U.I. » 31

III « RÉUSSIR L'INTÉGRATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES AU SEIN DE LA CAB »

3-1. Des orientations au service de la stratégie définie **31**

- Les trois axes thématiques :
  Tableaux de déclinaison des orientations stratégiques
- Des axes transversaux au cœur de la stratégie

3-2. Une démarche de territoire multi-partenariale et intégrée **40**

- Prise en compte des priorités du Conseil régional et du FEDER-FSE
- Construire une synergie entre les dispositifs contractuels du territoire : Programme Leader, Contrat Territorial Unique, …

IV LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

4-1. Le pilotage du contrat de ville **44**

- Le Comité de Pilotage
- Le Comité des Partenaires
- Le Comité technique

4-2. Les modalités de mise en œuvre du contrat de ville **48**

- La mobilisation des équipes pour le contrat de ville
- Une conception du contrat de Ville, l'appel à projets annuel
- L'engagement financier des partenaires

4-3. L'implication des habitants, un principe fondateur **51**

- Des Conseils citoyens au cœur du Contrat de Ville
- La missions des Conseils citoyens
- La mise en place des Conseils citoyens

4-4. L'évaluation, le fil conducteur du Contrat de Ville **53**

- L'évaluation, un outil de pilotage performant du contrat de ville
  ➔ *Donner du sens à l'évaluation*
- Efficacité, efficience et impact sur les quartiers prioritaires
  ➔ *Evaluation quantitative et qualitative*
- La participation citoyenne à l'évaluation du Contrat de Ville

ANNEXES :

- 1 : Les engagements des partenaires **60**
- 2 : Les fiches actions **91**
  - ➔ Les fiches actions de proximité **92**
  - ➔ Les fiches actions structurantes **173**
- 3 : Tableaux de synthèse des projets du Contrat de Ville **209**

I - CONTEXTE ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

1-1. Agglomération Bergeracoise et politique de la ville

1-1.1 Présentation du territoire intercommunal :

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise est née le 1er janvier 2013 de la fusion de trois communautés de communes. Aujourd'hui, elle regroupe 27 communes et 57 353 habitants (13% de la population départementale, source INSEE).

D'une superficie de 447 km², les densités de population varient fortement d'une commune à l'autre : de 499 habitants au km² pour la commune de Bergerac à 7,2 pour la commune de Fraisse. A part la ville-centre, aucune des 26 autres communes ne dépasse les 165 habitants au km², ce qui souligne le caractère rural de cette agglomération.

Au cœur de l'agglomération, de part et d'autre de la rivière Dordogne, se situent les communes les plus peuplées : Prigonrieux, La Force, Lamonzie-St-Martin, Creysse, Saint-Pierre d'Eyraud… Avec près de 30 000 habitants, soit la moitié de la population intercommunale, la ville-centre, Bergerac, structure le territoire environnant, notamment en matière économique et commerciale.

1-1.2 Les précédents dispositifs « politique de la ville » (2000-2014)

La Ville de Bergerac a bénéficié de plusieurs dispositifs « Politique de la ville » avec, notamment, le Contrat de Ville (2000-2006) et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS, signé le 15 janvier 2007 pour une durée de trois ans et reconduit par avenants jusqu'en 2014). Démarré en 2010, le Programme de Réussite Educative a permis le suivi de près de 600 jeunes.

Sur l'ensemble de cette période (2007-2014), le budget total consacré au CUCS s'est élevé à plus de 5 millions d'euros (Etat, Ville, Agglomération, Département, Région, CAF). De même, les zones concernées par le CUCS étaient davantage étendues que les actuels quartiers prioritaires puisqu'elles concernaient La Catte, Beauplan, Jean Moulin, Naillac, Petit Clairat, Le Tounet, Beylive, Lopofa, Le Taillis.

Concernant le quartier centre des Deux Rives, si l'ensemble Jean Moulin a toujours été pris en considération par les différents dispositifs, ceux du Centre historique et La Madeleine n'avaient jamais été concernés.

Si les actions conduites dans le cadre de ces deux dispositifs ont pu répondre, en partie, aux attentes ponctuelles des populations concernées, il n'en demeure pas moins que le décrochage de certains espaces est devenu une réalité.

Toutefois, les anciens dispositifs « politique de la ville » ont initié une dynamique (rénovation urbaine) que le contrat de ville se doit de conforter et de dynamiser au service des nouveaux quartiers prioritaires.

1-1.3 Le programme de Renouvellement Urbain

Malgré la mise en place de ces différents dispositifs, les quartiers souffraient toujours d'une situation de relégation à l'échelle de la commune. Aussi, la Ville a mené un Programme de rénovation urbaine des quartiers de Naillac et la Catte sur la période 2007-2014.

La convention a été signée avec l'ANRU le 5 octobre 2007 et a mobilisé près de 70 M€. Ce programme est en cours d'achèvement.

Les quartiers nord et sud ont ainsi bénéficié d'un vaste programme de rénovation. En accompagnement des opérations de démolition et reconstruction de logements portées par les bailleurs sociaux, la Ville de Bergerac a engagé deux opérations d'aménagement à La Catte et Naillac qui ont permis un désenclavement des quartiers et une recomposition urbaine majeure.

Le programme a concerné les sites suivants :

Quartier Nord (La Catte et la Brunetière) :

Un quartier entièrement restructuré :

- 212 démolitions sur 247 Logements Locatifs Sociaux existants
- 2 immeubles réhabilités-résidentialisés (35 LLS)

Une offre nouvelle de Logements locatifs sociaux (LLS) :

- 58 logements neufs construits sur site (16 à venir)
- 132 LLS construits hors site

Un quartier désenclavé :

- Nouveaux axes de circulation nord-sud et est-ouest
- Cheminements piétons et cyclables
- Création d'une place de quartier

Des équipements et services de proximité :

- Antenne de Services Publics/Agence postale
- Maison de Quartier et Espace René Coicaud
- Terrain de sports

Quartier Rive Gauche (Naillac) :

Un programme de logements mené dans sa globalité :

- 162 LLS démolis sur 162 existants
- 37 LLS reconstruits sur site et 129 reconstruits hors site

Une transformation bien engagée :

- Des espaces publics aménagés et qualifiés
- De nouveaux équipements (Pôle culturel, Pôle Emploi…)
- Réserves foncières libérées pour la promotion privée

Des opérations à venir :

- Pôle Petite Enfance
- Maison de Quartier
- Parc urbain et jardins partagés
- Restructuration de la barre commerciale
- Réaménagement de voies structurantes (H. Boyer, Maréchal Leclerc)

Il est à noter qu'au-delà de la rénovation des quartiers eux-mêmes, ce programme a permis de redistribuer une offre de logements sociaux sur la commune puisque plus de 70 % de logements reconstruits l'ont été hors site.

En parallèle de ce PRU, l'opération de rénovation de Beauplan a débuté en 2012. Cette opération a été menée hors programme ANRU par Périgordia Habitat avec le soutien des collectivités territoriales (coût de l'opération : 4,2 M€).
Les 91 logements qui constituaient le quartier, ont été démolis pour laisser place à une éco-cité d'une trentaine de logements BBC.

Enfin, le quartier Jean Moulin a bénéficié d'un programme de réhabilitation conséquent, tant sur le bâti (315 logements sociaux réhabilités) que sur les espaces publics avec la requalification du boulevard.

Ainsi, sur la période 2007-2014, les quatre quartiers historiquement concernés par la politique de la ville ont été rénovés. Ce sont plus de 800 logements sociaux qui ont bénéficié de ces opérations, soit 1/3 du parc locatif social de la commune.

À cela s'ajoute l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat–Renouvellement Urbain (OPAH-RU) initiée en 2011 sur la commune de Bergerac pour une durée de cinq années.
Par ce programme, la Ville entend réhabiliter 150 logements.
À ce stade, plus d'une centaine de propriétaires occupants ont bénéficié de subventions pour la réhabilitation de leur logement et 12 logements vacants situés dans le centre historique ont été rénovés.

1-2. La nouvelle politique de la ville sur le territoire bergeracois

1-2.1 Les nouveaux quartiers « politique de la ville »

Ces nouveaux quartiers ont été retenus sur la base d'un critère unique, objectif et révélateur de la situation de décrochage des quartiers, celui du niveau de revenus des habitants.

Publiés officiellement par décret du 30 décembre 2014, les périmètres des nouveaux territoires ciblés ont intégré les modifications souhaitées par le Comité de Pilotage du 26 août 2014 (Cf. carte ci-jointe).

Tous les quartiers ciblés se situent sur la commune de Bergerac. Trois niveaux de géographie prioritaire sont ainsi définis pour constituer le cadre d'action du Contrat de Ville.

➪ ***Les quartiers prioritaires*** (5 240 habitants) :

Ils sont définis par le décret du 30 décembre 2014 (Cf. carte ci-jointe) :

- Quartier Nord
- Quartier des Deux Rives
- Quartier Rive Gauche

➪ ***Les quartiers de veille active*** (Cf. carte ci-jointe) :

Il s'agit des quartiers sortants du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
Cela concerne principalement :

- Le périmètre entre le Bout-des-Vergnes et Caville (rues Claude Bernard et Fustel de Coulanges) pour le quartier Nord,
- Le quartier Bonnefond, les rues Vauthier, du 26ème RI, de la Marseillaise et le haut de la rue Fernand Faure.

Les territoires de veille active ne sont pas éligibles aux crédits spécifiques « *politique de la ville* » mais sont prioritaires pour les crédits de droit commun.

➪ ***Les quartiers vécus*** (Cf. carte ci-jointe) :

Il s'agit des espaces en dehors du périmètre défini qui correspondent aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux de vie qu'ils fréquentent. Les partenaires du Contrat de ville ont retenu 14 territoires vécus : espaces de vie pour les jeunes, espaces verts, centre-ville commercial, établissements scolaires.

Les «quartiers vécus» peuvent recevoir des crédits spécifiques «politique de la ville» pour des actions bénéficiant, pour une part importante, aux habitants des quartiers prioritaires.

➪ ***Les territoires « fragilisés »*** (Cf. carte ci-jointe) :

Les partenaires ont souhaité soutenir des quartiers présentant des signes de décrochage identiques aux quartiers prioritaires.
Il s'agit du quartier situé autour des rues de La Boétie et Saint-Martin jusqu'à la gare ferroviaire et de l'espace environnant la place du Foirail.

QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE »

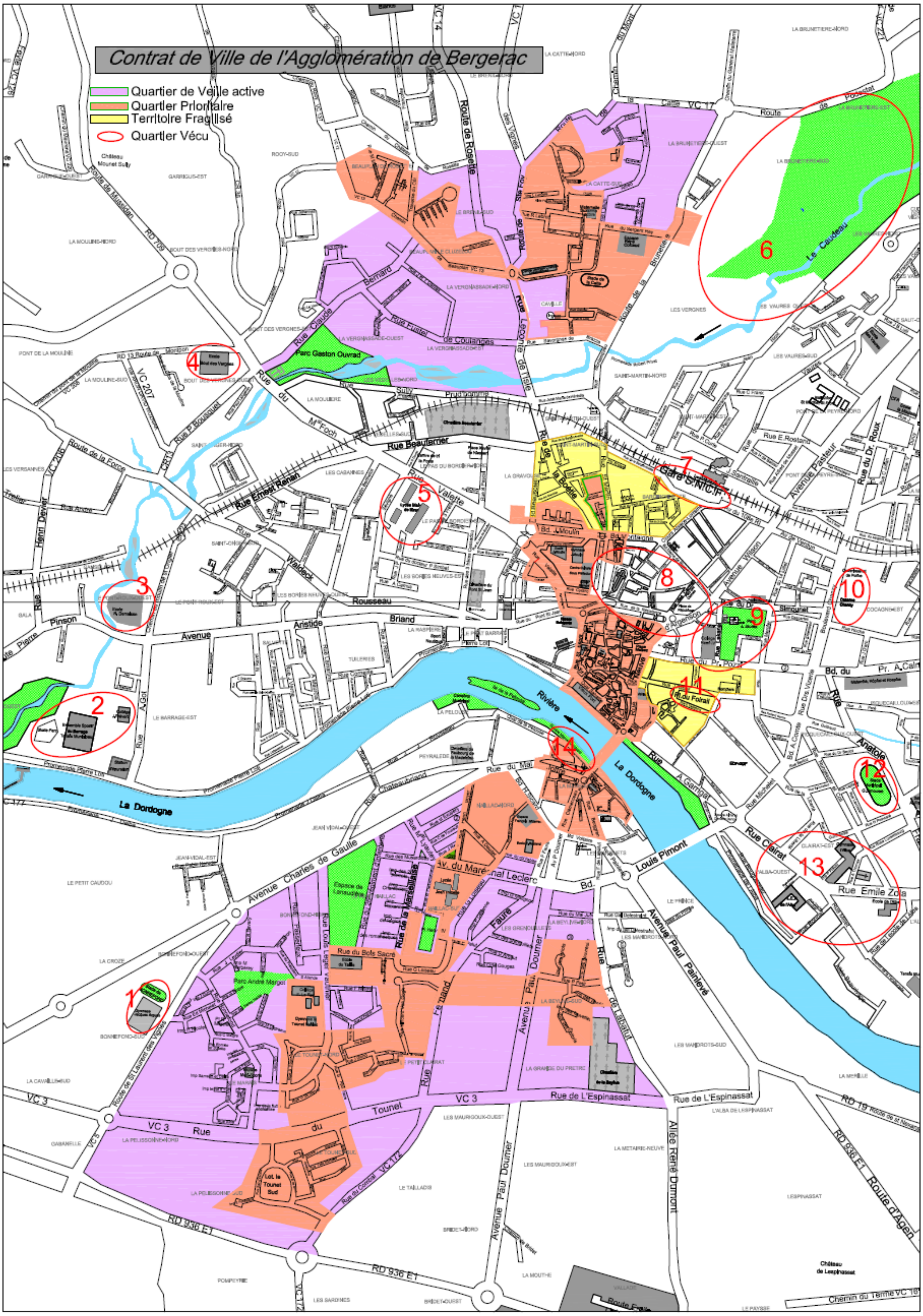

LISTE DES « QUARTIERS VÉCUS »

1 – Stade de Bonnefond et gymnase Jacques Argues

2 – Collège J. Prévert et complexe sportif de Barrage

3 – Ecole René Demaison

4 – Ecole du Bout-des-Vergnes

5 – Lycée Maine de Biran

6 – Parc de Pombonne

7 – Gare S.N.C.F.

8 – Centre-ville commercial

9 – Collège Henri IV et parc Jean Jaurès

10 – Lycée des Métiers

11 – Place du Foirail

12 – Stade municipal Gaston Simounet

13 – Gymnase, école et L.E.P. de l'Alba

14 – Place Barbacane

1-2.2 Mode d'élaboration du diagnostic et des enjeux stratégiques

Le Comité de pilotage, mis en place le 26 août 2014, est composé dans un premier temps des représentants de la Ville de Bergerac, de la Sous-préfecture et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Dès le départ, il a fait le choix de construire le diagnostic des quartiers prioritaires sur deux volets complémentaires :

- D'une part, une étude socio-économique a été commandée au cabinet COMPAS : c'est le volet « quantitatif » du diagnostic.

Cette étude, très complète, permet une réelle approche économique, sociologique, voire culturelle, de la vie des différents quartiers bergeracois.

S'appuyant sur le découpage IRIS (Îlots regroupés pour l'Information Statistique), cette étude ne peut décrypter les évolutions précises des quartiers prioritaires, les périmètres des deux entités se recoupant sans se superposer.

Cependant, elle autorise une approche quantitative en « tendance » qui aide à la compréhension de l'évolution des trois quartiers prioritaires.

- D'autre part, le Comité de pilotage a souhaité construire un volet « qualitatif » du diagnostic en soumettant un questionnaire approfondi aux habitants.

Grâce au relais des associations et des Centres sociaux, les nombreuses réponses ont permis de compléter et d'enrichir le socle sur lequel va être construit le Contrat de Ville.

Entamée au mois d'octobre 2014, cette démarche a été consolidée par l'organisation d'une Table Ronde participative, le 17 décembre 2014, qui a permis le recueil de l'expression des associations et des habitants sur chaque pilier du contrat (économie - emploi / cohésion sociale / cadre de vie -renouvellement urbain).

Cette démarche s'est poursuivie par la tenue d'Ateliers thématiques consacrés aux trois piliers du contrat :

- 14 janvier 2015 : Pilier « *Développement économique et emploi* »
- 16 janvier 2015 : Pilier « *Cohésion sociale* »
- 21 janvier 2015 : Pilier « *Cadre de vie et Renouvellement urbain* »

Ces rencontres ont permis de compléter et de finaliser le diagnostic élaboré avec les habitants et les associations.

Au total, cette méthode qui a emprunté deux chemins parallèles mais complémentaires, a permis une approche globale, cohérente et complète de la phase « diagnostic ».

1-3. Diagnostic : « L'Arc de fragilité » Bergeracois

Les quartiers prioritaires présentent une forte fragilité socio-économique :

- Niveau élevé du chômage et des bénéficiaires des minima sociaux,
- Fragilités éducatives et un faible niveau de formation,
- Forte précarité économique et faible pouvoir d'achat,
- Fragilité du tissu économique local,
- Niveau élevé de personnes vivant seules et de familles monoparentales,
- Accès difficile à la santé, à la culture et aux sports,
- Etat général des logements dégradé sur de nombreux espaces urbains bien identifiés.

A l'échelle de la ville, cette fragilité socio-économique des quartiers prioritaires prend la forme d'un « ***Arc de fragilité*** » qui traverse le territoire communal du Nord au Sud, en passant par le cœur de ville (Cf. carte ci-jointe).

De part et d'autre de cet arc, s'étendent les nombreux quartiers résidentiels qui concentrent, jusqu'à présent, la majeure partie du développement urbain.

Désormais, par ce Contrat de ville, l'objectif est d'adopter une stratégie intégrée qui inverse cette logique territoriale en rééquilibrant la dynamique urbaine en direction des espaces les plus fragiles.

Depuis 2007 et la signature de la convention ANRU, les opérations de Renouvellement Urbain ont impulsé un rééquilibrage structurel des espaces et ont initié ainsi un début de mutation des quartiers prioritaires Nord et Rive Gauche.

1-3.1 Des quartiers prioritaires fragiles en voie de mutation :

Pilier « Développement économique et emploi » :

Sources de l'analyse thématique Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM) : Table ronde participative du 17 décembre 2014, Atelier thématique du 14 janvier 2015, étude COMPAS et réponses des habitants au questionnaire.

ATOUTS :

- Tissu associatif local porteur et générateur d'emplois.
- Secteurs qui recrutent : Emplois saisonniers, Bâtiment, Commerce, agroalimentaire, Tertiaire.
- Réussite professionnelle de jeunes des quartiers à valoriser.
- Présence des acteurs de l'emploi au sein des quartiers prioritaires.

« L'Arc de fragilité » Bergeracois

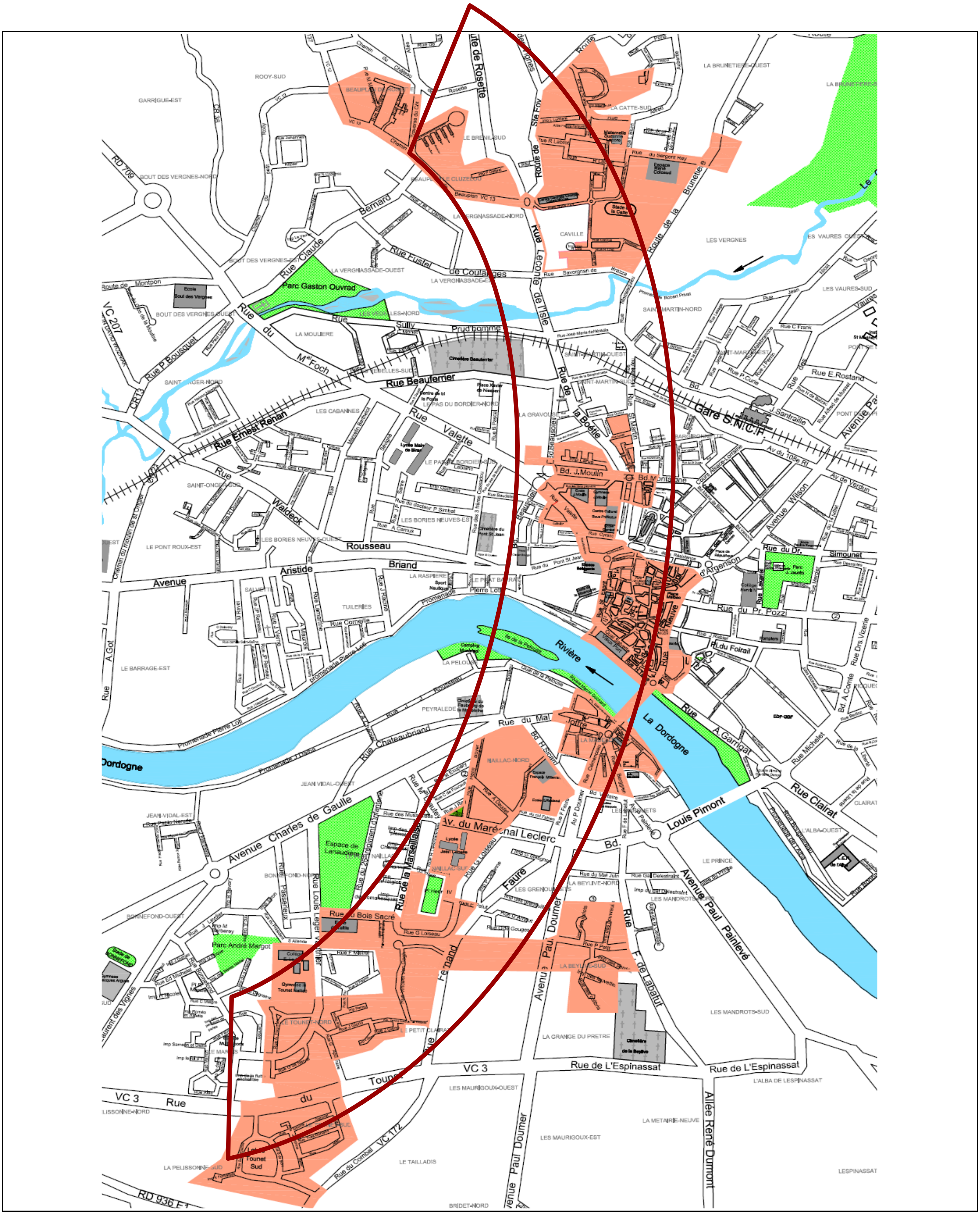

FAIBLESSES

En matière d'offre

- Fragilité du tissu économique local : inadéquation entre l'offre et la demande.
  - Faible nombre d'entreprises à Naillac (50 établissements/1 000 habitants) et La Catte (54 établissements / 1 000 hbts) par rapport à la moyenne de la ville (81 établissements / 1 000 hts).
  - Concentration du plus grand nombre d'établissements sur le Vieux Bergerac (630, soit 28 % du total communal), mais avec une grande majorité de petits établissements (1 710 salariés).
  - Forte proportion d'entreprises individuelles à Naillac (66 %) et à La Catte (53 %), notamment au travers des autos entreprises. Indicateur de dynamique économique faible.
- Sentiment de ne disposer que de peu d'offres d'emplois et/ou de propositions de formations et/ou d'apprentissage.
- Manque de lisibilité et d'adéquation des structures agissant en matière d'économie et d'emploi.
- Complexification des relations avec les employeurs. Représentations de certains employeurs préjudiciables à la mise en situation professionnelle.
- Concentration de l'apprentissage sur Périgueux. Peu d'offres sur Bergerac.
- Manque d'information auprès des employeurs sur les dispositifs existants.

En matière de demande

- *Difficultés en matière d'emploi* :
  - Indice de chômage de 37% sur le Vieux Bergerac, soit supérieur de 13 points à celui constaté à l'échelle de la ville (24 %). L'indice de chômage est issu da cabinet COMPAS.
  - Indice de chômage de 32 % à Naillac, avec forte évolution entre 2009 et 2012.
  - Indice de chômage des moins de 25 ans à Naillac de 54 % (moyenne 32 % à Bergerac).
  - Indice de chômage des plus de 50 ans sur le Vieux Bergerac (36 %) le plus élevé de la ville (moyenne de 17 %).
  - Diminution du taux d'activité féminin dans le Vieux Bergerac, contrairement aux tendances observées sur les autres secteurs de la ville.
  - Temps partiel largement surreprésenté chez les femmes (29 % des salariés femmes / 11% des salariés hommes), et particulièrement à La Catte et dans le Centre historique (respectivement 32 % et 33 %).
- *Faible niveau de formation* :
  - 23 % des 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans diplôme, 21 % dans le Vieux Bergerac et 40% à La Catte.
  - Niveau de formation au moins égal à bac +2 pour seulement 10 % à La Catte et 11 % à Naillac des Bergeracois de 15 ans et plus ayant achevé leurs études (17 % pour l'ensemble de la ville).
  - 52 % des personnes interrogées ont répondu à la question : « Connaissez-vous des dispositifs et/ ou des structures d'insertion professionnelle ? » et 53,75 % répondent par la négative.
  - Problème de décrochage scolaire.

Difficultés en matière de mobilité :

- Frein psychologique, frein familial, absence de moyens de transport : Absence du permis de conduire pour 68,75 % sur le Quartier des Deux Rives et 66,67 % dans le Quartier Nord (Questionnaire).
- Problèmes de mobilité pour accéder à la formation et à l'emploi.

OPPORTUNITES

- Savoir-faire des acteurs du territoire.
- Installation du Lycée des Métiers.
- Utiliser la Garantie Jeune pour insérer les jeunes en entreprise.
- Développement de l'économie sociale et solidaire (clauses d'insertion sociale).
- Multiplication des initiatives autour des circuits courts.
- Renforcement du dispositif Clause de Promotion et de l'Emploi

MENACES

- Situations de précarité économique, sociale et culturelle.
- Manque d'attractivité dans les quartiers pour l'accueil d'entreprises : éclairage, structures de loisirs, …
- Cherté des baux commerciaux en centre-ville.
- Absence d'un lieu d'hébergement de type foyer de jeunes travailleurs.
- Problématiques spécifiques des seniors et des personnes à mobilité réduite.

Les enjeux économiques majeurs pour les trois quartiers prioritaires:

En analysant le diagnostic AFOM partagé des quartiers prioritaires sur le thème « *Développement économique et emploi* », un certain nombre d'enjeux majeurs peuvent être déterminés :

➔ Comment développer des sources d'emplois par l'innovation et le partenariat ?

➔ Comment accompagner les acteurs économiques pour impulser la création d'emplois et renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires ?

➔ Comment favoriser la formation professionnelle dont l'apprentissage, tout en l'adaptant aux besoins des entreprises et partenaires locaux ?

➔ Comment accompagner individuellement les habitants des quartiers prioritaires en situation de précarité afin de dépasser les traditionnels freins à l'emploi et à la formation ?

Diagnostic AFOM : Nuage de mots sur les enjeux du thème « Développement économique et emploi » :

Pilier « Cohésion sociale »

Sources de l'analyse thématique Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM) :
Table ronde participative du 17 décembre 2014, Atelier thématique du 16 janvier 2015,
étude COMPAS et réponses des habitants au questionnaire.

ATOUTS :

- Sur Bergerac, les jeunes de 16-29 ans représentent 14 % de la population avec une forte proportion dans le Quartier des Deux Rives (21%).
- Les jeunes de 25 à 29 ans sont assez autonomes vis à vis du logement.
- Dans le cadre du projet éducatif territorial, les centres sociaux, les structures "petite enfance", les établissements scolaires, les acteurs du champs socio-éducatif sont des outils favorisant l'action éducative, culturelle et sportive.
- Un secteur associatif riche avec plus de 500 associations sur la ville, valorisation de la citoyenneté sur le territoire.
- Qualité de vie d'une ville moyenne qui présente de fortes potentialités.

FAIBLESSES :

Une dynamique démographique contrastée :

- Lors du recensement réalisé en 2010, la Ville compte 27 650 habitants, soit 50 % de la population de l'Agglomération.
- Le quartier Nord a perdu des habitants (-18%) à l'inverse des deux autres quartiers prioritaires.

Cela s'explique par le programme de rénovation urbaine, même si, en 2010, le quartier Rive Gauche est encore faiblement impacté.

Une population vieillissante :

- La commune compte quasiment deux fois plus de personnes âgées de 60 ans et plus que de mineurs.

Sur la ville, 34 % de la population a 60 ans et plus, 16 %, 75 ans et plus.

- Sur la ville, 41 % des personnes âgées de 75 ans et plus résidant à leur domicile vivent seules. Le quartier des Deux Rives se situe largement au-dessus de cette moyenne avec 58 %, à l'inverse des quartiers Nord et Rive Gauche.

Fragilités éducatives et difficultés d'accès à la formation :

- Des parents qui se sentent démunis dans l'accompagnement de la scolarité de leur(s) enfant(s) : 20 % des personnes interrogées reconnaissent avoir des difficultés à élever leurs enfants, principalement pour des raisons financières.
- Jeunes non scolarisés : sur la Ville, 17 % des 17-24 ans sont à la fois non scolarisés et sans dipôme, un taux qui grimpe à 23 % pour le Quartier des Deux Rives.
- Augmentation générale du nombre de Bergeracois de 15 ans et plus (17%) qui ont un haut niveau de formation (au moins bac + 2). Cette proportion s'avère bien inférieure sur les quartiers Nord et Rive Gauche avec, respectivement, 10 et 11 %.

La monoparentalité, un marqueur fort sur les quartiers prioritaires :

- En 2010, 39 % des familles avec enfant(s) sont en situation de monoparentalité sur Bergerac, soit 15 points de plus que la moyenne nationale.
- 70 % des familles du quartier des 2 Rives sont monoparentales. Leur nombre a progressé rapidement depuis 1999 (+ 20 points), soit 49 points de plus qu'au niveau national. C'est le cas d'une famille sur 4 dans les quartiers Nord et Rive Gauche.
- Les femmes sont principalement concernées par ce phénomène. Dans 85 % des cas, les familles monoparentales sont « tenues » par des femmes.
- Avant 35 ans, les femmes en situation de monoparentalité sont plus souvent inactives que les autres. ● Si les jeunes enfants des familles monoparentales vivent souvent avec un parent inactif, les adolescents vivent souvent avec un parent isolé plus âgé et actif.

De plus en plus de personnes vivant seules :

- Sur la période 1999-2010, la taille des ménages est en diminution constante. Cette baisse est particulièrement prégnante sur le Quartier des Deux Rives avec une taille moyenne des ménages de moins de 1,5 personne.
- Près de 40 % des ménages de Bergerac ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans. Ce phénomène concerne 62% des ménages dans le cœur de ville.

Depuis 5 ans, 49 % des nouveaux emménagés sur la ville sont des personnes seules.

- Ce taux de personnes seules grimpe à 70 % sur le Quartier des Deux rives. Ce quartier concentre plus d'une personne seule sur 6 vivants à Bergerac. A l'inverse, les quartiers prioritaires Nord et Rive Gauche sont caractérisés par une part importante des familles monoparentales parmi les nouveaux emménagés.

Accès difficile à la santé, à la culture et aux sports :

- Manque d'accompagnement dans l'utilisation de l'informatique pour l'accès aux droits (santé, emploi..).
- Selon les réponses au questionnaire, 25 % des personnes renoncent à des soins principalement en raison du coût.
- 35 % des personnes interrogées ne s'inscrivent pas dans une démarche associative, évoquant principalement des raisons financières et un manque de disponibilité. Cet avis est davantage exprimé dans les quartiers Nord et Rive Gauche.

OPPORTUNITES :

- Développement des réseaux de solidarité (économie de l'échange).
- Développement des accueils spécifiques (séniors, adultes, personnes fragiles, ...).
- Reconnaissance de la compétence et du potentiel des habitants à s'investir pour la ville.
- Soutien à l'accompagnement des démarches administratives pour les populations en difficulté.
- Soutien à l'accessibilité aux sports et à la culture.
- Soutien à l'accès vers l'emploi des jeunes.
- Lutte contre toutes formes d'isolement (santé, formation, mobilité, emploi...).
- Projets culturels pour rassembler davantage les habitants.
- Lutte contre les discriminations avec les associations.

MENACES :

Plus d'une personne sur cinq en situation de pauvreté :

- Sur l'ensemble de la ville, 21 % de la population, soit 5860 personnes, vit sous le seuil de pauvreté (moins de 977 € par mois). La moyenne nationale est de 14 %.
- Le Quartier des Deux Rives affiche une valeur de 40 %, les quartiers Rive Gauche (26%) et Nord (23%).

- *Une part importante des pensions et retraites* :

Parmi les revenus déclarés par les ménages sur la ville en 2011, 50 % de ceux-ci proviennent des traitements et salaires dont 4 % des indemnités chômage. Les pensions et retraites représentent 38 % des revenus déclarés, avec des pointes respectives de 46 et 44 % sur les quartiers Nord et Rive Gauche.

- *Une part important des prestations sociales* :

A l'échelle de la ville, 34 % des allocataires CAF sont dépendants à plus de 50 % des prestations sociales dans leurs revenus, et 19 % à 100 %.
Ces proportions sont élevées dans le Quartier des deux Rives : 46 % des allocataires CAF ont un revenu constitué à plus de 50 % de prestations sociales, 29 % un revenu constitué à 100 % de prestations sociales.
Concernant la CMU-C 23 % des moins de 65 ans sont couverts dans le quartier des Deux Rives contre 11 % sur l'ensemble de la ville (Quartier Nord, 13 %, quartier Rive Gauche, 12 %).

Vulnérabilité de la jeunesse des quartiers prioritaires :

- *Des jeunes vulnérables sur le plan économique* :

Le fort chômage des jeunes, les difficultés relatives à la mobilité et le niveau de formation faible sont des freins importants à l'autonomie des jeunes, constat très marqué dans les quartiers prioritaires.

- *Des jeunes vulnérables sur le plan socio-éducatif* :

Selon l'indicateur synthétique de vulnérabilité, 15% des enfants mineurs seraient potentiellement vulnérables sur le plan socio-éducatif.
Avec 29 %, le quartier des Deux Rives rassemble le plus grand nombre des enfants concernés, devant le quartier Nord (18 %) et le quartier Rive Gauche (17 %).

Les enjeux sociaux majeurs des trois quartiers prioritaires:

En analysant le diagnostic AFOM partagé des quartiers prioritaires sur le thème « *Cohésion sociale* », un certain nombre d'enjeux majeurs peuvent être déterminés :

➔ Comment améliorer l'intégration des jeunes et assurer leur réussite scolaire et professionnelle ?

➔ Comment aider les parents et les familles dans leurs fonctions éducatives et favoriser l'accès des jeunes aux pratiques sportives, culturelles et associatives ?

➔ Comment lutter contre les discriminations spatiales et culturelles tout en développant le lien social et citoyen en direction des habitants des quartiers prioritaires ?

➔ Comment assurer l'égal accès de tous aux droits fondamentaux (formation, numérique, santé…) et conforter la cohésion économique, sociale et culturelle entre les différents quartiers de la ville ?

Diagnostic AFOM : Nuage de mots sur les enjeux du thème « Cohésion sociale » :

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Sources de l'analyse thématique Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM) : Table ronde participative du 17 décembre 2014, Atelier thématique du 21 janvier 2015, étude COMPAS et réponses des habitants au questionnaire.

ATOUTS :

- Programme de rénovation urbaine mené sur quatre quartiers d'habitat collectif : La Catte, Beauplan, Naillac et J. Moulin.
- Impulsion d'une dynamique de revalorisation (habitat / espaces publics...) + OPAH-RU (Centre historique, La Madeleine…).
- Présence d'équipements publics dans les trois quartiers « Politique de la Ville » (écoles, lycée, centre culturel, Maison de quartier/Centre social...) même si le niveau d'équipement reste inégal selon les quartiers.
- Désenclavement bien engagé : rocade, A89, création de voiries au sein des quartiers.
- Tissu associatif important, notamment sur les quartiers des Deux Rives et Nord.
- Démarches de Gestion urbaine de proximité existantes

FAIBLESSES :

- Offre de transport en commun insuffisante et/ou inadaptée (environ 20 % de la population sont des mineurs dans les quartiers Nord et Rive Gauche).

- Difficultés de mobilité pour 30 % des personnes interrogées (45 % sur le quartier nord) : absence de véhicule pour 73 % sur le quartier nord et offre de transport inadaptée pour 60 % dans le quartier Rive Gauche.

- Plusieurs facteurs de la baisse de l'attractivité du centre-ville :

- État du bâti du quartier des Deux Rives dégradé, indigne, voire insalubre … qui contribue à sa paupérisation.
- + 80 % de locataires de petits logements (compas) *ex : 80 % de logements collectifs dans le quartier des Deux Rives.*
- Tranquillité publique déficiente : cohabitation difficile (nuisance sonore) en centre-ville entre les lieux d'animation et les riverains.
  ex : questionnaire : plus de 31 % des personnes interrogées estiment ne pas vivre tranquillement dans le quartier des Deux Rives (contre 12 % dans le quartier nord et 37 % dans le quartier sud).

- Quartier sud : manque de vie de quartier, absence de commerces de proximité
  ex : 0 commerce de proximité sur IRIS Naillac; 1 sur IRIS La Catte
  ex : 45 % des personnes interrogées estiment qu'il manque des services de proximité sur le quartier nord (28 % pour le quartier sud).

- Manque d'espaces de rencontre : locaux à disposition des associations (Quartiers Rive Gauche et Nord), jardins collectifs, aires de jeux, espaces verts dans le quartier sud et celui des Deux Rives.

- Manque de « référent » (ex : concierge, médiateur, ...) dans les quartiers d'habitat collectif et sentiment d'insécurité.

- Réseau d'éclairage public défaillant, ce qui peut contribuer au sentiment d'insécurité.

- Renforcement de l'isolement dans le quartier des Deux Rives :
- isolement « géographique » : mobilité, activité, réseau …
- isolement « social » : monoparentalité, personne seule
  ex : Sur l'IRIS Vieux Bergerac, 71 % des ménages sont composés d'une personne seule et 73 % des ménages avec enfant(s) sont monoparentaux.
  En moyenne, sur cet IRIS, un ménage est constitué de 1,4 personne (en 2011, en France métropolitaine, les ménages sont constitués de 2,26 personnes).

- Difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- Beaucoup de projets en direction ou issus des quartiers mais manque de coordination entre les acteurs.

MENACES :

- Les problèmes de tranquillité publique et l'état des logements participent à la baisse d'attractivité du quartier des Deux Rives (+ les loyers des commerces excessifs)
  En moyenne, 30 % des sondés souhaitent déménager. En centre-ville, 65 % souhaitent quitter la commune (à l'inverse, volonté de rester à Bergerac dans les quartiers Nord et Sud).

- Dans les quartiers d'habitat social, mixité sociale et attractivité résidentielle encore limitée.

- Phénomène de dégradations des espaces rénovés (parties communes, équipements, espaces publics...), principalement à La Catte, Jean Moulin et Naillac.

- Augmentation de la proportion de familles monoparentales parmi les nouveaux arrivants dans les quartiers Nord et Rive Gauche.

- Difficulté à mobiliser tous les habitants lors des « rencontres institutionnalisées » (réunions de quartiers, conseils de quartier…).

OPPORTUNITÉS :

- Profiter du changement d'image du logement social pour attirer de nouvelles populations.

- Programmation de la Maison de quartier Sud (2015-2016) pour créer une dynamique associative forte dans les domaines de la culture, du social et des sports (gouvernance et mise en cohérence des projets).

- Profiter du foncier disponible dans les quartiers Nord et Rive Gauche pour favoriser la création d'activités commerciales et/ou l'accueil de petites entreprises.

- Programme OPAH-RU pour changer l'image du quartier des Deux Rives et résorber les problématiques d'insalubrité dans la perspective d'améliorer son attractivité + projet valorisation (quais, front de rivière, vieux moulins...).

Les enjeux majeurs des trois quartiers prioritaires concernant le cadre de vie et l'habitat:

En analysant le diagnostic AFOM partagé des quartiers prioritaires sur le thème « *Cadre de vie et renouvellement urbain* », un certain nombre d'enjeux majeurs peuvent être déterminés :

➔ Comment renforcer et valoriser l'attractivité des quartiers ?

➔ Comment améliorer la qualité des logements (énergie) et du cadre de vie ?

➔ Comment impliquer davantage les différents acteurs pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ?

➔ Comment garantir la tranquillité publique au sein des quartiers prioritaires ?

Diagnostic AFOM : Nuage de mots sur les enjeux du thème « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

1-3.2 Axes transversaux : des publics fragiles, Situation des jeunes et des femmes dans les quartiers prioritaires

↳ La jeunesse dans les quartiers prioritaires

● *Les jeunes de 16/29 ans au sein de la population bergeracoise :*

Sur la ville, 14 % des habitants se situent dans cette tranche d'âge. Ils sont surreprésentés sur le Quartier des Deux Rives avec 21 %, de même que la tranche 18/24 ans (13% de la population contre 7% pour la ville).

● *Précarité professionnelle :*

L'indice de chômage estimé des moins de 25 ans est de 32,2 pour la ville, avec une pointe à 54 pour le quartier Rive Gauche.

● *Parentalité précoce :*

14% des femmes de 18/24 ans ont au moins un enfant à charge, 22% dans le Quartier des Deux Rives.

● *Accès à l'autonomie souvent difficile :*

L'indice d'autonomie des jeunes le plus faible des quartiers prioritaires se situe sur le quartier Nord.

↳ Les femmes dans les quartiers prioritaires

● *Les femmes sont bien plus souvent à la tête d'une famille monoparentale :*

85 % des familles monoparentales sont tenues par des femmes. Ce taux grimpe à 94 % dans le Quartier des Deux Rives.

● *Précarité professionnelle :*

L'indice de chômage estimé des femmes est de 24,8 pour la ville, 35 pour le quartier Nord et une pointe à 45 pour le Quartier des Deux Rives.

● *Bien que plus souvent diplômées, les femmes occupent des postes à moindres responsabilités :*

A l'échelle de la ville, les femmes de 15/39 ans ont plus fréquemment un haut niveau de formation que les hommes de même profil. Seul le Quartier des Deux Rives présente une tendance inverse avec une proportion de diplômés plus importante chez les hommes que chez les femmes.

Si les femmes sont nombreuses à obtenir des diplômes élevés, celles-ci, une fois sur le marché du travail, occupent moins souvent de postes de cadres et de professions intellectuelles supérieures.

● *Le temps partiel est largement surreprésenté chez les femmes :*

Au plan communal, 11% des salariés hommes sont à temps partiel, 29 % des salariées femmes. C'est particulièrement le cas pour le Quartier Nord (32%) et le Quartier des Deux Rives (33%).

● *Les femmes sont moins souvent en emploi que les hommes et donc plus souvent au chômage ou en foyer :*

Sur la ville, la part des femmes actives occupées (en emploi) est systématiquement plus faible que celle des hommes (8,2 points d'écart). C'est particulièrement le cas sur le quartier Nord avec un différentiel de 12 points.

● *Après 60 ans, les femmes vivent plus souvent seules :*

La vie sans conjoint/concubin est plus souvent le fait des femmes, et particulièrement en mesure de l'avancée en âge.

A l'échelle de la ville, 40 % des femmes vivent seules à leur domicile contre 17% des hommes. Sur le Quartier des Deux Rives, le taux est nettement plus élevé que ce soit pour les femmes (60%) ou pour les hommes (40%).

1-4. Les quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise

1-4.1 Données démographiques :

Avec 5 240 habitants, les quartiers prioritaires représentent 9,13 % de la population de l'agglomération.

Concernant les caractéristiques démographiques, ces quartiers se singularisent par rapport à la moyenne intercommunale (*Source INSEE 2010*).

Les jeunes de moins de 25 ans et les 65 ans et plus sont plus nombreux dans les quartiers prioritaires qu'au niveau de la CAB avec, respectivement, 28% contre 25,6 et 26,7% contre 23,6.

Les familles monoparentales (au moins deux personnes) sont bien plus nombreuses à Bergerac (39%) que sur la CAB (13,5%). De même, les familles nombreuses (trois enfants ou plus) représentent 9,73 % sur les quartiers contre 6,8 % pour l'agglomération.

➔ Quartiers prioritaires :

● Plus de jeunes, plus de séniors, plus de familles nombreuses, plus de familles monoparentales

● Besoins spécifiques en équipements, publics fragiles, isolement…

1-4.2 Données économiques :

La part des ouvriers et employés parmi les actifs est plus élevée dans les quartiers prioritaires (68,8% contre 59,6 %).

Le taux d'activité (rapport entre le nombre d'actifs – personnes en emploi et au chômage- et l'ensemble de la population de la tranche d'âge considérée) est de 70 % à l'échelle de la CAB contre 65% pour les quartiers prioritaires.

De même, la part des non-diplômés (population de 15 ans et plus qui n'est plus scolarisée et qui n'a pas de diplôme qualifiant) est bien supérieure au sein des quartiers (46,8%) qu'au niveau de l'agglomération (39,8%).

Enfin, la part des diplômés d'enseignement supérieur s'avère bien plus faible dans les quartiers prioritaires ((11,1 %) qu'à l'échelle de l'agglomération (18%).

➔ Quartiers prioritaires :

- Plus de chômage, emplois moins qualifiés…
- Plus faible niveau de formation, plus de non-diplômés…

1-4.2 Données sociales :

Par définition, le revenu médian par unité de consommation est plus faible dans les quartiers prioritaires (13 737 € contre 15 889 €).

La part des allocataires CAF dont les revenus sont constitués à plus de 50 % par des prestations au nombre total des allocataires, est de 27,5% sur les quartiers contre 24 % pour la CAB.

De même, la part d'allocataires du RSA Socle au nombre total des allocataires CAF est de 21,6 % pour les quartiers contre 14,6 % pour l'agglomération.

Enfin, la part d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) au nombre total d'allocataires CAF, est de 18 % pour les quartiers contre 14,3 % pour la CAB.

➔ Quartiers prioritaires :

- Population au niveau de vie précaire
- Plus d'allocations sociales

Ces quelques données démographiques, économiques et sociales soulignent avec force le décrochage subi par les quartiers prioritaires au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Aujourd'hui, malgré de récentes évolutions liées à la rénovation urbaine concernant les quartiers Nord et Rive Gauche, ces espaces représentent bien des « poches » de pauvreté par rapport au reste du territoire intercommunal.

Aussi, au regard de cette situation et afin de favoriser une homogénéité de la situation économique et sociale à l'échelle de tout le territoire, les partenaires ont décidé de la mise en place d'une stratégie de « rattrapage » en faveur de ces quartiers prioritaires, d'ici l'année 2020.

Synthèse du diagnostic :
Des quartiers fragiles en voie de mutation…

➔ Le diagnostic révèle une forte fragilité sociale et économique des trois quartiers prioritaires.

Parmi ceux-ci, il met en relief deux mouvements qui recouvrent cette réalité :

- Les quartiers Nord et Rive Gauche ont tendance à se « normaliser » et à se rapprocher de la moyenne de la ville concernant les données socio-économiques.
- A l'inverse, il existe un véritable décrochage du Quartier des Deux Rives qui présente les plus fortes fragilités sociales et économiques du territoire.

➔ Le diagnostic révèle également de profondes différences au sein des quartiers prioritaires concernant le cadre de vie et l'aménagement urbain.

Contrairement au quartier des Deux Rives et à l'exception des immeubles Jean Moulin, les quartiers Nord et Rive Gauche ont bénéficié d'un vaste programme de rénovation urbaine qui a sensiblement amélioré les conditions de vie de leurs habitants.

➔ Globalement, au-delà des caractéristiques précises de chacun des quartiers prioritaires, le diagnostic général met en évidence des espaces qui subissent une forte fragilité sociale, économique et environnementale, tout en ayant engagé une mutation concernant leur cadre de vie.

➔ Face aux conclusions de ce diagnostic, l'Agglomération Bergeracoise a fait le choix de construire une **Stratégie Urbaine Intégrée** pour lutter contre ces décrochages, avec l'ambitieux objectif d'harmoniser le niveau de vie de l'ensemble des habitants de son territoire.

II - LA STRATEGIE URBAINE INTÉGRÉE DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

2-1. Une approche intégrée du développement des quartiers prioritaires

Selon l'économiste aquitain Pierre DELFAUD, la stratégie, « *c'est l'art de combiner les moyens disponibles pour atteindre un objectif* ».

Pour construire le nouveau Contrat de ville et selon les recommandations de l'Europe et du Conseil régional, les partenaires ont souhaité concevoir une méthode différente pour répondre aux problématiques révélées par le diagnostic territorial.

Il s'agit de penser les quartiers prioritaires à une échelle cohérente et fonctionnelle, d'adopter une démarche méthodologique qui requiert la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris ceux de la société civile (citoyens, entreprises, associations…).

Cette nouvelle démarche rompt avec une approche sectorielle des quartiers prioritaires pour privilégier :

- Une approche globale et multisectorielle, articulant, de façon innovante, le social, l'urbain, l'environnement et le développement économique.

- Une approche territoriale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour réussir l'intégration des quartiers prioritaires au sein de l'agglomération bergeracoise.

- Une approche stratégique qui rassemble des actions de différentes natures (structurantes ou plus modestes), cohérentes entre elles, complémentaires, articulées au service du même objectif de fond.

- Une approche fondée sur la coordination de tous les acteurs (locaux, régionaux, société civile…) par la mise en place d'un système consolidé de gouvernance, assurant efficacité et efficience de l'intervention publique.

La stratégie intégrée assure également une bonne complémentarité avec les dispositifs existants permettant d'appréhender les stratégies à différents niveaux d'intervention publique et, *in fine*, de favoriser les financements croisés (Cf. partie III du présent document).

2-2. Elaboration des orientations stratégiques :

Après la réalisation d'un diagnostic quantitatif et qualitatif complet, la définition les grands enjeux selon les trois piliers « *Politique de la ville* » a permis aux partenaires de déterminer l'objectif de fond, l'objectif structurant auquel ils souhaitent aboutir à la fin du programme, c'est-à-dire en 2020 :

Construire des quartiers prioritaires attractifs, solidaires et compétitifs pour réussir leur intégration au sein de l'agglomération bergeracoise.

A partir de la fixation de ce cap, les partenaires ont tracé les chemins qu'ils souhaitaient emprunter pour atteindre cet objectif structurant.

Pour cela, ils ont défini, toujours selon les trois piliers « *Politique de la ville* », des orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels.

La méthode utilisée pour élaborer la stratégie à partir du diagnostic s'est appuyée sur le schéma suivant :

Eléments de diagnostic ➔ **Orientations stratégiques** ➔ **Objectifs opérationnels**

➔ **cf. Les trois tableaux synthétiques ci-après.**

La définition de ces orientations stratégiques s'est faite dans la concertation avec l'ensemble des partenaires selon les trois étapes suivantes :

- Organisation d'une Table ronde participative le 17 décembre 2014 consacrée au diagnostic et à l'amorce des premières orientations stratégiques.

- Validation du « *Protocole Cadre* » par le Comité de Pilotage du 29 janvier 2015.

- Présentation des orientations stratégiques à l'ensemble des acteurs locaux et organisation d'ateliers consacrés aux projets, le 12 février 2015.

DU DIAGNOSTIC A LA STRATÉGIE…

PILIER « *DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI* »

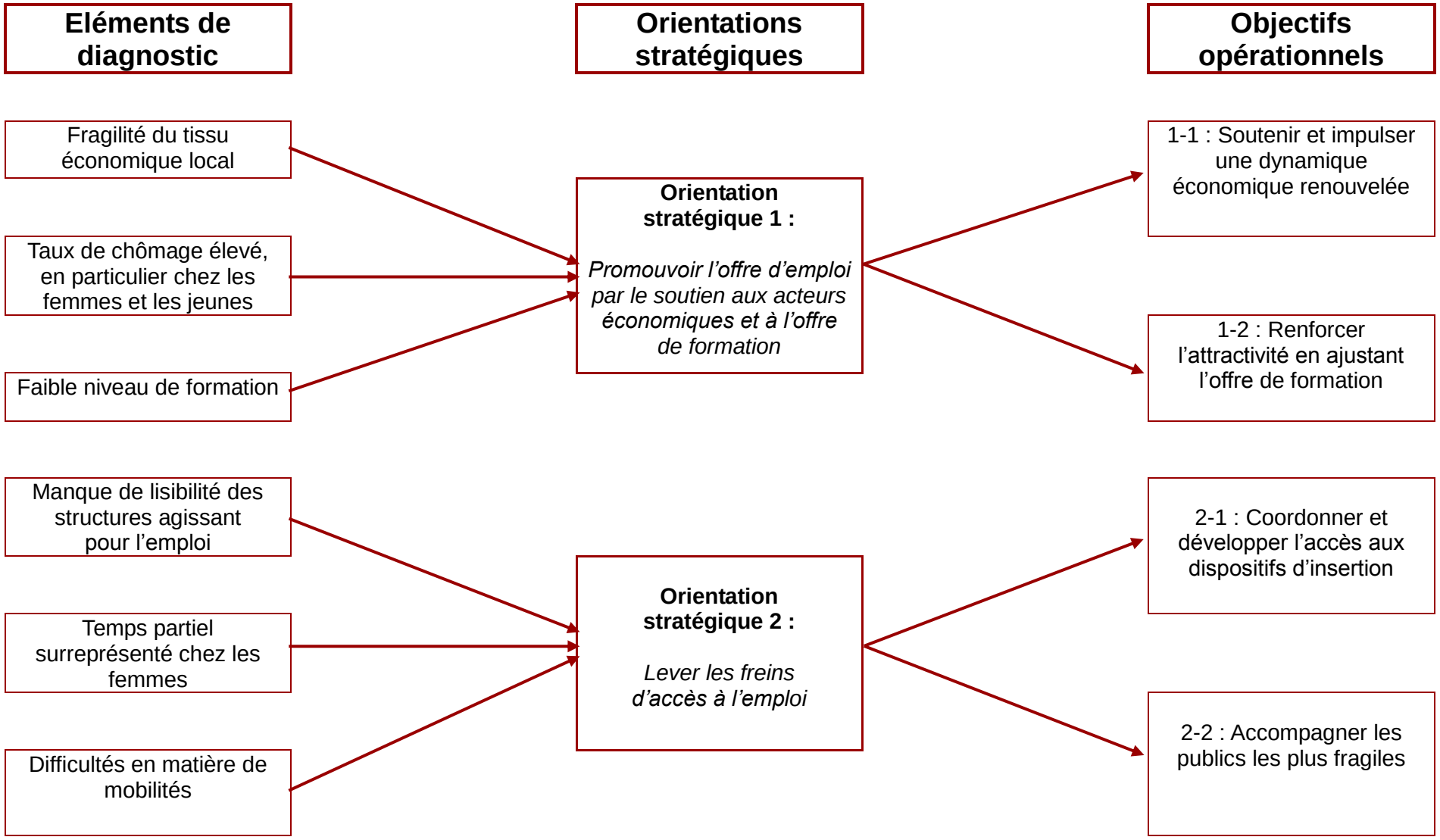

DU DIAGNOSTIC A LA STRATÉGIE…

PILIER « *COHÉSION SOCIALE* »

Eléments de diagnostic	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
Vulnérabilité des jeunes sur le plan socio-éducatif Décrochage scolaire Parents démunis pour l'accompagnement de la scolarité de leur(s) enfant(s)	**Orientation stratégique 1** Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes	1-1 : Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire 1-2 : Renforcer l'excellence des établissements scolaires 1-3 : Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes
De plus en plus de personnes vivant seules Plus d'une personne sur cinq en situation de pauvreté Des publics fragiles ; les femmes et les jeunes	**Orientation stratégique 2** Développer le lien social et lutter contre les discriminations	2-1 : Favoriser l'expression des solidarités 2-2 : Soutenir et développer la dynamique citoyenne (valeurs citoyennes) 2-3 : Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations
Information insuffisante sur les droits des usagers Faible prévention et difficultés d'accès aux soins Faible engagement associatif	**Orientation stratégique 3** Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	3-1 : Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins 3-2 : Accompagner et faciliter les démarches nécessaires à la vie quotidienne 3-3 : Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle

DU DIAGNOSTIC A LA STRATÉGIE…
PILIER «*CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN* »

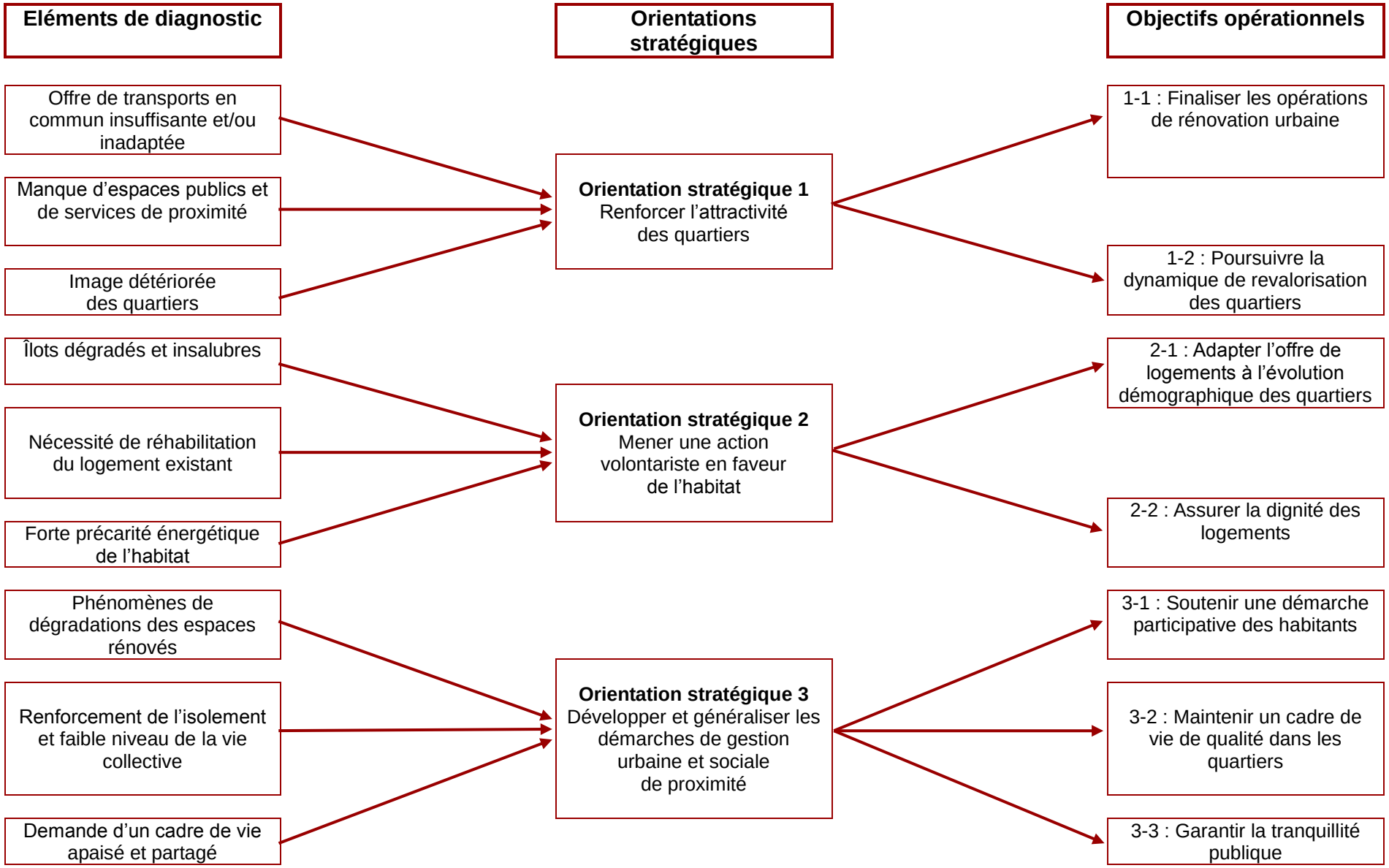

2-3. L'objectif structurant de la SUI :

Des quartiers prioritaires attractifs, solidaires et compétitifs pour réussir leur intégration au sein de l'agglomération bergeracoise.

➔ Des quartiers prioritaires solidaires :

« Favoriser la solidarité » selon une triple dimension :

● Territoriale :

Elle implique un développement équilibré du territoire (ville durable) en favorisant cohérence et complémentarité entre l'organisation spatiale des quartiers prioritaires et l'ensemble de la ville et de l'agglomération (mobilités, éducation, accès aux services à tous les âges de la vie, transports collectifs et alternatifs, déplacements doux…).

● Sociale :

Elle vise une meilleure intégration et donc une plus grande homogénéité de la population des quartiers prioritaires avec celle de la ville et de l'agglomération (pauvreté, minima sociaux, revenus, santé et accès aux soins…).

● Publics cibles :

Elle vise à porter une attention particulière sur l'amélioration des niveaux et des conditions de vie des jeunes, des personnes à mobilité réduite et des femmes dans les quartiers prioritaires, conformément aux priorités exprimées par les différents partenaires institutionnels (Région, Etat, Europe).

➔ Des quartiers prioritaires attractifs :

« Renforcer l'attractivité » selon un triple objectif :

● Préserver et renforcer le tissu économique et commercial des quartiers prioritaires.

● Changer l'image des quartiers prioritaires par une stratégie de communication adaptée qui valorise les atouts et les potentialités, promeut leur environnement social et culturel et favorise l'animation sportive et culturelle.

● Améliorer le cadre de vie par de nouveaux équipements, commerces et services, par la rénovation et la valorisation du parc locatif social et de l'habitat privé (efficacité énergétique), par une tranquillité publique assurée.

➔ Des quartiers prioritaires compétitifs :

« Impulser et soutenir la compétitivité » selon une double orientation :

● Promouvoir la création d'activités économiques : accompagner la création et le développement des entreprises, générer l'emploi local, initier et améliorer les écosystèmes de soutien à l'économie, accompagner la pérennisation économique des acteurs culturels et sportifs…

● Développer l'emploi, en particulier des jeunes et des femmes : améliorer la prospection en emplois dans les quartiers, favoriser l'insertion professionnelle et la formation en alternance, soutenir les actions de remobilisation…

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES A LA S.U.I. …

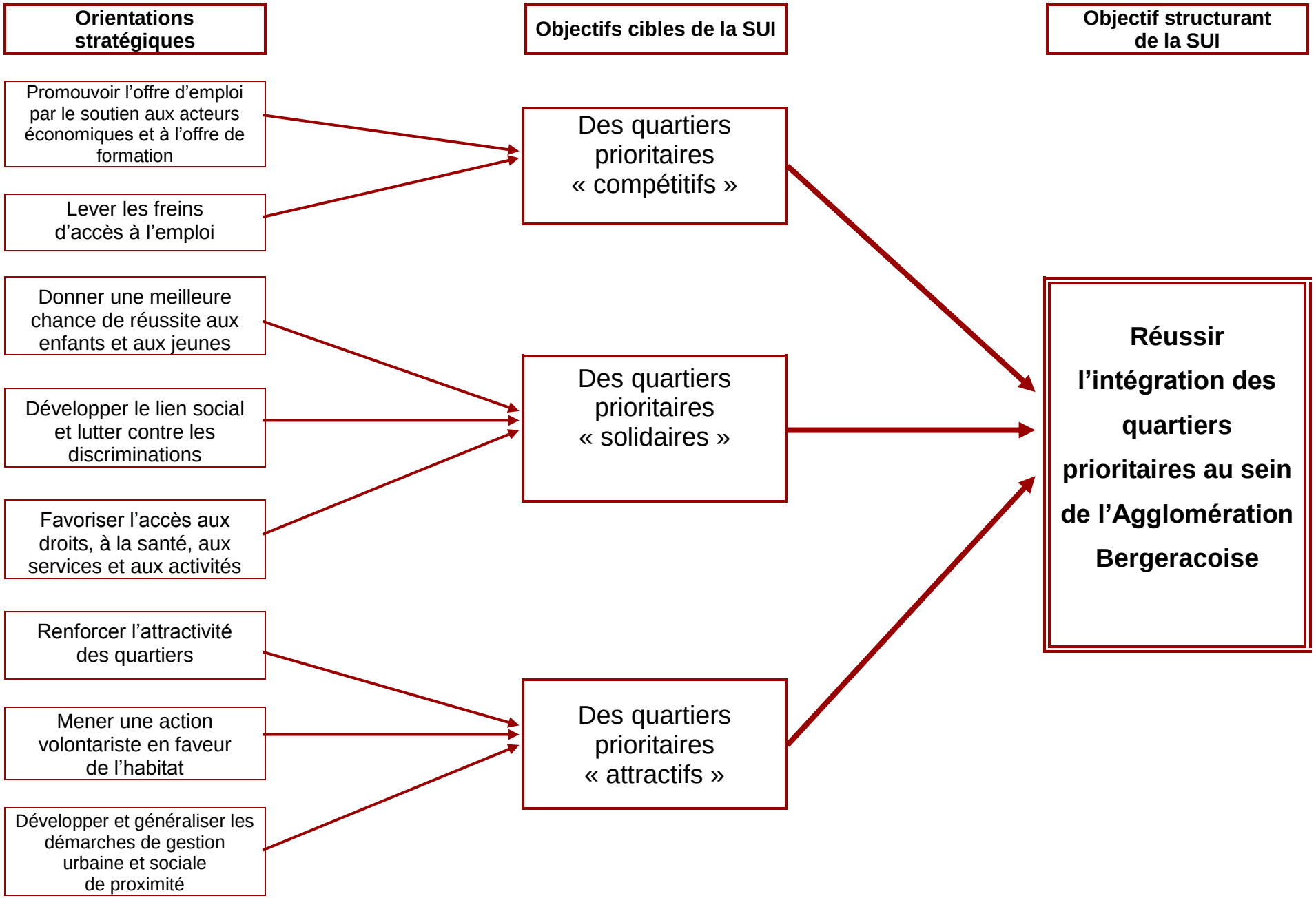

➔ Synthèse :
Du diagnostic à la Stratégie Urbaine Intégrée :

A partir des Orientations Stratégiques, la parfaite intégration des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise implique :

● Une organisation spatiale cohérente et un développement territorial équilibré à l'échelle de l'agglomération,

● Des caractéristiques démographiques, économiques et sociales partagées et un niveau de vie homogène sur l'ensemble du territoire,

● Un cadre de vie et un accès aux différents services et équipements publics équitable pour l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Réussir cette intégration des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise d'ici 2020, requiert :

● Une déclinaison claire et cohérente des orientations stratégiques en objectifs opérationnels et en actions,

● L'inscription de cette stratégie dans une démarche de territoire multi-partenariale et intégrée.

III - REUSSIR L'INTÉGRATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE :

3-1. Des orientations au service de la stratégie définie :

3-1.2 <u>Les trois axes thématiques</u> :

Tableaux de déclinaison des orientations stratégiques
Cf. tableaux ci-après

Orientations stratégiques **Pilier « Développement économique et emploi »**	**Orientation stratégique 1 :** *Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation*	**Objectif opérationnel 1-1 :** ***Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée*** - renforcer le réseau et la coordination de tous les acteurs concourant à l'emploi, à l'insertion et à l'économie du territoire. - pérenniser et développer les établissements existants, faciliter la création et la reprise d'entreprises en lien avec les acteurs économiques. - favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux vecteurs économiques pourvoyeurs d'emplois (circuits courts, numérique, tourisme…). - s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire, facteur de développement économique. - soutenir et appuyer les initiatives des associations, vivier d'accès à l'emploi.
		Objectif opérationnel 1-2 : ***Renforcer l'attractivité en ajustant l'offre de formation*** - poursuivre le développement des « filières » (qualification / formation) en adéquation avec les besoins des entreprises et du territoire. - assurer une meilleure continuité entre formation initiale et formation continue. - adapter l'offre d'alternance, d'apprentissage et de stages, en lien avec les employeurs et tous les partenaires de la formation. - valoriser les initiatives et les talents des acteurs des quartiers. - privilégier la mise en œuvre et le suivi de parcours individualisés de formation.
	Orientation stratégique 2 : *Lever les freins d'accès à l'emploi*	**Objectif opérationnel 2-1 :** ***Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion*** - améliorer la lisibilité des dispositifs existants et l'information en direction des publics et des partenaires. - améliorer l'accès aux dispositifs d'insertion, aux contrats aidés et à des dispositifs spécifiques (Garantie Jeunes, Insertion par l'Activité Economique, ...) ; promouvoir les clauses d'insertion sociale.
		Objectif opérationnel 2-2 : ***Accompagner les publics les plus fragiles*** - remobiliser par étapes les personnes les plus éloignées de l'emploi vers un véritable projet d'insertion. - anticiper les risques de décrochage scolaire précoce par un repérage dès les premiers signes. - faciliter les dispositifs innovants en matière de mobilité, de disponibilité (modes de garde) et de lutte contre les discriminations. - favoriser, dans un parcours dans la durée, les démarches d'accompagnement individualisé à destination des demandeurs d'emploi et des employeurs, notamment développer la méthode de recrutement par simulation.

Orientations stratégiques — **Pilier « Cohésion sociale»**	**Orientation stratégique 1 :** *Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes*		**Objectif opérationnel 1-1 : *Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire*** - Accompagner les parents dans leur rôle éducatif en facilitant le lien avec le milieu scolaire. - Développer les actions de réussite éducative en coordination avec les établissements scolaires et les structures socio-éducatives. - Favoriser l'accès aux formations diversifiées et innovantes pour les parents et leurs enfants (ex : partenariat justice/Education nationale pour l'accueil de stagiaires…).
			Objectif opérationnel 1-2 : *Renforcer l'excellence des établissements scolaires* - Renforcer et développer les dispositifs de réussite scolaire (école ouverte, cordées de la réussite, P.R.E....). - Diversifier les conditions d'apprentissage et développer les projets socio-culturels, artistiques et sportifs, particulièrement pour le secondaire (intervention du partenariat associatif).
			Objectif opérationnel 1-3 : *Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes* - Développer et faire connaître les lieux d'échange et d'écoute pour les parents et pour les jeunes. - Soutenir les parents afin de favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes de leur(s) enfant(s) ; - Encourager une démarche participative des parents à des actions socio-éducatives.
	Orientation stratégique 2 : *Développer le lien social et lutter contre les discriminations*		**Objectif opérationnel 2-1 : *Favoriser l'expression de la solidarité*** - Mettre en valeur les compétences et les savoirs des habitants. - Dynamiser le lien intergénérationnel (services à la personne, …). - Veiller à la singularité des parcours de personnes fragiles et proposer un accompagnement individualisé.
			Objectif opérationnel 2-2 : *Soutenir et développer la dynamique citoyenne (promotion des valeurs citoyennes...)* - Encourager la participation des habitants et notamment des jeunes à la vie citoyenne (conseils de quartier, conseils citoyens, comités d'usagers, service civique, …). - Promouvoir les initiatives des habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel des quartiers. - Accompagner et soutenir l'engagement des jeunes dans leurs projets.
			Objectif opérationnel 2-3 : *Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations* - Soutenir et encourager les initiatives contre toutes formes de discriminations dans le cadre d'un plan d'actions. - Impulser des actions de sensibilisation à destination du grand public.
	Orientation stratégique 3 : *Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités*		**Objectif opérationnel 3-1 : *Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins*** - Développer l'information sur les droits des usagers et sur le respect des droits des personnes. - Réduire les inégalités socio-territoriales d'accès aux soins et aux actions de prévention. - Améliorer les conditions d'accès à l'offre de soins en santé mentale et en addictologie, en direction des jeunes. - Soutenir la coordination des professionnels de santé et des structures sanitaires et sociales (CLS).
			Objectif opérationnel 3-2 : *Accompagner et faciliter les démarches nécessaires à la vie quotidienne* - Favoriser et améliorer les démarches des citoyens par une formation sur l'usage des outils de la vie quotidienne (technologies d'information et de communication, …). - Soutenir la mise en réseau des acteurs pour accompagner les habitants dans leurs difficultés quotidiennes.
			Objectif opérationnel 3-3 : *Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle* - Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles ou à la pratique de loisirs en lien avec le tissu associatif. - Favoriser la rencontre des acteurs à l'échelle des quartiers.

Orientations stratégiques — **Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**	**Orientation stratégique 1 :** *Renforcer l'attractivité des quartiers*		**Objectif opérationnel 1-1 : *Finaliser les opérations de rénovation urbaine*** - Développer les équipements de proximité (aires de jeux, espaces verts, jardins collectifs, …). - Favoriser l'implantation d'équipements structurants (pôle petite enfance, maison de quartier) au sein de projets intégrés. - Poursuivre le désenclavement des quartiers (offre de transports et infrastructures). - Diversifier l'offre de logements (parc privé).
			Objectif opérationnel 1-2 : *Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers* - Valoriser l'image des quartiers. - Améliorer l'appropriation de leur quartier par les habitants au travers de l'animation culturelle, commerciale, touristique, … - Préserver et conforter les mixités fonctionnelles en soutenant les initiatives entrepreneuriales ou de portage public (commerces, tourisme, maisons de services publics, maisons de santé pluridisciplinaires…). - Associer les habitants aux projets d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine. - Mettre en valeur des espaces publics par des aménagements qualitatifs. - Favoriser le maintien ou l'implantation de commerces et de services de proximité.
	Orientation stratégique 2 : *Mener une action volontariste en faveur de l'habitat*		**Objectif opérationnel 2-1 : *Adapter l'offre de logements à l'évolution démographique des quartiers*** - Associer les bailleurs aux opérations d'aménagement. - Favoriser la réalisation de logements sociaux dans le centre-ville. - Privilégier la réhabilitation du logement existant pour répondre aux objectifs de développement durable.
			Objectif opérationnel 2-2 : *Assurer la dignité des logements* - Lutter contre la précarité énergétique. - Repérer et intervenir sur les îlots dégradés et les copropriétés fragiles. - Conduire des actions de restauration immobilière. - Faire respecter la salubrité, la sécurité et la dignité de l'habitat (création d'une cellule de veille locale avec la justice). - Soutenir des actions solidaires pour des réhabilitations de logements (auto-réhabilitation).
	Orientation stratégique 3 : *Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité*		**Objectif opérationnel 3-1 : *Soutenir une démarche participative des habitants*** - Encourager la création d'associations de locataires ou d'habitants. - Valoriser les projets d'animation éducative, culturelle et citoyenne. - Soutenir des projets culturels co-construits avec les habitants.
			Objectif opérationnel 3-2 : *Maintenir un cadre de vie de qualité dans les quartiers* - Enrayer les phénomènes de dégradations et pérenniser les investissements réalisés en assurant un suivi régulier et concerté du cadre de vie (partenariat justice/bailleurs sociaux dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites). - Conforter les rencontres entre les habitants, les élus et les services publics.
			Objectif opérationnel 3-3 : *Garantir la tranquillité publique* - Conforter la coordination des acteurs agissant pour la prévention et la lutte contre la délinquance. - Favoriser le lien social par une présence légitime (référents, concierges, association de locataires, …).

3-1.2 Des axes transversaux au cœur de la stratégie :

Selon la volonté du législateur d'insister sur la nécessaire transversalité du Contrat de ville, les partenaires ont défini 5 axes transversaux qui se déclinent dans chacun des trois piliers.

La jeunesse :

La SUI de l'Agglomération Bergeracoise fait de la jeunesse une priorité transversale essentielle selon une logique de parcours tout au long de la durée du Contrat de ville.

Une attention toute particulière sera portée aux enfants et adolescents de façon à faciliter le traitement, par anticipation, et la résolution des problèmes qui peuvent être rencontrés entre 15 et 24 ans (exemple du décrochage scolaire).

Trois axes de travail sont particulièrement mis en avant concernant les jeunes :

- *L'amélioration de l'offre d'information des jeunes :*

  Il s'agit de valoriser, de mutualiser et de mettre en réseau l'ensemble des lieux d'information générale et d'accueil des jeunes (Bureau d'Information Jeunesse, service public régional d'orientation…) mais également toute forme d'information thématique à l'attention de la jeunesse des quartiers (Maison des Adolescents, associations de prévention…).

- *La mobilité des jeunes, un enjeu fondamental dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales :*

  Elle se rapporte non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (exemple : mixité à travers le sport), mais également à la mobilité des jeunes en dehors de leur territoire (décloisonnement des quartiers, toute forme d'ouverture vers l'extérieur…).

- *L'engagement des jeunes :*

  Il s'agit d'encourager le développement généralisé du service civique afin d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires.

Orientations du plan d'actions :

➔ Objectif stratégique 1 du pilier « *Développement économique et emploi* » : *Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes*

➔ Objectif opérationnel 2-2 du pilier « *Développement économique et emploi* » : *Lever les freins d'accès à l'emploi et accompagner les publics les plus fragiles*

➔ Action 3 de l'objectif opérationnel 2-2 du pilier « *Cohésion sociale* » : *Accompagner et soutenir l'engagement des jeunes dans leurs projets*

↳ **Egalité Femmes/Hommes** :

La SUI de l'Agglomération Bergeracoise fait de l'égalité Femmes/Hommes une priorité transversale essentielle.

Un programme d'actions ambitieux est mis en œuvre pour faire progresser l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté.

Il s'agit de contribuer au renforcement concret de l'égalité femmes/hommes au sein de chacun des piliers du Contrat de ville. Pour l'ensemble du Contrat, des données sexuées seront au maximum recherchées et interprétées.

De plus, en relais des chargées de mission départementales aux Droits des femmes, un ou une « *référent(e) politique de la ville en charge de l'égalité femmes/hommes* » sera nommé afin d'assurer un suivi de cet objectif majeur.
Ce référent aura pour responsabilité de coordonner la mise en œuvre de l'approche intégrée de cet axe majeur au sein du Contrat de ville.

Orientations du plan d'actions :

➔ Objectif opérationnel 2-2 du pilier « *Développement économique et emploi* » :
Lever les freins d'accès à l'emploi et accompagner les publics les plus fragiles

➔ Objectif opérationnel 1-3 du pilier « *Cohésion sociale* » :
Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative

➔ Objectif opérationnel 3-1 du pilier « Cohésion sociale » :
Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins

↳ **La participation citoyenne** :

Le thème de la citoyenneté constitue le fondement même du Contrat de ville.
Aussi, ce dernier a pour ambition de valoriser trois aspects de la citoyenneté toujours dans la logique d'une démarche intégrée et transversale des orientations stratégiques :

- L'éducation, socle de la citoyenneté :

Dans le cadre du Contrat de ville, l'enjeu majeur est la nécessaire articulation de l'ensemble des actions conduites par les acteurs publics et les associations en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers prioritaires.

Les écarts de réussite scolaire entre ces élèves et les autres constituent un défi majeur pour la cohésion sociale.

Aussi, 4 orientations éducatives guideront le Contrat de ville :

. Assurer la mixité sociale des écoles et collèges des quartiers
. Réduire les écarts de réussite scolaire
. Réduire le nombre de décrocheurs
. Assurer la participation des parents

● L'engagement citoyen :

Il s'agit d'encourager l'engagement associatif et politique au service de l'intérêt général, générateur de lien social et facilitateur des liens intergénérationnels.

● L'implication dans les Conseils citoyens :

Chargés d'accompagner l'élaboration, l'application et l'évaluation des Contrat de ville, les Conseils citoyens constituent le cadre idoine d'engagement citoyen pour les habitants des quartiers prioritaires.

Orientations du plan d'actions :

➔ Orientation stratégique 1 du pilier « Cohésion sociale » :
Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes

➔ Objectif opérationnel 2-1 du pilier « Cohésion sociale »
Favoriser l'expression de la solidarité

➔ Objectif opérationnel 2-2 du pilier « Cohésion sociale »
Soutenir et développer la dynamique citoyenne (promotion des valeurs citoyennes…)

Lutte contre les discriminations :

Selon le rapport de l'ONZUS 2012 (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles), un habitant de 18 à 54 ans sur 4 habitant en zone Zus, déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors Zus.

Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils font l'objet.

A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. Les habitants des quartiers cristallisent donc les préjugés et les représentations négatives des acteurs économiques, sociaux et institutionnels.

Ces stéréotypes motivent, parfois volontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement (CGET).

La discrimination est un délit sanctionné par la loi qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits.

Aussi, la lutte contre les discriminations constitue un axe transversal incontournable du Contrat de ville. Elle se traduit par la mise en place de Plans territoriaux stratégiques qui favorisent une approche intégrée de la lutte contre les discriminations au sein de chaque territoire concerné.

L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.
Une stratégie d'approche intégrée consiste en l'organisation, l'amélioration et l'évaluation des processus de prise de décision afin d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics…).

Au sein de l'équipe projet du Contrat de ville, un référent sera désigné pour assurer l'animation technique du Plan Territorial de Lutte Contre la Délinquance (PTLCD) et exercera son activité en lien étroit avec le Délégué du Préfet en charge de cette mission.

Orientations du plan d'actions :

➔ Orientation stratégique 2 du pilier « Cohésion sociale » :
Développer le lien social et lutter contre les discriminations

➔ Objectif opérationnel 2-1 :
Favoriser l'expression de la solidarité

➔ Objectif opérationnel 2-3 :
Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations

Le développement durable :

Désormais, conscients de la nécessaire mutation environnementale, les acteurs doivent s'interroger, à tous les niveaux, sur l'impact de leurs activités sur l'environnement.

En avril 2015, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été lauréate de l'Appel à initiatives « *200 territoires à énergie positive pour la croissance verte* » lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du développement Durable.

Aussi, le Contrat de ville constitue un cadre d'application de la transition énergétique en favorisant au sein des quartiers prioritaires :

- Les actions limitant les effets des activités humaines sur notre environnement,
- La mutualisation des outils de production,
- Une rationalisation des dépenses énergétiques,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Dans le cadre de ce Contrat de ville, il s'agit bien de faire de la transition énergétique, non une contrainte, mais un véritable levier de développement.

Orientations du plan d'actions :

Pilier « *Cadre de vie et renouvellement urbain* » :

➔ Orientation stratégique 1 :
Renforcer l'attractivité des quartiers

➔ Objectif opérationnel 2-2 :
Lutter contre la précarité énergétique des logements

➔ Action 3 de l'objectif opérationnel 2-2 :
Privilégier la réhabilitation du logement existant pour répondre aux objectifs de développement durable

Pour être efficace et réussir la transformation les quartiers prioritaires, la Stratégie Urbaine Intégrée doit impérativement s'inscrire dans une démarche partenariale pour :

- ***Aboutir à une cohérence d'objectifs et d'actions des différents acteurs,***

et

- ***Construire une synergie entre les dispositifs contractuels présents sur le territoire.***

3-2. Une démarche de territoire multi-partenariale et intégrée :

3-2.1 : Prise en compte des priorités du Conseil régional d'Aquitaine et du FEDER/FSE pour la politique de la ville :

Partenariat et cohérence :

Les partenaires du Contrat de ville de l'Agglomération Bergeracoise ont souhaité cibler les orientations de la Stratégie Urbaine Intégrée sur les priorités du Conseil régional et du Programme Opérationnel FEDER/FSE.

Il s'agit d'impulser, sur les périmètres déterminés « *Politique de la ville* », une cohérence d'actions des différents acteurs institutionnels au service de la stratégie définie et validée par tous.

Le partenariat, gage d'efficacité, permet de :

➔ L'enrichissement des questionnements,

➔ La construction d'une vision partagée du territoire et d'une culture commune à l'ensemble des partenaires,

➔ La mise en synergie des actions au niveau local.

Rôle des agglomérations dans la réussite de la stratégie *Europe 2020*

➔ Pour une croissance intelligente, puisqu'elles concentrent la population diplômée et sont des lieux d'innovation,

➔ Pour une croissance durable avec la promotion des quartiers économes en énergie,

➔ Pour une croissance inclusive, l'exclusion sociale et la ségrégation étant des phénomènes majoritairement urbains.

Priorités transversales de la Région et des Fonds européens :

- Jeunesse
- Femmes – promotion de l'égalité Femmes/Hommes
- Lutte contre les discriminations – égalité des chances
- Emploi et activité économique
- Transition énergétique– développement durable
- Renforcement de la cohésion sociale
- Innovation et mobilisation des fonds privés
- Logique d'intégration du quartier dans l'agglomération
- Effet levier attendu des actions pour cette intégration

↳ Contribution des actions aux politiques régionales et communautaires

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES		
Objectifs communautaires	**Objectifs régionaux**	**Objectifs S.U.I**
Développer la recherche et le développement	Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises et favoriser l'entreprenariat des jeunes et des femmes	Pilier 1 Objectif opérationnel 1-1 : *Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée*
Réduire le taux de pauvreté de 25 %	Favoriser l'accès à l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes	Pilier 1 Objectif opérationnel 2-1 : *Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion*
Remonter le taux d'emploi à au moins 75 %		Pilier 1 Objectif opérationnel 2-2 : *Accompagner les publics les plus fragiles*
Réduire le taux d'abandon scolaire et augmenter la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur	Développer les qualifications et la formation professionnelle	Pilier 1 Objectif opérationnel 1-2 : *Renforcer l'attractivité en ajustant l'offre de formation*
Réduire les émissions de carbone	Améliorer l'efficacité énergétique du logement social	Pilier 3 Objectif opérationnel 2-1 : *Adapter l'offre de logements à l'évolution démographique des quartiers* Action : « *Privilégier la réhabilitation du logement existant pour répondre aux objectifs du développement durable* » Objectif opérationnel 2-2 : *Assurer la dignité des logements* Action : « *Lutter contre la précarité énergétique* »

3-2.2 : Construire une synergie entre les dispositifs contractuels du territoire :

Le programme LEADER porté par le Pays du Grand Bergeracois :

Le Pays du Grand Bergeracois a candidaté à l'appel à projet Leader 2014/2020 :

« Nous le Bergeracois, Agir ensemble

pour une économie novatrice de proximité »

Cette candidature a été co-construite par le Pays du Grand Bergeracois et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise grâce à une forte mobilisation des acteurs socio-professionnels réunis au sein du Conseil de Développement.

La stratégie Leader met l'accent sur le développement économique du territoire qui est actuellement un des territoires aquitains les plus touchés par la crise.

Cette stratégie est complémentaire des actions menées sur son territoire et particulièrement de la Stratégie Urbaine Intégrée élaborée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac.

En effet, toute deux ont un volet économique fort et mettent en œuvre une politique volontariste.
Elles ont des objectifs communs comme soutenir l'entrepreneuriat, favoriser l'implication des jeunes sur leur territoire, faciliter l'accès à l'emploi en levant les freins comme la mobilité.

Des complémentarités entre ces deux stratégies sont donc possibles. Cette complémentarité a d'ailleurs été prévue dès l'élaboration de la candidature Leader sur les fiches « *Soutenir l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative en Bergeracois* » et « *S'adapter et anticiper les mutations économiques* ».

De plus, ces deux programmes ont identifié des publics sensibles auxquels ils vont porter une attention particulière : les jeunes et les personnes à faible revenus.

La Stratégie Urbaine Intégrée se concentre sur les quartiers prioritaires mais les problématiques liées à ces deux catégories de publics sont les mêmes à l'échelle du Pays.

Ainsi, une articulation entre la Politique de la Ville et Leader est possible et est souhaitable pour renforcer la cohérence du territoire et optimiser l'ensemble des dispositifs mobilisables sur le territoire.

La règle du non-cumul des fonds européens oblige à définir des lignes de partages entre les fonds Leader et les fonds FEDER.

Ainsi, les projets dont le public cible est issu uniquement des quartiers prioritaires émargeront aux financements FEDER. Si le public touché est plus large ou si le projet permet de créer des liens entre l'urbain et le rural, les projets seront orientés vers le programme Leader.

Les projets qui seront structurants pour un quartier mais qui n'ont pas forcément un impact sur un territoire plus vaste seront orientés vers les fonds FEDER de la politique de la ville.

Enfin, les expérimentations menées dans les quartiers prioritaires mais qui peuvent être transférées en milieu rural, pourront être financées dans le cadre de Leader.

Le Contrat Territorial Unique : Candidature commune de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et du Pays du Grand Bergeracois

La stratégie du Contrat Unique Territorial repose sur trois axes :

- Réinscrire l'économie au cœur de l'action territoriale,
- Porter une attention particulière aux jeunes, public fragile en Bergeracois,
- Développer une attractivité basée sur les services et les ressources.

L'élaboration du projet et de ses actions est coordonnée par un Comité de Pilotage réunissant tous les acteurs concernés, avec, en particulier, une participation active du Conseil de Développement mutualisé entre le Pays et la CAB.

Pour la Stratégie Urbaine Intégrée, il s'agit de croiser le financement de projets relevant du Contrat de Ville avec le futur plan d'actions du Contrat Territorial Unique.

IV - LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

Terme dérivé de l'anglais « *governance* », apparu en France au cours des années 1990, il désigne la façon dont le pouvoir est organisé et exercé au sein d'une organisation et recouvre des thèmes proches du « bien gouverner ».

La gouvernance désigne avant tout un mouvement de réflexion, de prise de décision, et d'évaluation, avec une multiplication des lieux et acteurs impliqués dans la décision ou la construction d'un projet.

Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation plus souples et éthiques, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs.

Ainsi, la gouvernance du contrat de ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un enjeu stratégique pour la réussite du programme, dans son élaboration, son suivi et son évaluation.

Pour parvenir à une « gouvernance » efficace et efficiente, il est essentiel de mettre en œuvre un certain nombre d'outils de pilotage qui associent les habitants, les collectivités territoriales, l'Etat et les partenaires institutionnels.

4-1. Le pilotage du Contrat de Ville (cf. schéma ci-après)

La mise en place des différentes instances de décision et de pilotage opérationnel a pour objectifs de :

- Garantir la mise en œuvre et la cohérence du contrat de ville,
- Décider des ajustements et réorientations nécessaires à opérer,
- Mobiliser dans la durée les partenaires et les signataires du contrat de ville,
- Articuler les moyens spécifiques dédiés au contrat avec les moyens de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.

Loi du 21 février 2014 :

- Les EPCI assurent le pilotage stratégique des nouveaux contrats de ville. A ce titre, ils sont chargés de la réalisation d'un diagnostic du territoire, de la définition des orientations, ainsi que de l'animation et de la coordination de la démarche contractuelle.
- Les communes concernées par la politique de la ville conservent un rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité. Elles mettent en œuvre les actions relevant de leurs compétences.

Gouvernance du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise

COMPOSITION	INSTANCES	MISSIONS
♦Préfet de la Dordogne ♦Président de la CAB ♦Maire de Bergerac ♦Président du Conseil départemental ♦Président du Conseil régional *ou leurs représentants*	**COMITÉ DE PILOTAGE** Au moins deux réunions annuelles	♦Propose les orientations stratégiques ♦Assure le suivi et l'évaluation du contrat de ville ♦Convoque et prépare l'ordre du jour des réunions du Comité des Partenaires ♦Propose les programmes d'actions et leurs financements
♦Membres du comité stratégique, Procureur de la République, services de l'Etat, ARS, Education nationale, CAF, CPAM, MSA, Bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, chambres consulaires …. ♦Représentants des Conseils citoyens	**COMITÉ DES PARTENAIRES** Au moins deux réunions annuelles	♦Valide les orientations stratégiques ♦Valide l'inscription des projets, leurs financements et le portage ♦Décide des inflexions nécessaires pour la réussite des projets ♦Procède à l'évaluation des projets ♦Vérifie la cohérence avec des programmes spécifiques (PRE, CLS...)
♦Préfet ou son représentant, ♦Président de la CAB ou son représentant, ♦Maire de Bergerac ou son représentant, ♦Services « *Politique de la ville* » de l'Etat, de la CAB et de la Ville.	**COMITÉ TECHNIQUE** Au moins une réunion mensuelle	♦Instruit et assure le suivi technique et administratif du contrat de ville ♦Applique les décisions du Comité des Partenaires ♦Anime les travaux des Ateliers ♦Prépare le lancement des appels à projets annuels ♦Accompagne les porteurs de projets ♦Actualise les fiches actions

Ateliers porteurs de projets

♦Organisés autour des trois piliers du contrat de ville,
♦Composés des porteurs, signataires, représentants des Conseils citoyens et partenaires,
♦Proposition d'actualisation annuelle du plan d'actions,
♦Objectif : impliquer les acteurs concernés dans le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
♦Réunis à l'initiative du Comité de Pilotage.

Conseils citoyens

♦Composés d'habitants tirés au sort sur la base du volontariat, d'associations et d'acteurs locaux,
♦Associés à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville, ils participent aux instances de pilotage,
♦Ils sont indépendants des pouvoirs publics.

4-1.1 Le Comité de Pilotage

Sa composition est la suivante :

- Préfet de la Dordogne
- Président de la CAB
- Maire de Bergerac
- Président du Conseil départemental de la Dordogne
- Président du Conseil régional d'Aquitaine

Ses compétences sont les suivantes :

- Propose les orientations stratégiques,
- Assure le suivi, la cohérence et l'évaluation du contrat de ville,
- Convoque et prépare l'ordre du jour des Comité des Partenaires,
- Valide les programmes d'actions et leurs financements,
- Demande à la direction technique du projet des expertises particulières et des rapports d'étape.

Le Comité de Pilotage se réunit au moins deux fois par an pour proposer les orientations des réunions du Comité des Partenaires et autant que nécessaire à la demande d'un de ses membres.

4-1.2 Le Comité des Partenaires :

Sa composition est la suivante :

- Membres du comité stratégique,
- Les différents partenaires : Procureur de la République, services de l'Etat, ARS, Education nationale, CAF, CPAM, MSA, Bailleurs sociaux, Caisse des Dépôts et Consignations, Pôle Emploi, chambres consulaires ….
- Représentants des Conseils citoyens

Ses compétences sont les suivantes :

- Valide les orientations stratégiques
- Valide l'inscription des projets, leurs financements et le portage
- Décide des inflexions nécessaires pour la réussite des projets
- Procède à l'évaluation des projets
- Vérifie la cohérence avec des programmes spécifiques (PRE, CLS, ...)

Le Comité des Partenaires se réunit, sur convocation du Comité de Pilotage, au moins deux fois par an :

- Une première rencontre au mois de juin est consacrée à la prise en compte des difficultés et des ajustements nécessaires en cours d'année et au suivi de la programmation financière,
- Une seconde rencontre en fin d'année est consacrée à l'évaluation de l'année et à la préparation de l'appel à projets de l'année suivante, incluant toutes les réorientations nécessaires.

Toutefois, ce Comité se réunit chaque fois que le Comité de Pilotage le juge nécessaire.

Les partenaires s'engagent à prendre en compte la situation des quartiers dans l'ensemble des documents stratégiques, contrats ou protocoles qu'ils seraient amenés à mettre en œuvre pendant la durée du Contrat de ville.

4-1.3 Le Comité technique :

Il assure le suivi permanent du contrat de ville et des actions validées par le Comité de Pilotage et le Comité des Partenaires.

Sa composition est la suivante :

- Préfet de la Dordogne ou son représentant,
- Président de la CAB ou son représentant,
- Maire de Bergerac ou son représentant,
- Services « *Politique de la ville* » de l'Etat, de la CAB et de la Ville.

Ses compétences sont les suivantes :

- Instruit et assure le suivi technique et administratif du contrat de ville
- Applique les décisions du Comité des Partenaires
- Anime les travaux des ateliers des porteurs de projets
- Prépare le lancement des appels à projets annuels
- Accompagne les porteurs de projets
- Actualise les fiches actions
- Assure une veille active sur les dispositifs de droit commun

Le Comité technique se réunit au moins une fois par mois et assure le suivi opérationnel du contrat de ville. Il organise des rencontres supplémentaires chaque fois que cela est nécessaire.

En fonction des thématiques abordées, il peut inviter des référents nominativement identifiés au sein des services locaux de l'Etat, de l'ARS, des collectivités territoriales ou des organismes membres du Comité des Partenaires.

4-2. Les modalités de mise en œuvre du Contrat de Ville

La mise en œuvre du Contrat de Ville s'appuie sur trois règles fondamentales et transversales à la bonne marche du projet :

- La mobilisation des équipes pour le contrat de ville
- Une conception du contrat, l'appel à projets annuel
- Les engagements financiers des partenaires

4-2.1 La mobilisation des équipes du Contrat de Ville :

Au sein des services de la Préfecture, de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Ville de Bergerac, chaque chef de projet, dûment mandaté par son autorité administrative, coordonne des équipes dédiées à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de Ville.

↳ Pour l'Etat :

Sous la coordination du Préfet ou de son représentant, une « Equipe Politique de la Ville » est chargé du co-pilotage technique de la mise en œuvre et au suivi du Contrat de Ville avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac.

Cette équipe est composée de :

- Le Délégué du Préfet,
- Le Pôle Politique de la Ville de la DDCSPP,
- Le Pôle Habitat et Renouvellement Urbain de la DDT,
- Le Référent en charge de l'Egalité Femme/Homme,
- Le Référent pour le Plan Territorial de Lutte contre la Délinquance (P.T.L.C.D.)

La coordination et la mobilisation des autres services de l'Etat et Délégués départementaux d'agences (ARS…) est assurée par une équipe élargie dont les membres bénéficient d'une lettre de mission spécifique à leur fonction de référent.

Cette équipe se réunit au moins deux fois par an pour :

- Rendre compte de la mise en œuvre des engagements de l'Etat,
- Partager la programmation annuelle des actions et des financements,
- Apporter une expertise sur la mise en œuvre des projets du Contrat.

↳ Pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise :

L'équipe projet du Contrat de Ville est transversale à l'organisation des services communautaires et se compose de :

- Le service « Cohésion Sociale Communautaire – Politique de la Ville » assure le pilotage technique et la mise en œuvre du Contrat de Ville au sein du Comité technique, ainsi que l'animation transversale des dispositifs de la Politique de la Ville (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Ce service est également chargé de l'instruction administrative et financière des subventions allouées dans le cadre du Contrat de Ville et assure l'interface avec les différents services communautaires impliqués.

- Les services communautaires concernés sont missionnés, dans leur domaine de compétences, pour mettre en œuvre les axes stratégiques du Contrat de Ville sous l'égide de la Direction Générale qui en assure la coordination et la cohérence.

↳ Pour la Ville de Bergerac :

- Le service « Politique de la Ville » de Bergerac assure le co-pilotage au sein des différentes instances (Comité de Pilotage, Comité technique…).

Il concourt à la bonne réalisation et à l'évaluation des dispositifs et programmes d'actions élaborés au sein du Contrat de Ville.

Il participe à l'élaboration du diagnostic du territoire et à la définition des orientations du contrat de ville : animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.

- Ce service assure le pilotage de dispositifs spécifiques visant l'amélioration de l'Habitat, le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, le programme de rénovation urbaine, la réussite éducative, les instances de démocratie participative…

Il participa à l'instruction administrative et financière des subventions allouées dans le cadre du Contrat de Ville.

Il articule également toutes les actions des services de la Ville impliqués dans la mise en œuvre des axes stratégiques du Contrat de Ville.

↳ Pour les autres signataires :

Chaque signataire désigne un référent « Politique de la Ville » au sein de sa structure. Celui-ci est l'interlocuteur privilégié de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et de la Ville de Bergerac pour la mise en œuvre des projets et l'évaluation du Contrat de Ville.

Ce référent assure l'interface en interne et mobilise tous les services dont l'intervention s'avère indispensable pour la bonne marche du Contrat de Ville.

4-2.2 Une conception du contrat de Ville, l'appel à projets annuel

Sur la base des orientations stratégiques définies par la Stratégie Urbaine Intégrée, des appels à projets seront lancés tous les ans pour l'utilisation des enveloppes spécifiques « Politique de la Ville » de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres financeurs.

Ces appels à projets, lancés par le Comité des Partenaires, présentent les objectifs opérationnels souhaités par les signataires du Contrat de Ville, les conditions de financement, le bilan détaillé de l'année précédente et les indicateurs de résultats pour l'évaluation du projet.

Ils interviennent en complément des autres appels à projets nationaux et régionaux en direction des quartiers prioritaires, ce qui peut permettre un croisement de financements au service des projets inscrits au Contrat de Ville.

4-2.3 Les engagements financiers des partenaires :

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, la Ville de Bergerac et chacun des signataires s'engagent sur un effort financier en faveur des quartiers prioritaires inscrits dans le Contrat de Ville, tel que décrit dans les engagements des partenaires et dans la maquette financière intentionnelle annexés au présent document.

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, la maquette financière fait apparaître les financements prévisionnels relevant du droit commun et les financements spécifiques complémentaires apportés par chacun des partenaires sur la période 2015-2020.

Concernant les projets « structurants », les financeurs peuvent étudier la possibilité de la mise en place de conventions pluriannuelles afin de simplifier et de consolider la mise œuvre des projets.

4-3. L'implication des habitants, un principe fondateur

Les signataires du Contrat de ville réaffirment leur volonté, dans le cadre des dispositions de la loi du 21 février 2014, de favoriser la prise de parole des habitants, de valoriser leur participation à l'élaboration et à l'évaluation du contrat de Ville, de soutenir et d'impulser les initiatives citoyennes et de faciliter la mise en place des Conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires.

4-3.1 Des Conseils citoyens au cœur du Contrat de Ville :

Pour les partenaires, les conseils citoyens doivent être utiles et jouer pleinement ce rôle d'acteurs de la politique de la ville et de la transformation concrète des quartiers.

La mise en place des conseils citoyens s'inscrit logiquement dans la démarche entamée (*1-2.2 Mode d'élaboration du diagnostic et des enjeux stratégiques*) de la contribution citoyenne à l'élaboration du Contrat de Ville.

Cette contribution citoyenne initiale constitue un socle à la démarche d'association et de participation des citoyens à l'élaboration du Contrat de Ville, à son suivi et à son évaluation.

La mise en place d'un conseil citoyen dans chacun des quartiers prioritaires de l'Agglomération Bergeracoise va permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Les Conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

4-3.2 Les missions des conseils citoyens :

➪ La première mission des conseils citoyens est de favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels : résidents, associations, acteurs socio-économiques, usagers non-résidents des quartiers…

Il s'agit de chercher à associer tout particulièrement ceux que l'on entend le moins dans les exercices habituels de concertation publique, notamment les jeunes…

↳ Le conseil citoyen doit permettre la co-construction du Contrat de Ville dans un cadre autonome et partenarial :

- A toutes les étapes de la démarche contractuelle :

Le Conseil citoyen contribue à toutes les étapes du Contrat de Ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de cette démarche.
Pour permettre cette implication, des représentants des conseils citoyens :

- Participeront au Comité des Partenaires du Contrat de Ville,
- Communiqueront régulièrement aux différents acteurs leurs travaux, leurs propositions et leur appréciation sur la mise en œuvre du Contrat de Ville.

- Sur tous les volets du Contrat de Ville :

La participation des conseils citoyens est conçue de manière transversale et concernera ainsi tous les volets du Contrat et tous les dispositifs pouvant y être liés.

↳ Le conseil citoyen doit également stimuler et appuyer les initiatives citoyennes :

Lieux d'expression favorisant les pratiques émergentes, les conseils citoyens peuvent élaborer et conduire, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le Contrat de Ville.

4-3.3 La mise en place des conseils citoyens :

La mise en place des conseils citoyens a été officialisée lors du Comité de Pilotage du 26 mai 2015. Après un appel à candidatures lancé le 12 février 2015, un tirage au sort a été effectué à l'occasion de cette réunion qui a fixé définitivement la composition des trois conseils citoyens. Les partenaires conviendront ensemble des modalités de renouvellement de leurs membres.

Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement et écrit son règlement intérieur, en respectant l'esprit de la loi. Il désigne deux représentants, un issu de chaque collège, aux instances de pilotage du Contrat de Ville.

Des rencontres inter-conseils peuvent être réalisées pour évaluer le dispositif, et échanger sur l'évolution du Contrat de Ville ou sur toute autre problématique fédératrice.

Une fois par an, l'Etat, la CAB et la Ville de Bergerac présentent aux conseils citoyens un bilan des actions engagées dans le quartier et requièrent leur avis sur le programme opérationnel.

Concernant les moyens de fonctionnement, l'Etat met à disposition, via la Préfecture de la Dordogne, une enveloppe annuelle de 4 500 € pour l'ensemble des conseils citoyens de l'Agglomération Bergeracoise.

Enfin, le Centre de Ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA) qui a développé son action notamment sur la participation des habitants, propose aux membres des conseils citoyens des formations spécifiques sur la politique de la Ville et ses dispositifs (Fonds de participation aux habitants, Gestion urbaine de proximité, Réussite éducative, …).

4-4. L'évaluation, le fil conducteur du Contrat de Ville

L'observation de l'évolution des quartiers prioritaires concernés par le Contrat de Ville ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre et de sa réussite.

Ils participent également d'une vision prospective sur la réussite de l'intégration des quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération Bergeracoise.

4-4.1 L'évaluation, un outil de pilotage performant du Contrat de Ville

➔ ***Donner du sens à l'évaluation***

La loi du 21 février 2014 impose l'obligation de l'évaluation du Contrat de Ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Fil conducteur du Contrat de Ville sur la période des 5 années, l'évaluation est aussi un outil de pilotage qui donne du sens et de la perspective au programme opérationnel.

L'évaluation est une démarche répondant à plusieurs objectifs :

- Améliorer à tout instant l'efficacité du programme, à la fois la capacité à atteindre les objectifs de la stratégie mais aussi l'adéquation entre les moyens déployés et les objectifs à atteindre.

- Procéder aux ajustements nécessaires au fur et à mesure de la programmation, qu'il s'agisse d'ajustements stratégiques (si l'effort doit être porté sur tel ou tel enjeu ou si, au contraire, certains dispositifs n'apportent pas finalement la plus-value escomptée) ou d'ajustements financiers.

- Mettre le Contrat de Ville en perspective des autres dispositifs de développement territorial concernant aussi les quartiers prioritaires (Stratégie Urbaine Intégrée, programme LEADER, Contrat Territorial Unique, Contrat Local de Santé…).

- Créer des temps de réflexion avec les habitants et les partenaires pour prendre du recul et échanger régulièrement sur la stratégie adoptée.

➔ *L'évaluation est aussi l'occasion de valoriser les résultats des stratégies adoptées et de communiquer auprès du grand public.*

L'évaluation, un outil de pilotage du Contrat de Ville

TYPE D'INDICATEUR	ACTIVITÉS/ACTIONS	ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET INDIVIDUEL DES PUBLICS	PARTICIPATION / MOBILISATION DES HABITANTS	PARTENARIAT / COORDINATION
RÉALISATION ***« ce qui a été fait »***	• Nombre de projets réalisés et évalués • Nombre d'ateliers réalisés • Nombre d'opérations d'évaluation et de suivi des indicateurs	• Nombre d'accompagnements individualisés des habitants (jeunes…) • Nombre d'habitants concernés, notamment les jeunes et les femmes • Nombre d'espaces ressources ouverts pour faciliter l'accès aux droits	• Nombre de réunions avec les habitants • Nombre d'actions réalisées / développées • Nombre de réunions des Conseils citoyens	• Nombre de réunions (comité de pilotage, comité des partenaires, comité technique…) • Nombre de partenaires présents aux réunions (institutionnels et associatifs) • Nombre d'actions réalisées / développées • Mobilisation des partenaires locaux • Création de réseaux
RÉSULTATS ***« ce qui était attendu »***	• Résultats par rapport aux attentes exprimées • Taux de réalisation des projets • Niveau de création d'entreprises • Niveau de mobilité des habitants	• Nombre de bénéficiaires (habitants, jeunes, femmes…) • Evolution du taux d'activité • Taux d'insertion professionnelle • Renforcement de la cohésion sociale	• Nombre de partenariats • Amélioration de l'accès aux droits • Taux d'activité des femmes et des jeunes • Développement des qualifications et de la formation professionnelle	• Niveau de participation à la réalisation des projets • Implication des organismes publics et des signataires • Amélioration de l'habitat et lutte contre la précarité énergétique
RESSOURCES ***« moyens humains et financiers mis à disposition »***	• Nombre de projets financés • Nombre de financeurs par projet • Moyens financiers • Communication / Valorisation des projets	• Niveau de l'autofinancement • Participation financière des bénéficiaires (le cas échéant) • Communication autour des parcours réussis	• Niveau d'implication des Conseils citoyens (logistique, finances, moyens de formation…) • Niveau d'implication des habitants des quartiers	• Moyens financiers déployés par les partenaires • Niveau des crédits spécifiques « politique de la ville » • Niveau d'intervention des fonds privés

4-4.2 Efficacité, efficience et impact sur les quartiers prioritaires

➔ ***Evaluation qualitative et quantitative***

Afin de lui conférer une portée pleine et entière conformément à la volonté législative, l'évaluation du Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise prendra quatre formes différentes au fil de l'avancée de la programmation.

- Suivi en continu, financier et qualitatif :

Ce suivi sera étudié en permanence par les deux instances décisionnelles de pilotage du Contrat de Ville : le Comité de Pilotage et le Comité des Partenaires.

Il s'appuiera sur les documents suivants préparés par le Comité technique :

- Tableaux de bord : programmation, avancement des opérations et financements.
- Etat d'avancement de chacun des objectifs stratégiques.
- Indicateurs de réalisation renseignés pour chacun des projets.

- Evaluation annuelle :

Le Contrat de Ville fera l'objet d'une évaluation annuelle présentée en Comité de Pilotage comportant un volet quantitatif et qualitatif.

Volet quantitatif :

- Etat d'avancement des différents axes de la stratégie,
- Recherche des raisons des avancées et des retards de réalisations de certains programmes en Comité de Pilotage,
- Utilisation des critères de réalisation renseignés pour chacun des projets,
- Décision d'opérer des réajustements (animation, finances…).

Volet qualitatif :

- Qualité de la mobilisation des porteurs de projet, des partenaires et des habitants,
- Utilisation des critères de résultats renseignés sur chacune des fiches actions,
- Utilisation des indicateurs d'impact sur les quartiers prioritaires pour savoir si les effets attendus sont bien une réalité.

Ce bilan annuel fera l'objet d'une large concertation auprès des habitants, des partenaires et sera élaboré avec l'aide des services de l'Etat. Il sera basé sur la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire National de la Politique de la Ville.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la Ville de Bergerac s'engagent à annexer ce bilan annuel au budget primitif de leur collectivité respective, permettant de présenter l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes directions de chacune des deux collectivités à la mise en œuvre du Contrat, en distinguant crédits spécifiques et mobilisation du droit commun.

- Evaluation intermédiaire en 2018 :

Prévue par la loi et le dispositif d'intervention du Conseil Régional, cette évaluation intermédiaire est prévue en 2018.

Elle précisera les actions qui doivent perdurer et celles qui n'ont pas eu l'impact attendu. Ce sera également l'occasion de vérifier la concrétisation des engagements de chacun et de proposer l'identification de nouveaux besoins ou une réorientation des crédits déployés.

- Evaluation finale :

Une évaluation finale sera réalisée à l'issue du Contrat de Ville, en début d'année 2021. Il s'agira de :

- Rendre compte de l'utilisation optimale des crédits publics,
- Mesurer l'impact du Contrat : les objectifs initiaux ont-ils été atteints ?
- Porter un jugement qualitatif sur le contenu du Contrat de Ville,
- Evaluer la prise en compte des crédits spécifiques « Politique de la Ville ».

Pour cette évaluation, les partenaires pourront faire appel à un prestataire, cofinancé par les signataires du Contrat de Ville, afin de bénéficier d'un regard extérieur.

Ce prestataire pourra s'appuyer sur les habitants des quartiers prioritaires et fera l'objet d'une large concertation auprès de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Cette évaluation finale sera mise en perspective à l'échelle régionale dans un souci de cohérence territoriale.

4-4.3 La participation citoyenne à l'évaluation du Contrat de Ville

Plusieurs méthodes seront utilisées pour favoriser la participation citoyenne à la démarche d'évaluation du Contrat de Ville :

- Des temps de co-construction, d'écoute et d'évaluation sous forme d'ateliers participatifs avec les habitants, les associations, les partenaires…

- Un débat annuel avec les Conseils Citoyens sur les actions réalisées permettant de mesurer l'appréciation de leur impact sur la vie des habitants des quartiers prioritaires.

- La diffusion régulière de l'information sur l'évolution des quartiers auprès des habitants et des conseils citoyens.

- La présentation auprès des habitants et des conseils citoyens du bilan annuel mesurant le suivi des engagements des signataires.

- Des enquêtes menées auprès des habitants des quartiers prioritaires.

LES SIGNATAIRES

DU CONTRAT DE VILLE

DE L'AGGLOMÉRATION

BERGERACOISE

Le Préfet de la Dordogne,	**Le Président du Conseil régional d'Aquitaine,**	**Le Président du Conseil départemental de la Dordogne,**
Christophe BAY	Alain ROUSSET	Germinal PEIRO
Le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,	**Le Maire de Bergerac,**	**La Procureure de la République de Bergerac,**
Dominique ROUSSEAU	Daniel GARRIGUE	Frédérique DUBOST
Le Président du Pays du Grand Bergeracois,	**Le directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations,**	**La Directrice de la Délégation territoriale de la Dordogne de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine**
Jérôme BETAILLE	Xavier ROLAND-BILLECART	Monique JANICOT
La Directrice des services départementaux de l'Education Nationale,	**Le Directeur Territorial de Pôle Emploi,**	**Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne,**
Jacqueline ORLAY	Abdelhak NACHIT	Alain THIBAL MAZIAT

Le Directeur départemental de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,	**Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne,**	**Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne,**
Bernard SERVAUD	Christophe FAUVEL	Patrick MEYNIER
Le Directeur Général de Mésolia,	**Le Président d'Urbalys Habitat,**	**Le Président de Dordogne Habitat,**
Emmanuel PICARD	Jonathan PRIOLEAUD	Michel TESTUT

ANNEXE 1 :

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

➔ Etat :

Les services de l'Etat relaieront localement les conventions interministérielles nationales (consultables sur le site du ministère de la ville) afin de concentrer, en complément des crédits spécifiques, l'effort de droit commun sur les quartiers prioritaires et de veille.

Ainsi, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération bergeracoise, **en matière de sport et soutien de la citoyenneté**, les engagements de l'Etat sont les suivants :

Objectif n°1 : Faire progresser le nombre de licenciés dans les quartiers prioritaires, en encourageant la diversification des pratiques sportives, en consolidant l'intervention des fédérations omnisports et clubs pour les jeunes dans ces quartiers et en poursuivant le développement de la mixité (accompagnement du mouvement sportif).

- Réaliser un état des lieux avec les grands clubs structurés sur le nombre de licenciés issus des quartiers et sur le nombre de jeunes sensibilisés à la pratique sportive (journées découvertes, animations sportives…)
- Soutenir le développement et la structuration d'une offre sportive de qualité par la professionnalisation des intervenants (aide à la création d'emplois dédiés)
- Faire progresser le nombre de personnes concernées en :
  - Soutenant financièrement des activités physiques et sportives ouvertes à tous pour faire connaître et découvrir des disciplines (initiation)
  - Facilitant l'accessibilité financière à la pratique physique et sportive des publics en difficulté à travers le financement du mouvement sportif.

Pour cela, la DDCSPP va mobiliser **25%** (150 000 €) de la part départementale du Centre National de Développement du Sport (CNDS) sur des actions du mouvement sportif en direction des QPV.
A ce titre, une priorité sera donnée à l'emploi comme levier de développement et structuration d'une offre sportive de qualité.

Objectif n°2 : Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale.

L'Etat s'engage dans le cadre de la déclinaison départementale des chantiers du plan jeunesse, à décliner son action pour :
- Une information plus lisible et plus accessible pour les jeunes : reconduction d'opérations pour diffuser l'information relative à la mobilité auprès des jeunes du département ;
- Une offre d'accompagnement et de soutien à la préparation au départ ;
- Une mise en place d'une formation commune (éducation, formation, jeunesse) autour du programme Erasmus + 2014-2020 ;
- Une formalisation d'un réseau pluridisciplinaire d'intervenants à la mobilité et participation à la plate-forme régionale de la mobilité.
- Un soutien aux politiques partenariales de jeunesse locale incitatives en faveur de la mobilité intraterritoriale, européenne et internationale.

En mettant en œuvre concrètement :
- des journées thématiques « mobilité européenne et internationale » en direction des jeunes des QPV par le réseau IJ
- l'organisation d'une formation en direction des professionnels de l'animation jeunesse sur le programme Erasmus + 2014-2020
- un soutien financier aux projets de jeunes.

Pour cela, les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations vont mobiliser :

- expertise technique (CEJP) pour conseiller, accompagner, construire des partenariats nouveaux sur cette thématique ;
- dans le cadre du BOP 163 un soutien financier pour les projets de jeunes et le réseau IJ.

Objectif n°3 : Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013).

Les services de la CAB et de la ville de Bergerac sont invités à soutenir les démarches nécessaires pour l'accueil de ces jeunes en service civique (agrément, mission, tutorat…)
La DDCSPP mettra à disposition le référent départemental du Service Civique pour informer, accompagner et faciliter l'accès au dispositif.
L'engagement financier direct de l'Etat pour 10 jeunes correspond en moyenne à 65 000 €.

Objectif n°4 : Soutenir les associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté.

La DDCSPP s'engage à porter des actions notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation des bénévoles, de l'accompagnement des conseils citoyens et de la médiation sociale :

- Par la diffusion du programme commun de formation des bénévoles
- La mobilisation des postes FONJEP
- La mobilisation des postes Adultes Relais.

Objectif n°5 : Faciliter l'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'emploi des femmes des quartiers prioritaires

L'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'emploi des femmes des quartiers prioritaires sera favorisé en s'appuyant principalement sur le CIDFF (Centre d'informations sur les Droits des Femmes et des Familles) mais également sur d'autres partenaires.
La tenue de permanences d'accès aux droits au plus près des quartiers prioritaires sera soutenue et encouragée. Ces permanences seront proposées par le CIDFF et d'autres partenaires dont les missions relèvent de l'accès aux droits.

Objectif n° 6 : Mobilisation du Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF)

Le FGIF et tous dispositifs d'aide à la création d'entreprise seront mobilisés pour favoriser la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Une demi-journée d'information sur la création et la reprise d'entreprises sera organisée en direction des femmes dans chaque quartier prioritaire, en lien avec les partenaires porteurs de projet d'accompagnement.

➔ En matière de **sécurité et prévention de la délinquance**, les priorités sont les suivantes :

1. Améliorer le lien entre la police/gendarmerie et la population, notamment avec les jeunes

➢ Développer l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux métiers de la sécurité intérieure et favoriser singulièrement des recrutements au sein du ministère de l'intérieur qui soient à l'image de la société.

● La communication sur les recrutements sera développée grâce notamment à la participation aux forums emplois et carrières des services de police et de gendarmerie.
● Un partenariat actif sur les métiers de la sécurité intérieure sera renforcé avec l'éducation nationale.
● Un correspondant local pour le recrutement a été formé en 2014 pour répondre aux besoins de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Bergerac.
● Un officier de recrutement de gendarmerie intervient régulièrement.

➢ Etendre le recours au service civique dans les services de police

Deux postes sont demandés au profit de la circonscription de sécurité publique de Bergerac. Ils effectueront quotidiennement une mission d'accueil du public, d'écoute et d'orientation des victimes, en partenariat avec les associations d'aide aux victimes et les services de médiation communaux.

➢ Développer les expérimentations locales favorisant le dialogue entre les jeunes et la police
● Partenariat avec l'éducation nationale pour la conduite d'actions pédagogiques en milieu scolaire : prévention des conduites addictives, risques d'internet et des réseaux sociaux, sécurité routière (conduites à risque, permis piéton).
● Intervention de policiers formateurs dans les établissements scolaires (primaire, collèges, lycées) sur des thématiques adaptées à l'auditoire.
● Accueil ponctuel, sur demande agréée et sous convention, de jeunes (lycéens ou étudiants) dans les locaux de police, pour un court stage « découverte » en lien avec une filière d'études (police scientifique, droit pénal, criminologie, ...).

2. Renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers

● L'encadrement de la CSP Bergerac sera impliqué dans la définition d'une stratégie d'intervention au bénéfice des territoires prioritaires combinant une présence préventive et dissuasive et des dispositifs de travail judiciaire.
● La communication avec les élus sur la situation des quartiers sera régulièrement établie par le chef de la CSP Bergerac ou son adjoint en qualité de "référents-maires".
● Lorsque nécessaire, une cellule de veille se réunira, voire un groupe local de traitement de la délinquance (G.L.T.D.) pour les situations particulièrement préoccupantes.
● Les services de la police nationale participeront éventuellement aux réunions de quartier, aux côtés des élus.
● Des référents et correspondants sûreté pour la prévention situationnelle, notamment dans le cadre de réaménagements urbains, interviendront.
Un correspondant sûreté est certifié depuis mars 2015.
● Dans le cadre du secret partagé, des éléments sur la délinquance constatée relativement aux quartiers prioritaires seront fournis aux élus concernés, afin de définir une stratégie concertée et adaptée à mettre en œuvre.

● Les jeunes employés dans le cadre du service civique à la CSP pourront, en lien avec les hiérarchies concernées, travailler avec les services municipaux de médiation existants. Ceci pourra permettre une orientation rapide et concertée vers lesdits services dans le cadre de conflits de voisinage ou d'incivilités encore sans dimension pénale.

3. Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel pour la prévention et la délinquance

Lors de l'attribution du FIPD, un intérêt particulier sera porté aux actions pouvant être menées dans les quartiers prioritaires, avec une attention particulière au jeune public et à la prévention de la récidive.
En outre, s'agissant de la prévention de la récidive, il convient de noter la présence en Dordogne de 3 établissements pénitentiaires au sein desquels un important travail de prévention de la récidive est effectué (avec missions locales, associations, PJJ et SPIP).

4. Réduire les phénomènes de la délinquance spécifiques dans les quartiers prioritaires

● La désignation d'un correspondant privilégié sur la CSP de Bergerac permettra d'accroître la lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif et les transports publics ainsi que, en lien avec les ministères en charge de l'éducation nationale, aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires les plus exposés. Une sensibilisation permanente des effectifs sur le caractère prioritaire des faits commis à l'intérieur ou aux abords d'un établissement scolaire ou impactant les transports publics, sera effectuée.
La place de la médiation dans les démarches de gestion urbaine de proximité et, de manière générale en matière de tranquillité publique, sera renforcée. Dans ce cadre, l'Etat participe aux financements d'adultes relais au profit des quartiers prioritaires de Bergerac.
● Un intérêt particulier à l'habitat collectif sera apporté au sein des réflexions du CLSPD.
● Le lien entre le référent sûreté de la police et les bailleurs sociaux sur la prévention situationnelle sera régulièrement entretenu.

5. Accroître la lutte contre le trafic de stupéfiants et s'attaquer résolument à l'économie souterraine dans ces quartiers.

La mise en œuvre de contrôles CODAF, en plus de l'activité quotidienne des services de police est un outil privilégié dans ce cadre.

➔ **En matière de logement et de renouvellement urbain**, les engagements de l'Etat sont les suivants :

1. Dé-densifier les quartiers prioritaires, promouvoir une offre locative de qualité sur site et maintenir une offre très sociale dans le parc HLM de l'agglomération

Pour ce faire, la programmation de la production de logements locatifs sociaux (LLS), estimée à 175 et dotée de 340 000 €, sera corrélée avec la géographie prioritaire, afin de ne pas densifier l'offre sociale dans les quartiers prioritaires, mais plutôt de la répartir sur l'ensemble du territoire, et de préférence en 1ère et 2ème couronne de l'agglomération, en évitant de recréer des grands ensembles.

Les aides du droit commun seront mobilisées ainsi que des financements spécifiques (aides indirectes de l'État, exonération de la taxe foncière pour les propriétés bâties et aides fiscales, prêts CDC, aides de l'agence nationale de l'habitat).

La politique de l'habitat à destination des quartiers prioritaires devra être inscrite dans les documents stratégiques (PLH, PLUi et SCOT).

Il faudra veiller à limiter la construction de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dès lors que le taux de logement social y dépasse 50% (taux légal en juin 2015). Par ailleurs, pour toute nouvelle opération de production de logements locatifs sociaux, un pourcentage de mise à disposition de logements locatifs très sociaux devra être défini. Par ailleurs, une étude sera conduite sur les besoins en logements locatifs sociaux en Dordogne et à l'échelle des EPCI, dont la communauté d'agglomération de Bergerac pour laquelle sont réservés 6 000 €.

L'Etat contribuera à l'observatoire des loyers libres à l'échelle de la commune, au recueil de données, à leur analyse et diffusion.

Les liens entre les politiques d'aménagement (planification) et du logement seront assurés par des avis de l'Etat concertés dans les 2 domaines.

2. Poursuivre la diversification de l'habitat et asseoir la diversification fonctionnelle dans les quartiers

La recherche d'une diversification de l'habitat comme vecteur de mixité sociale sera déclinée par :

- la production de logements neufs ou en accession à la propriété, dont en accession sociale

- le conventionnement de logements existants avec recherche d'une complémentarité parc public, parc privé conventionné en loyer social, très social

- l'accompagnement des bailleurs du secteur HLM dans les nouvelles mesures liées au conventionnement en vue de favoriser des attributions mesurées et concertées (possibilité renforcée de modulation des loyers)

- l'amélioration du parc privé (propriétaires bailleurs ou occupants très modestes) dans le cadre des OPAH/ PIG de Bergerac

- la mobilisation du pôle Habitat Indigne pour accompagner la collectivité pour la résorption de l'habitat insalubre ou indigne dans le centre ancien ou pour les opérations de restauration immobilière sur Bergerac (dotation 300 000 €)

- l'accompagnement de la collectivité dans la lutte contre la précarité énergétique (avantages fiscaux dont TVA à taux réduit, crédit d'impôt transition énergique, prêts aidés)

- l'assistance auprès de la collectivité de l'animation et le portage des opérations programmées avec l'Anah (OPAH/PIG) (dotation de 110 000 €).

➔ Conseil régional d'Aquitaine :

Le Conseil régional d'Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention régionale, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain.

En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficience possibles, la Région a souhaité lancer un « double » Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte à la fois sur le dispositif régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des « contrats de ville ».

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- améliorer l'efficacité énergétique du logement social.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- la mise en œuvre de logique d'intégration des quartiers » dans leurs agglomérations,
- Adapter l'intervention régionale au profil fiscal et financier des EPCI,

L'intervention communautaire pour sa part s'inscrira elle aussi dans le cadre du contrat de ville. Elle propose de contribuer à 5 grands défis, issus de la stratégie Europe 2020 : promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ».

Pour cela elle souhaite soutenir des projets permettant concrètement que :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi;
- 3 % du PIB de l'UE soient investis dans la Recherche et le Développement ;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- la réduction à moins de 20 millions, le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Enfin l'union souhaite une mobilisation de chacun autour de :

- Développement durable,
- Egalité des chances et non-discrimination,
- Egalité entre les femmes et les hommes.

➔ Conseil départemental de la Dordogne :

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a réaffirmé la double finalité de la politique de la ville :

- Assurer l'égalité entre les territoires ;
- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté.

Cette loi renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire ;
- Un contrat unique 2015-2020 intégrant 3 priorités transversales :
  - Cohésion sociale ;
  - Développement économique et emploi ;
  - Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis de nombreuses années, le Département de la Dordogne s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

1) Une politique volontariste au service des quartiers.

- Une mobilisation constante des agents départementaux dans les zones sensibles. Au-delà des situations individuelles, c'est avant tout un territoire où les risques d'exclusion comme les ressources sont identifiés, analysés et pris en considération par des personnels pluriels.

  - 6 assistantes sociales
  - 4 puéricultrices
  - 1 médecin pédiatre
  - Et en fonction des mesures décidées 3 éducateurs.

- Une présence qui s'adapte à la demande sociale.

- Des actions spécifiques dans les quartiers.

Le Département finance le Club de Prévention l'Atelier qui propose des outils spécifiques pour les jeunes en difficultés.

- Dans le cadre de la politique menée par l'ANRU, le Département s'est fortement engagé auprès de ses partenaires (Région, Villes, Communautés d'agglomération) dans les opérations de rénovation urbaine menées par la ville de Bergerac.

- Bergerac : près de **2.200.000 €** ont été investis par le Département sur des opérations de construction de logements locatifs sociaux mais aussi sur des équipements culturels et sociaux tels que la création d'une maison de quartier ou des aménagements d'espaces publics.

L'une des priorités du Département en matière d'habitat est bien l'amélioration de la qualité (notamment énergétique) du parc de logements, aussi bien en parc public qu'en parc privé (programme départemental de lutte contre la précarité énergétique notamment, enveloppe spécifique rénovation énergétique du parc au bénéfice de Dordogne Habitat, office départemental HLM, aide départementale de 500 € aux propriétaires occupants…).

Le Département soutient également la production de logements spécifiques tels que les Logements Autonomes pour Personnes Agées, les logements adaptés à la perte d'autonomie et/ou au handicap, le développement de produits adaptés aux populations les plus défavorisées.

Toutes ces actions sont déclinées dans des contrats et plans structurants tels que le Plan Départemental de l'Habitat, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, la convention de délégation des aides à la pierre, le schéma gérontologique, le plan climat…

- Le financement de travaux qui contribue au renouvellement des quartiers.
- Un partenariat renforcé avec les acteurs locaux (Centres Sociaux, le Bureau d'Information Jeunesse, la Maison des Adolescents…).

2) Les priorités pour le Département :

- Favoriser l'autonomie des jeunes :

  - Par le biais des plateformes Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) mis en place territorialement, il est demandé aux partenaires et aux personnels du Conseil départemental de repérer et d'accompagner des jeunes sans emploi, ni formation, ni étude « NEET » (18-25 ans) des quartiers politique de la ville vers les dispositifs de droit commun (période 2015-2017).
  - Accompagner ces jeunes vers le dispositif Garantie Jeunes : depuis le 1er janvier 2015 cette approche globale et partenariale nécessite une implication de l'ensemble des acteurs concernés et une coordination à l'échelle de chaque territoire par le biais d'une plateforme.

- Améliorer le vivre ensemble :

  - Par le soutien aux publics fragiles dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires.
    Une attention particulière est portée aux familles monoparentales, aux bénéficiaires du RSA.

  - Par l'animation du lieu d'accueil parents-enfants « Les Petits Cailloux ».

  - Par l'aide au départ en vacances de familles de ces quartiers ; en 2015, cinq familles vont bénéficier d'une aide financière grâce au partenariat mis en place entre le Département et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

● S'engager sur la mobilisation des Fonds Européens « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » sur les quartiers politique de la ville.

● Soutenir la production d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux :

- convention triennale d'objectifs et de moyens avec Dordogne Habitat (3.600 000 €),
- construction de logements bois ou ossature bois (1.000 € par logement),
- soutien à la mise en application de la réglementation thermique 2012 (1.500 € par logement).

● Aider à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH réalisant des travaux de lutte contre la précarité énergétique : 500 € par logement.

● Soutenir les collectivités mettant en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG).

● Mobiliser des crédits délégués dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre conformément aux réglementations (circulaires annuelles de programmation, orientations annuelles de l'ANAH déclinées dans le Programme d'action territorial) et dans la limite des dotations budgétaires de l'Etat allouées annuellement.

➔ Communauté d'Agglomération Bergeracoise :

Conformément aux articles 6 et 11 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se voit confier le pilotage stratégique du nouveau Contrat de Ville.

A ce titre, elle est chargée de :

- La réalisation du diagnostic de la situation des quartiers,
- La définition des orientations stratégiques,
- La coordination de la démarche contractuelle,
- La mise en œuvre des actions relevant de sa compétence.

Reconnue « chef de file » du Contrat de Ville, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est partie prenante des trois instances de gouvernance : Comité de pilotage, Comité des Partenaires et Comité technique.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'engage à mobiliser, sur les quartiers prioritaires, des crédits de droit commun pour les projets relevant de sa compétence et à voter annuellement des crédits spécifiques pour les projets participant à la mise œuvre des axes stratégiques définis par le Contrat de Ville.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a pour mission d'élaborer la « *Stratégie Urbaine Intégrée* », dispositif contractuel conclu avec le Conseil régional d'Aquitaine.

Une fois la convention signée avec la Région Aquitaine, la CAB deviendra « *Autorité de Gestion* » et pourra alors solliciter et programmer des crédits régionaux et européens (FEDER/FSE) pour le financement de projets éligibles au règlement d'intervention régional et européen (Programme opérationnel).

➔ Ville de Bergerac :

Fortement impliquée depuis les années 2000 dans les dispositifs contractuels de la politique de la ville (Contrat de ville, CUCS, PRU), la Ville de Bergerac entend poursuivre son action envers les quartiers prioritaires par la mise en œuvre du Contrat de ville.

La Ville vise ainsi une amélioration significative des conditions de vie de ses habitants et une meilleure intégration urbaine et sociale des quartiers prioritaires.

Déclinée au travers de la SUI et des projets de proximité, l'action de la Ville portera sur les trois piliers du Contrat de ville : la cohésion sociale, le développement économique et le renouvellement urbain.

Ainsi, la Ville de Bergerac s'engage à :

- Accompagner les publics et les associations par l'action des centres sociaux et la création des Maisons de quartiers

- Promouvoir les initiatives citoyennes par l'animation des Conseils de quartiers et la mise en place des Conseils citoyens

- Garantir la tranquillité publique par la coordination des dispositifs de prévention et la présence d'une police de proximité

- Soutenir les structures de formation et d'insertion professionnelle pour lever les freins d'accès à l'emploi

- Poursuivre les opérations de rénovation urbaine par la programmation d'équipements structurants et de proximité au sein des quartiers

- Mettre en œuvre une politique volontariste en faveur de l'habitat pour lutter contre l'habitat indigne et favoriser la création de logements sociaux en centre-ville

- Réduire les inégalités socio-territoriales de santé en contribuant à l'élaboration d'une stratégie commune pour l'amélioration de l'accès aux soins des personnes vulnérables

Par ailleurs, afin de soutenir financièrement la mise en œuvre des actions mentionnées dans le présent Contrat de ville, la Ville de Bergerac mobilisera les crédits de droit commun relevant de ses compétences et votera annuellement des crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville.

➔ Procureure de la République de Bergerac :

1. Conforter la justice de proximité, l'accès au droit ainsi que l'aide aux victimes

- Il existe un bureau d'aide aux victimes à Bergerac, situé au tribunal de grande instance.

Une maison de la justice et du droit est implantée à Bergerac et des réflexions sont en cours pour l'installer dans des locaux plus vastes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, permettant de multiplier les permanences de professionnels assurées dans ce cadre et développer les possibilités de stages alternatifs aux poursuites. Un ETPT de greffier est déjà employé dans ce cadre, il n'est pas envisagé de modifier ce point.

Les permanences de l'association d'aide aux victimes dans les quartiers seront poursuivies.

- L'action pénale est mobilisée pour lutter contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville. Un groupe local de traitement de la délinquance spécifique, présidé par le procureur de la République pourra être envisagé en cas d'émergence de phénomène de délinquance particulier dans la ville ou d'augmentation subite de la délinquance dans un des quartiers du contrat de ville, si les actions menées dans le cadre du CLSPD s'avèrent insuffisantes ou inadaptées.

2. Prévenir la récidive

Les cinq actions privilégiées à Bergerac sont les suivantes :

- Les relations entre les services protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et les partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, comme les missions locales, seront développées : ceci facilitera la lutte contre la récidive en facilitant l'inscription des jeunes, confiés aux services de la PJJ, dans les dispositifs de droit commun et notamment la « garantie jeunes ».

- L'intervention des éducateurs de la PJJ et de magistrats dans les établissements scolaires sera proposée.

- Des conventions avec les bailleurs sociaux pourront être signées, aux fins de réparation directe lorsque des mineurs ou des majeurs sont mis en cause pour des faits de dégradation dans les bâtiments.

- Pour les mineurs, afin de réduire les délais d'exécution des décisions judiciaires prononcées (mineurs mis en examen ou condamnés dans le cadre de l'ordonnance de 1945) et d'améliorer l'effectivité de la réponse pénale apportée à la délinquance des mineurs, les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'engagent à recevoir le mineur, pour un premier entretien éducatif, dans un délai de 5 jours suivant le prononcé de la mesure (article 12-3 de l'ordonnance du 2/02/1945).

- En lien avec le déménagement de la Maison de la Justice et du Droit, des stages alternatifs aux poursuites seront mis en œuvre à Bergerac (citoyenneté, violences conjugales).

3. Promouvoir l'égalité des chances

● Les représentants du ministère de la justice s'efforceront de participer aux journées « découverte » des métiers des établissements scolaires afin de promouvoir les voies d'accès aux métiers de la justice.

● Des collégiens de 3ème seront accueillis au sein de la juridiction et des autres services de la justice dans le cadre de leur semaine de découverte. A cet effet, des conventions partenariales seront signées avec les collèges des quartiers.

4. Contribuer à la lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires

Une convention a été signée avec le défenseur des droits le 13 novembre 2014 (présente en annexe) et a vocation à s'appliquer dans toutes les juridictions de la cour d'appel de Bordeaux.

➔ Pays du Grand Bergeracois :

Le Pays du Grand Bergeracois est lauréat de l'appel à projet régional Leader 2014/2020. Par ailleurs, le Pays du Grand Bergeracois candidate de façon commune avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour le Contrat Territorial Unique (CTU).

Leader est un programme européen définit, porté et géré par les acteurs locaux au travers du Pays du Grand Bergeracois.

Cette candidature a été co-construite par le Pays du Grand Bergeracois et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise grâce à une forte mobilisation des acteurs socio-professionnels réunis au sein du Conseil de Développement.

La stratégie Leader « Nous le Bergeracois, Agir ensemble pour une économie novatrice de proximité » met l'accent sur le développement économique du territoire qui est actuellement un des territoires aquitains les plus touchés par la crise.

Cette stratégie est complémentaire de la Stratégie Urbaine Intégrée (SUI) élaborée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et la ville de Bergerac.

En effet, toute deux ont un volet économique fort et mettent en œuvre une politique volontariste. Elles ont des objectifs communs comme soutenir l'entrepreneuriat, favoriser l'implication des jeunes sur leur territoire, faciliter l'accès à l'emploi en levant les freins comme la mobilité.

De plus, ces deux programmes ont identifié des publics sensibles auxquels ils vont porter une attention particulière : les jeunes et les personnes à faible revenus.

La Stratégie Urbaine Intégrée se concentre sur les quartiers prioritaires mais les problématiques liées à ces deux catégories de publics sont les mêmes à l'échelle du Pays.

Ainsi, une articulation entre la Politique de la Ville et Leader est établie pour renforcer la cohérence du territoire et optimiser l'ensemble des dispositifs mobilisables sur le territoire.

Le Contrat Territorial Unique est un Contrat signé entre le Conseil Régional et le territoire, le Pays du Grand Bergeracois et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, qui engage des crédits spécifiques sur la période 2015-2020 à partir d'une stratégie, un projet de territoire.

La stratégie du Contrat Territorial Unique, appelée Projet Solidaire de Territoire, s'intitule « Nous le Bergeracois, construire un territoire pour vivre et entreprendre ensemble ».
Réinscrire l'économie et l'emploi au cœur de notre stratégie est le vœu formulé par l'ensemble des acteurs du Bergeracois.

Le Pays du Grand Bergeracois s'engage à :

- **examiner les projets inscrits au Contrat de Ville au regard de la stratégie et des règles d'éligibilité du programme européen Leader.**

Les expérimentations menées dans les quartiers prioritaires mais qui peuvent être transférées en milieu rural pourront être financées dans le cadre de Leader.

- **Suivre la ligne de partage entre fonds Leader et les fonds FEDER, pour respecter la règle de non-cumul des fonds européens.**

Les projets dont le public cible est issu uniquement des quartiers prioritaires émargeront aux financements FEDER. Si le public touché est plus large ou si le projet permet de créer des liens entre l'urbain et le rural, les projets seront orientés vers le programme Leader.

Les projets qui seront structurants pour un quartier mais qui n'ont pas forcément un impact sur un territoire plus vaste seront orientés vers les fonds FEDER de la politique de la ville.

- **croiser le financement de projets relevant du Contrat de Ville avec le programme d'actions à venir du Contrat Territorial Unique.**

➔ Caisse des Dépôts et Consignations :

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville.

La Caisse des Dépôts intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le **logement social**, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts peut intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organise autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise…).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégie :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques…) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources…) ;
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative…), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux…).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social est mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la Caisse des Dépôts peut également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics…) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

* * *

Au titre du contrat de ville de la communauté d'agglomération bergeracoise, la Caisse des Dépôts a déjà engagé, au cours du 1er semestre 2015, la réalisation d'une mission d'appui et d'expertise sur le volet développement économique (étude économique du cabinet François OHL consultants).

➔ Agence régionale de Santé d'Aquitaine :

Les politiques publiques des ministères des affaires sociales et de la santé, des personnes âgées et de l'autonomie, de la famille, des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion s'appliquent particulièrement à la mise en œuvre des contrats de ville.

Dans ce cadre, les axes d'intervention de l'État sont les suivants :

1. Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers

Dans le cadre de la rédaction du contrat local de santé de Bergerac, signé en 2013, les ARS, CPAM, professionnels de santé et élus se sont mobilisés, en s'appuyant sur le travail de l'Observation Régional de la Santé en Aquitaine ORSA) pour établir un état des lieux partagé à l'échelle du territoire de la CAB.
Ce diagnostic peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : http://www.ars.aquitaine.sante.fr/Les-contrats-locaux-de-sante.123801.0.html

2. Améliorer l'accès aux soins de premier secours

Cette problématique a été identifiée pour le territoire de la CAB et figure dans l'axe 2 du CLS.

A ce titre, est décliné sur le territoire le Pacte Territoire Santé, défini par Mme la Ministre en charge des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, afin de lutter contre les déserts médicaux. 12 engagements ont été définis, parmi lesquels :

Engagement n°1 : un stage de médecine générale pour 100 % des étudiants : développer les lieux de stage en médecine libérale
Par exemple, le projet de santé du pôle de santé de Bergerac intègre l'engagement de l'accueil d'étudiants en médecine générale.

Engagement n°4 : mise en place d'un référent régional installation / organisation de soirées « installation » dans les internats des centres hospitaliers agréés du département, dont le CH de Bergerac.
À cet effet, l'ARS organise des réunions régulières au sein de l'internat du CH de Bergerac en vue de sensibiliser les étudiants en médecine à l'installation dans les zones déficitaires.

Ces objectifs sont suivis par l'ARS en lien avec le conseil départemental de l'ordre des médecins et les caisses d'assurance maladie.
Les dispositions réglementaires relatives aux aides à l'installation sont également mobilisées.

Toujours pour respecter cet axe, l'**installation de jeunes médecins dans les QPV** est recherchée et sera facilitée par tous les partenaires.
Avec le soutien de l'ARS, des services préfectoraux, des collectivités territoriales, des maisons de santé pluridisciplinaires pourront être implantées sur Bergerac. Ainsi, par exemple, l'ARS peut financer l'ingénierie du projet de santé au titre du Fonds d'Intervention Régional. Ces projets facilitent l'exercice pluri professionnel de proximité dans les quartiers prioritaires et seront de nature à faciliter l'accueil de nouveaux médecins.
Le recours ultérieur à la télémédecine pourra faciliter l'exercice de la médecine dans le Bergeracois.

3. Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers

Le renforcement et la coordination de l'activité des permanences d'accès aux soins de santé du centre hospitalier de Bergerac est une priorité de l'État, avec les dispositions suivantes :

- Appui sur les dispositifs hospitaliers existants : permanence d'accès aux soins de santé, équipe mobile santé précarité.
- Développement des actions de prévention à partir des établissements de santé
- Accompagnement des actions de prévention développées dans le cadre des CLS.

A Bergerac, a été créée, à l'initiative de l'ARS, une maison des adolescents, qui est un outil à faire mieux connaître des professionnels.

En matière d'addictologie, deux Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sont en fonctionnement. Un est géré par l'ANPAA et l'autre par le CEID. Une antenne commune a été mise en place sur Bergerac.

En matière de prévention, l'ARS a décidé de financer un poste d'animateur en santé publique au sein du centre hospitalier de Bergerac, afin de développer, hors ses murs, des actions de prévention, dépistage, promotion de la santé… Cette personne sera amenée à mettre en place ces actions, dans le cadre des axes stratégiques du CLS, notamment sur les quartiers prioritaires.

Le CLS de Bergerac a identifié quatre axes d'actions prioritaires :

- Promouvoir une information fiable, accessible et harmonisée des offres des services et dispositifs de santé existant sur l'ensemble du territoire,
- Soutenir la démographie médicale et paramédicale afin de promouvoir l'égalité sociale et territoriale devant la santé,
- Promouvoir la santé mentale dans le cadre de vie, en allant au-devant, notamment des citoyens en grande précarité et en voie de marginalisation.
- Développer la prévention et les actions à destination des jeunes et des personnes âgées.

➔ Services départementaux de l'Education Nationale :

Les axes d'intervention principaux au titre du contrat de ville sont les suivants :

- Mettre en cohérence les géographies prioritaires,
- Participer aux objectifs de refondation de l'Ecole,
- Réduire les écarts de réussite en soutenant la réussite éducative,
- Collaborer au pilotage des futurs contrats de ville.

L'éducation nationale a participé, lors des premiers travaux sur cette génération de contrat de ville, à la **mise en cohérence des géographies prioritaires** avec le recensement des structures scolaires existantes sur les QPV et à proximité.

Les actions menées doivent **participer aux objectifs de refondation de l'Ecole.**

Ainsi, le nombre d'emplois lié au taux actuel de la scolarisation des élèves de moins de trois ans en éducation prioritaire sera maintenu et des dispositifs passerelle entre crèches et maternelle seront mis en place.

A ce titre, l'existant à valoriser, dans le domaine de la **réussite éducative**, est :

● le maintien de l'implantation de postes 'scolarisation des moins de 3 ans', ainsi que de postes « Plus de maîtres que de classes' » (3 ETP existent à Bergerac) ; dans ce dernier cadre, les groupes d'élèves pourront être dédoublés par une pédagogie adaptée et ciblée sur l'individuel ;

● la mobilisation des enseignants ordinaires des classes et des RASED (5 ETP existent sur Bergerac) sur les groupes de travail et synthèses du Programme de Réussite Educative (PRE) local, au bénéfice des situations individuelles détectées (cahier des charges PRE) ;

● la lutte contre le décrochage scolaire en prenant appui sur le circuit institutionnel établi ;

● l'entretien d'un climat scolaire serein : formation de délégués, médiation par les pairs, information sur les risques liés aux réseaux sociaux, régulation des conseils de discipline, dialogue à travers les instances de démocratie participative telles que les conseils d'école ou d'établissement.

Dans le domaine de la parentalité, les liens entre le temps scolaire et le temps périscolaire seront renforcés et favorisés en tenant compte du rythme de l'enfant (nouveaux rythmes scolaires) et en privilégiant le dialogue avec les représentants légaux.

Il convient de s'appuyer sur les dispositifs « CLAS » d'accueil des parents à l'école à travers des réunions de droit commun ou des opérations spécifiques. Par ailleurs, des opérations type « école ouverte » ou « ouvrir l'école aux parents » seront mises en place pour favoriser la réussite des écoles.

Enfin, il conviendra de veiller à l'application rigoureuse des procédures départementales de protection de l'enfance.

En ce qui concerne la citoyenneté, il convient de développer et soutenir les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté 1er et 2ème degrés (CESC) et de veiller à consolider les partenariats grâce à des informations et des formations des élèves et représentants légaux par des acteurs institutionnels ou extérieurs.

Les acteurs locaux continueront à être conviés aux instances du comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bergerac.

Les référents « police » seront systématiquement associés aux événements qui se déroulent dans les quartiers et aux abords des écoles et établissements.

Les personnels de l'Education Nationale concernés seront mobilisés par les dispositifs décrits ci-dessus.

➔ Pôle Emploi :

1. Mobiliser le service public de l'emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires.

Tous les efforts seront faits, en lien avec les Missions locales, pour trouver des débouchés en alternance après emploi d'avenir ou garantie jeunes sous réserve des capacités des entreprises employeuses.

Les enveloppes de contrats aidés sont fixées en application de la loi de finances, puis déclinées semestre par semestre en fonction de circulaires d'application et selon des modalités de prise en charge définies par arrêté du préfet de région.

En tout état de cause, et quelles que soient les mesures qui seront mises en place au cours du contrat, une attention particulière sera accordée au bénéfice des administrés résidant dans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV). Les données seront régulièrement affinées en fonction des directives données au niveau gouvernemental et régional.
Concernant l'accompagnement des jeunes, il est prévu d'accroître le nombre de jeunes issus des quartiers politique de la ville sur l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ).

Pour la période 2015/2017, 20 % des demandeurs d'emploi dans le dispositif AIJ, soit 14 personnes, issues des QPV, seront suivies par le conseiller Pôle Emploi spécialisé de Bergerac.

Concernant les emplois d'avenir, à titre d'exemple, pour un objectif de 48 emplois d'avenir devant être recrutés au cours du premier semestre 2015 par la mission locale du Bergeracois, 18 jeunes devront être issus des QPV (22%).

Pour les **CUI CAE**, l'objectif est un recrutement de 13 % dans les quartiers QPV.
Ainsi, par exemple, au premier semestre 2015, pour un objectif de 169 CAE fixé à Pôle Emploi Bergerac, 22 doivent être issus des quartiers prioritaires. Et à cet objectif s'ajouteront, mais pour tout le département de la Dordogne, et pour l'année 2015,9 CAE spécifiques pour la politique de la ville sur les 110 en Aquitaine.

Il est à noter que l'Etat pourra financer, sur crédits 2015, 2 adultes relais pour Bergerac, l'un étant déjà en place depuis plusieurs années.

Pour les **CUI-CIE**, à titre d'exemple toujours, l'objectif pour le 1er semestre 2015 est de 2 CIE pour la mission locale, et 9 pour pôle emploi (13%)

Dans le cadre du dispositif expérimental de la **garantie-jeunes**, l'objectif est de 21 % selon la circulaire en application pour 2015, portant l'objectif pour la mission locale de Bergerac au recrutement et au suivi de 108 jeunes. Pour les premiers mois d'application, de janvier à fin mai 2015, 44 jeunes ont été sélectionnées dont 14 sont issus des 3 quartiers prioritaires (soit 32%).

Pour les CIVIS, l'objectif est fixé, en 2015, à 20 % des jeunes des quartiers parmi les bénéficiaires. Le taux est actuellement de 16 % et la Mission Locale veillera à intégrer 20 % de CIVIS issus des QPV, sous réserve de la disposition d'une enveloppe financière adaptée et sous réserve des modalités prévues concernant l'évolution annoncée du dispositif « CIVIS ».

Par ailleurs, un haut niveau de mobilisation des actions de parrainage pour les missions locales concernées par les QPV. Lors d'un SPEL de mai 2015, l'association « nos quartiers ont du talent » est venue présenter son action et a sollicité des parrainages, obtenant plusieurs propositions de la part des membres présents.
D'autres types de parrainage peuvent être mis en place en fonction des demandes des acteurs locaux.

Un recours à tous les dispositifs étant mis en place devra être organisé.
Ainsi, la promotion du contrat starter sera engagée dès 2015.
Une campagne de promotion du service civique a été relancée au premier semestre 2015, compte tenu de l'augmentation sensible de l'enveloppe financière disponible au niveau national. 160 mois/jeunes de candidats issus des QPV sont d'ores et déjà financés par l'Etat pour Bergerac et les partenaires sont invités à recourir à ce dispositif.

2. Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers et maintenir une présence physique de pôle emploi dans les quartiers prioritaires.

Le siège de Pôle emploi au niveau local est situé dans le quartier prioritaire sud de l'agglomération. Il n'est pas envisagé d'autres permanences.

La Maison de l'Emploi et la Mission Locale pourront, avec des financements complémentaires retenus dans les appels à projet, financer des permanences dans les maisons de quartiers, de même que les chambres consulaires.

Afin de faciliter les mises en relation, Pôle Emploi mettra à disposition, à partir de 2016, un service dématérialisé 100 % web au profit des personnes volontaires, équipées en informatique, et qui bénéficient d'un accompagnement guidé. Cette mesure est de nature à réduire les handicaps liés aux déplacements. 20 % des personnes en portefeuille guidé, soit 30 administrés sur Bergerac, bénéficieront de cette mesure.

3. Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit.

Le niveau scolaire des demandeurs d'emploi des QPV est particulier faible et peut induire un frein au recrutement, alors même que les intéressés disposent de toutes les « habilités » nécessaires pour occuper avec succès certains des postes proposés. La MRS (méthode de recrutement par simulation), est largement mise en valeur auprès des employeurs. Elle représente désormais une méthode reconnue de lutte contre les discriminations. Sur la période 2015/2017, 10% des personnes évaluées par cette méthode seront issues des QPV sur Bergerac.

L'Insertion par l'Activité Economique est un secteur recrutant des publics éloignés de l'emploi. Pour 2015/2017, 20% des contrats à durée déterminée d'insertion signés dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) seront à destination de public QPV.

Pôle Emploi propose un accompagnement « renforcé » aux demandeurs d'emploi cumulant les freins au retour à l'emploi. Actuellement, 8 conseillers sur Bergerac sont dédiés à cette modalité d'accompagnement sur Bergerac.

En 2016, ce nombre va doubler pour passer à 16 conseillers qui suivront dans le cadre de l'accompagnement renforcé 20% de demandeurs d'emploi issus des QPV soit 224 personnes.

Les compétences linguistiques figurent parmi les freins à l'emploi signalés par les diagnostics sociaux sur les quartiers concernés et plusieurs partenaires ont déposé des offres d'action, qui pourraient être regroupées au sein de ce que des partenaires appellent une « plate-forme linguistique ». En ce qui concerne les services publics, Pôle Emploi a d'ores et déjà acheté une formation Français Langues Etrangères (FLE) pour le deuxième semestre 2015.

4. Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires

Il est prévu de doubler le nombre de bénéficiaires du dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise).
Les services de l'Etat, le conseil régional, les chambres consulaires et les partenaires soutenus dans le cadre du contrat de ville doivent aider à la réalisation de cet objectif.

➔ Caisse d'Allocations Familiales :

Dans le cadre du contrat de ville, la CAF Dordogne s'engage :

Objectif n°1 : Mettre en place un rendez-vous des droits en Dordogne : démarche consistant à étudier l'ensemble des aides au titre des dispositifs gérés par la branche famille et dans un cadre partenariat, à informer et orienter au titre des dispositifs gérés par d'autres opérateurs.

La CAF s'engage à :

- proposer des entretiens assurés par des techniciens conseil ou travailleurs sociaux CAF dans les différents sites CAF dont l'accueil au siège de la CAF sur Périgueux. Une invitation par mail ou courrier sera faite aux allocataires résidents dans les quartiers politiques de la ville afin de les convier à des RDV des droits par entretien webcam dans le cadre de notre nouvelle agence virtuelle. Cette invitation sera réalisée par requête sur nos bases en interne ;

- communiquer par les différents vecteurs d'information de la CAF auprès des partenaires et des personnes (vies de familles ; lettre aux partenaires, caf.fr, Facebook, Twitter, agence virtuelle) ;

Objectif n°2 : Accompagner les collectivités à la prise en compte des problématiques locales dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et du cadre de vie.

La CAF s'engage à :

- maintenir de la qualité et de l'adaptation de l'accueil des jeunes enfants **:** prise en compte des publics en dessous du seuil de pauvreté, accueil lié à des démarches d'insertion (actions projets horaires atypiques, décalés) ;

- valoriser des actions passerelles initiées par les services soutenus par la CAF (équipements d'accueil du jeune enfant, centres sociaux) ;

- favoriser l'accompagnement des parents notamment dans le cadre des lieux d'accueil parents/ enfants et actions parentalité relevant du REAAP ;

- soutenir l'implication des acteurs des quartiers dans les réseaux locaux parentalité ;

- veiller à l'intégration des publics jeunes et familles dans des dispositifs d'animation de la vie sociale tels que les centres sociaux. Soutien aux projets structurés portés par des jeunes favorisant l'autonomie et l'insertion ;

- communiquer et accompagner sur les appels à projets initiés par la CAF dans le domaine de la parentalité et de la jeunesse ;

- aider aux départs en vacances des familles aux revenus modestes dans le cadre de la politique action sociale de la CAF (Les pôles familles des centres sociaux agréées par la CAF sur les quartiers politique de la ville initient des départs en vacances ou sorties familiales) ;

- favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances enfants.

➔ Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

Objectif n° 1 : Développement de dispositifs conventionnels de régulation démographique et d'appui à l'installation des professionnels de santé dans les zones déficitaires définies par les ARS.

La CPAM s'engage :

a) dans l'accompagnement des professionnels de santé en cours d'installation en facilitant leur mise en relation avec les acteurs terrain et en leur donnant des informations sur le profil de la patientèle, la demande de soins et l'offre de soins pour apprécier le travail en réseau, les aides et exonérations fiscales, l'accès aux demandes de remplacements exprimés par les autres professionnels de santé, les contacts avec les animateurs du Pays du Grand Bergeracois pour faciliter l'installation de la famille du professionnel de santé, les contacts pour aider à la démarche d'intégration dans les maisons de santé pluridisciplinaire.

b) dans des actions de sensibilisation des futurs professionnels de santé souhaitant s'installer dans les quartiers prioritaires au cours de leurs études, notamment :
- en intervenant chaque année à l'université de Bordeaux pendant le cursus des futurs médecins généralistes (informations sur la convention, les conditions d'installation et de remplacement), des futurs kinésithérapeutes et infirmiers (à partir de fin 2015/début 2016),
- en informant également lors des stages administratifs des futurs médecins généralistes de l'université de Bordeaux (présentation de l'Assurance Maladie, gestion du risque, les remboursements) 2 fois par an.

c) en accompagnant par le biais du site « Soigner en Périgord.fr » géré par les services de la CPAM (maintenance, mise à jour des informations), pour favoriser l'accueil sur rendez-vous des professionnels de santé en cours d'installation, les interventions en partenariat avec l'université de Bordeaux, le service médical de la CPAM et les interventions mutualisées avec CPAM 33 pour l'ensemble de la région.

Objectif n°2 : Développement de dispositifs pour des soins dentaires

La CPAM s'engage :

- à soutenir les actions de prévention bucco-dentaires en développant dans les quartiers visés par la politique de la ville, un accompagnement et un suivi individuel pour aider les enfants de CP en zone défavorisée à aller chez le chirurgien-dentiste et à faire réaliser les soins si nécessaire. Ces actions visent à atteindre un taux d'acquisition des connaissances sur la prévention dentaire supérieur à 75% et un taux de recours au chirurgien-dentiste supérieur à 60% ;

- à accorder des aides extralégales sous conditions de ressources pour les plus précaires en limitant le reste à charge.

Objectif n° 3 : Simplifier les démarches, faciliter le recours aux services, améliorer la connaissance de la situation et des besoins des assurés afin d'éviter la rupture des droits ou des incompréhensions.

La CPAM s'engage à :

● renforcer l'offre de service aux assurés sur Bergerac par la mise en place d'un parcours assurés visant à :

● développer l'autonomie de l'assuré par le déploiement d'espaces libre-service,

● renforcer le positionnement de l'accueil physique sur les situations nécessitant une forte dimension de conseil, à travers la mise en œuvre d'une politique d'accueil sur rendez-vous,

● développer les partenariats et les mutualisations institutionnelles (CAF, CARSAT…) favorisant la proximité lors de la venue des assurés au niveau de l'accueil, les échanges d'informations, l'offre de service globale afin d'éviter les ruptures de droits,

● développer des partenariats « relais » (CCAS, mairies, missions locales, secteur associatif…) pour délivrer un premier niveau d'information notamment sur l'ACS et la CMU-Complémentaire.

Objectif n° 4 : Assurer la mise à disposition d'informations de nos publics

La CPAM s'engage à :

● développer les échanges d'informations avec les partenaires (quelques structures « coordinatrices » du contrat ville dans les quartiers ciblés, UDCCAS, associations d'aide à la vie, associations sanitaires) pour promouvoir les droits/services (ex : CMU-C/ACS), organisation de réunions d'informations collectives (ex : animations ponctuelles dans les quartiers ou accueil collectif à la CPAM), recueil des attentes ;

● assurer la diffusion d'une lettre électronique trimestrielle « *Accès Santé* » à l'ensemble des acteurs du contrat ville œuvrant dans les quartiers prioritaires (institutionnels, collectivités, associations…) pour un relais d'informations sur les droits, les services (compte « Ameli » ACS/CMU-C, médecin traitant …) ;

● participer au projet de plate-forme RSA pilotée par le conseil général avec la CAF, MSA et UDAF (pour promouvoir et favoriser l'accès à la CMU-C) ;

● promouvoir le site « Ameli » et renforcer l'accès à l'information : campagnes d'appels pour informer sur les services de l'assurance maladie et les droits, enrichissement de la page AMELI locale « *votre caisse* » (relayer/adapter l'information nationale pour un accès plus aisé ; développer les rubriques et informations à destination du public précaire).

Objectif n°5 : Veiller à maintenir la performance des délais de paiement des feuilles de soins électroniques et développer la télétransmission. Déployer la stratégie multicanal afin de favoriser le canal de contact le plus adapté aux situations des assurés. Conforter et enrichir les services en santé proposés aux assurés et les parcours attentionnés

La CPAM s'engage à :

● accompagner les professionnels de santé dans l'équipement et l'utilisation des outils de télétransmission,

● enrichir la base de coordonnées des assurés pour développer les modes de contact notamment les échanges SMS et courriels,

- faire bénéficier les assurés de services d'accompagnement en santé SOPHIA pour les aider à mieux vivre avec leur pathologie chronique par la promotion auprès des diabétiques (campagnes d'appels téléphoniques auprès des publics éligibles, relais d'informations auprès des professionnels de santé via l'info lettre électronique, relais d'informations dans l'espace prévention du site ameli.fr et dans la page ameli locale « votre caisse », mise en lien du site sophia.fr sur les sites des partenaires) et l'élargissement à d'autres pathologies chroniques

- étendre le programme d'accompagnement de retour à domicile à la suite d'une hospitalisation (PRADO) sur le volet maternité (concerne le CH de Bergerac dans l'immédiat : élargissement des conditions d'éligibilité aux accouchements sous césarienne ; relais dans le cadre du contrat local de santé de Bergerac ; relais d'informations auprès des professionnels de santé via l'info lettre électronique ; présentation de l'offre par des conseillers de l'assurance maladie au centre hospitalier auprès des parturientes, campagnes d'appels auprès des femmes au 6ème mois de grossesse pour une offre de préinscription au service) sur le volet orthopédie (concerne le CH de Bergerac dans l'immédiat : relais dans le cadre du contrat local de santé de Bergerac, relais d'informations auprès des professionnels de santé via l'info lettre électronique, relais auprès des structures d'assistance à domicile) et en élargissant à d'autres pathologies (insuffisance cardiaque, asthme).

- poursuivre et enrichir les parcours attentionnés : (ex 1ère affiliation, CMU-C/ACS, participation au « Plan Proximité Autonomie de l'Avancée en Age » (P3A) piloté par la CARSAT…)

Objectif n°6 : Favoriser le développement de la prévention par la promotion du dépistage du cancer du sein et colorectal par l'intermédiaire du médecin traitant. Améliorer la participation des publics vulnérables à la réalisation de l'examen de santé. Poursuivre et développer les actions de prévention et d'accompagnement sur des thèmes identifiés (vaccinations, bucco-dentaire, addictologies, nutrition, risques liés à l'âge essentiellement).

La CPAM s'engage dans les domaines suivants :

Dépistage colorectal : mise en œuvre du nouveau test (réunions de formation et informations auprès des professionnels de santé) ; promotion (dépliants, insertion presse…),

Dépistage cancer du sein : promotion (invitations individuelles assurées, manifestations conjointes avec La ligue contre le cancer et le comité féminin Dordogne, relais auprès des partenaires et structures, informations des professionnels de santé).

Elle s'engage à :

- poursuivre des invitations individuelles à l'examen de santé,
- poursuivre et étendre la prise en charge de transports collectifs auprès des centres de formation (jeunes apprentis), auprès des structures d'insertion (public précaire),
- prendre en charge le transport individuel pour les bénéficiaires de la CMU-C ou ACS invités individuellement dans les quartiers ciblés.

➔ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine (CMARA) - Section Dordogne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne (CCID)

Concernant le développement et l'essor des quartiers prioritaires de l'Agglomération Bergeracoise, et compte tenu des engagements entre l'Etat et l'APCMA, et l'Etat et CCI France, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Aquitaine Section Dordogne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, soutiendront 3 objectifs.

Objectif 1 : Promouvoir l'Entreprenariat dans les quartiers prioritaires par la sensibilisation des jeunes et par l'accompagnement des habitants vers les Métiers de l'Artisanat, du Commerce, des Services et de l'Industrie**.**

Objectif 2 : Renforcer la dynamique économique de la politique de la ville dans les quartiers (artisanale, commerciale, prestation de services et industrielle)

Objectif 3 : Mobiliser leur réseau, leurs partenaires et leurs financeurs dans la préparation et la mise en œuvre du contrat de ville.

Pour atteindre ces objectifs, la **CMARA section Dordogne** et la **CCI Dordogne**, s'engagent à :

1- Promouvoir la Formation par alternance, vers les jeunes des quartiers prioritaires ;
2- Renforcer l'accompagnement des habitants à la création/reprise d'entreprise
3- Soutenir les implantations, le développement et la transmission d'entreprises
4- Assurer un suivi des dirigeants d'entreprises lors de leur inscription au répertoire des métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés.

Concernant la mise en œuvre effective des projets prioritaires et spécifiques, et pour mener à bien les priorités visées, la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** et la **CCI Dordogne**, s'engagent à :

1- Mettre à disposition les données statistiques sur l'offre économique dans les quartiers prioritaires, et selon modalités, elles pourront réaliser ou participer à la réalisation de toutes études ou observatoires relatifs au Développement Economique.

2- Participer à l'élaboration et à la réalisation des plans d'actions en mobilisant son réseau dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre des actions prioritaires.

3- Affecter ses financements « politiques de la ville » issus des conventions entre l'Etat, l'Europe, la Région, le Conseil Départemental et les collectivités, comme contreparties financières aux projets qu'elles pourraient mener au profit de la politique de la ville.

4- Pour garantir pleinement le développement économique des quartiers prioritaires, le **collectif CMARA et CCI**, s'associera à **Initiative Périgord** pour structurer une démarche globale d'accompagnement favorable à l'obtention de prêts et à la bancarisation d'un plus grands nombre de projets de création/reprise d'entreprise.

➔ Mésolia :

Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, PERIGORDIA Habitat, établissement territorial de MESOLIA envisage notamment une action de redynamisation de l'image de la résidence du Taillis dans le quartier « Rive gauche ».

Ce projet s'inscrit dans la volonté de valorisation de l'image du quartier par une restauration ambitieuse des façades en scindant la barre en petits bâtiments à l'échelle humaine et en redonnant de la verticalité à cet ensemble.
Cette démarche serait complétée en collaboration avec nos partenaires Ville et CAB par le réaménagement des abords et de la partie centrale publique.
Des jardins partagés seraient également proposés aux habitants sur une partie des espaces verts.

D'autre part, PERIGORDIA s'engage sur les quartiers prioritaires « Quartier nord » Quartier des deux rives » et « Rive gauche » à maintenir et améliorer ses actions de bailleur social et notamment :

- La recherche permanente d'équilibre de peuplement et de mixité sociale

- L'amélioration du service rendu aux locataires avec une organisation de gestion centralisée, des collaborateurs mobiles et une écoute permanente, des actions au quotidien, des échanges réguliers avec les locataires et une évaluation permanente des performances avec notamment des enquêtes de satisfaction tous les 2 ans.

Les collaborateurs de PERIGORDIA accompagnent régulièrement la Ville de Bergerac dans les opérations « Pied d'immeubles » qui permettent de venir à la rencontre des habitants.

- L'amélioration dans le cadre de sa charte de Développement Durable de la qualité de service pour notamment une meilleure efficacité énergétique, une gestion durable des déchets, la réduction du bruit, la qualité des espaces extérieurs et l'utilisation des matériaux écologiques et sains.

- La recherche de solutions satisfaisantes pour l'adaptation des logements existants aux demandes de locataires relatives à des besoins particuliers d'adaptation du logement liés au vieillissement et au handicap.

- La recherche d'actions préventives dans le cadre du traitement social des impayés et l'accompagnement des locataires en difficulté financière et ce en étroite collaboration avec les différents services d'aides spécialisés de ce Département.

PERIGORDIA Habitat poursuivra son travail de collaboration avec tous les partenaires concernés sur les engagements de la Convention, les engagements n'étant réalisables que dans le cadre de ce partenariat avec tous.

➔ Urbalys Habitat :

La Sem URBALYS Habitat, créée le 14 juin 1962 est une Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte dont le premier actionnaire est la Ville de BERGERAC.

Propriétaire de 481 logements sociaux locatifs dont 315 appartiennent à la Résidence Jean Moulin, située à proximité du centre-ville.

Urbalys Habitat est très soucieuse de recherche du meilleur équilibre de peuplement possible, en tenant compte des besoins existants : elle accompagne la ville sur différents projets : l'îlot Berggren (qui a fait l'objet d'une RHI) avec la construction neuve de logements sociaux, la reconversion d'un ensemble immobilier de la rue Saint Michel en logements sociaux locatif, l'extension de la Maison d'accueil temporaire…

Par ailleurs, elle a organisé un dispositif de prévention des impayés dès les 2 premiers mois, qui se traduit par la mise en place d'une commission des impayés et un suivi des ménages concernés ; des rencontres sont organisées avec nos locataires de chacune de nos résidences pour une meilleure implication réciproque.

Après avoir engagé une réhabilitation de grande envergure des immeubles et logements (investissement de 4,3 millions) pour améliorer la qualité de confort des logements et assurer un mieux vivre de nos locataires, Urbalys a décidé, en collaboration avec le centre social et le milieu associatif, d'initier et de soutenir un projet collaboratif avec les habitantes et les habitants de tout âge, pour la réalisation de jardins partagés.

Cette réalisation est envisagée pour le printemps 2016, il s'inscrit dans l'orientation stratégique n° 3 – objectifs opérationnels 3.1, 3.2 et 3.3.

Ce projet devrait renforcer la convivialité entre les résidentes et résidents, favoriser une meilleure connaissance des uns et des autres et ainsi faciliter la communication et les échanges sociaux.

La production de ses propres légumes améliorera la qualité des repas et générera des déchets « compostables ».

Compte tenu des expériences engagées dans d'autres quartiers, d'autres villes, ce type de projet crée une relation à l'autre « apaisée » : telle est notre ambition pour notre résidence Jean Moulin.

➔ Dordogne Habitat :

L'office apportera sa connaissance du fonctionnement des quartiers, de leur attractivité et des tendances d'évolutions par son expertise et la production d'indicateurs précis.

Dans le cadre des enjeux liés à l'habitat et au cadre de vie :

L'office poursuivra ses efforts pour transformer les quartiers (dont particulièrement le site de Lopofa) et souhaite être pleinement associé à la conception de futurs quartiers en renouvellement urbain, en tant qu'acteurs ayant acquis une véritable culture urbaine de la reconstruction de la ville sur elle-même.

L'office s'engagera à rénover ses quartiers tout en tenant compte des impératifs économiques, de développement durable et de besoins sociaux. La performance énergétique, la maitrise des charges et la lutte contre la précarité énergétique sont au cœur de nos préoccupations.

Dans le cadre des enjeux liés à la sécurité et la prévention de la délinquance :

L'office confirme la nécessité d'être associé aux comités de pilotage stratégique du CLSPD et CILSPD. En effet, l'office souhaite travailler sur le sentiment d'insécurité qui est un thème récurrent et qui dégrade fortement l'image des quartiers.

Nous souhaiterions avancer concrètement sur le traitement efficace des dépôts de plainte et sur la question des expulsions et des mutations contraintes en cas de troubles de voisinage.

Dans le cadre des enjeux liés à la gestion des quartiers :

Nos quartiers demeurent fragiles et tout particulièrement, le quartier sud. Ainsi, une attention particulière doit être apportée à la gestions sociale et urbaine des quartiers à travers une Gestion urbaine de proximité forte qui doit améliorer le cadre de vie, éviter les basculements et traiter des situations difficiles.

L'enjeu de la GUP pour l'office est d'assurer une meilleure coordination des différents acteurs d'un quartier et/ou de clarifier les responsabilités de gestion de chacun.

Sur les enjeux liés au fonctionnement social, l'office souhaite s'engager dans une démarche de mixité sociale et d'équilibre des peuplements en partenariat avec tous les partenaires concernés.

Dans le cadre des enjeux liés au développement économique :

L'office participera à sa manière en tant qu'employeurs potentiel de personnes en insertion professionnelle et en tant que donneurs d'ordres en travaillant à la mise en place de clauses d'insertion dans ses marchés.

ANNEXE 2 :

LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION n°1

TITRE : ENTREPRENDRE ET SE FORMER

Pilote de l'action	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation.	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée	**Priorité :** Pérenniser et développer les établissements existants, faciliter la création et la reprise d'entreprises en lien avec les acteurs économiques.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Pôle Emploi, DIRECCTE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Collectivités territoriales, partenaires cofinanceurs (Initiative Périgord, CSDL, ADIE…), Maison de l'Emploi et associations d'entreprises…

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Ce projet concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille : -

Public cible / Bénéficiaires	3 cibles, toutes issues des quartiers prioritaires : . Le porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise . Le jeune en phase d'orientation . L'entreprise implantée dans les quartiers prioritaires Une cible « partenaire » : associations et tout opérateur d'insertion.

Contexte et Description de l'action	Le projet porte sur quatre actions concrètes : • Matinées de la Création d'Entreprises dans les quartiers prioritaires • Etude des besoins des entreprises implantées dans les quartiers prioritaires : visite et diagnostic, points forts et faibles, opportunités, menaces… *Mobilisation des compétences CCID et des partenaires en fonction du diagnostic.* • Une étude d'implantation d'un magasin multi-services dans le quartier Nord (Beauplan, La Catte) • Organisation de réunions d'information « Apprentissage et Formation en Alternance » dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires, vécus et de veille active.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Favoriser la création et la reprise d'entreprises dans les quartiers prioritaires, • Pérenniser l'offre de service et les entreprises en activité par un accompagnement adapté, • Déployer et sensibiliser à la Formation en Alternance, notamment l'apprentissage, tant vers les jeunes que les chefs d'entreprises, • Suivre l'évolution démographique des entreprises et de l'emploi dans les quartiers prioritaires afin d'évaluer l'impact des actions.

Effets attendus sur le territoire	• Créations et reprises réussies d'entreprises, • Diminution des demandeurs d'emploi, • Augmentation du nombre de jeunes concernés par la formation en Alternance,

Évaluation / Indicateurs	• Matinées de la Création d'Entreprises dans les quartiers prioritaires : une par semestre, 20 participants par année. • Etude des besoins des entreprises implantées dans les quartiers prioritaires : 20 à 30 diagnostics par an. • 5 réunions annuelles d'information « *Apprentissage et Formation en Alternance* » dans les établissements scolaires des quartiers. • Accès à la Bourse d'Alternance pour les entreprises des quartiers prioritaires : 30 à 50 accompagnements.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel : 37 770 €
	Coût pluriannuel : 188 850 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	1 500	5	7 500
CAB	1 500	5	7 500
Conseil départemental	2 000	5	10 000
Région	5 000	5	25 000
Etat	3 000	5	15 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	24 770	5	123 850

FICHE ACTION n°2

TITRE : DE L'IDEE AU PROJET DE CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Pilote de l'action	**COOP'ALPHA 24**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation.	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée	**Priorité :** Faciliter la création et la reprise d'entreprise en lien avec les acteurs économiques.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action se déroule dans chacun des quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	- Habitants des quartiers prioritaires. - Référents des structures partenaires.

Contexte et Description de l'action	Les 3 partenaires associés, issus de l'Economie Sociale et Solidaire, ont décidé de réunir leurs compétences, de mutualiser des savoir-faire et des savoir-être, pour conduire une action commune d'accompagnement à la création d'activités économiques par des habitants des quartiers prioritaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Sensibiliser à la création de son emploi par la création d'activités économiques. • Accompagner les habitants dans la mise en place de leurs projets. • Aborder la spécificité du public féminin dans la création d'entreprise.

Effets attendus sur le territoire	• Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers. • Améliorer le niveau d'emploi sur le territoire. • Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. • Faciliter une démarche participative des habitants.

Évaluation / Indicateurs	↳Par année et par quartier : - en information collective : 10 personnes - en accueils individuels : 6 personnes - en amorçage de projet : 3 personnes ↳Nombre de personnes ayant intégré la Coopérative d'Activités et d'Emploi ↳Nombre de personnes ayant créé de l'activité économique avec les Chambres Consulaires

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 38 900 €
	Coût pluriannuel TTC : 194 500 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	6 150	5	30 750
Conseil départemental	6 150	5	30 750
Région	6 150	5	30 750
Etat	6 150	5	30 750
Fonds européens			
Autres : Organismes sociaux et Caisse des Dépôts et Consignation	12 300	5	61 500
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	2 000	5	10 000

FICHE ACTION n°3

TITRE : APPUI FINANCIER A LA CREATION, A LA REPRISE ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Pilote de l'action	**Initiative Périgord**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation.	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée	**Priorité :** Faciliter la création et la reprise d'entreprise en lien avec les acteurs économiques.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Mission Locale du Bergeracois...

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Tous les habitants des quartiers prioritaires : jeunes, séniors, personnes reconnues Travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux….

Contexte et Description de l'action	Accompagnement proposé avec les partenaires : • Détection des structures existantes et des porteurs de projet potentiels par Initiative Périgord et les partenaires. • Instruction du dossier de financement via Initiative Périgord et proposition des divers appuis financiers. • Accompagnement et suivi personnalisé • Intégration dans un club d'entrepreneurs pour faciliter l'insertion du porteur de projet dans le tissu économique.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Favoriser les initiatives créatrices d'emploi. • Renforcer les fonds propres des chefs d'entreprise et les accompagner par un appui financier et technique. • Accompagnement des structures de l'ESS par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) porté par Initiative Périgord.

Effets attendus sur le territoire	• Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers. • Améliorer le niveau d'emploi sur le territoire. • Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. • Faciliter une démarche participative des habitants.

Évaluation / Indicateurs	Résultat souhaité : 10 dossiers de création, reprise ou développement d'entreprises sur les quartiers prioritaires et accompagnement d'une structure ESS.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 25 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 150 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
Etat	25 000	5	150 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n°4

TITRE : REVITALISATION ECONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée	**Priorité :** Renforcer le réseau et la coordination des acteurs concourant à l'emploi, l'insertion et l'économie du territoire

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Égalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	CCI, Chambre des métiers, Pays du Grand Bergeracois, Europe, CAB, CC, Région, Département, Chambre Agriculture, Mission locale

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Les 3 quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille : ….....

Public cible / Bénéficiaires	• Créateurs d'entreprises, auto-entrepreneurs, jeunes demandeurs d'emplois, chômeurs de longue durée en lien avec la Mission Locale, les Centres Sociaux • Exploitants agricoles, commerçants non sédentaires. Développement : Marché Bio marchés excentrés quartiers nord et sud proposant une offre nouvelle à la population de ces quartiers (produits frais) • Commerçants issus des quartiers prioritaires • Personnes âgées (consommateurs habitant Centre-Ville)

Contexte et **Description de l'action**	**Développer l'attractivité du centre-ville des quartiers nord et sud ainsi que des zones fragilisées :** • Réaliser des marchés à thème en centre-ville, • Valoriser les produits locaux, • Labelliser les marchés producteurs, • Attirer une clientèle résidente nouvelle qui consomme en centre-ville, • Attirer des enseignes nouvelles, • Aménager le stationnement, • Organiser des événements **Et favoriser la mixité dans un contexte d'optimisation de l'attractivité économique :** • Créer des animations en centre-ville faisant participer le tissu associatif (Association quartier nord, Association La Madeleine), • Favoriser la participation de tous à la redynamisation urbaine et l'appropriation des lieux de la cité • Soutenir les actions impulsées par les habitants et commerçants des différents quartiers • Impulser des actions d'animation en termes de mixité culturelle, notamment sur le Vieux Port • Engagement d'un manager commercial ayant des compétences transversales (repérage, prospection, dynamisation et mise en lien de l'ensemble des quartiers) et dont la mission est à la fois sociale et économique

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• Soutenir le commerce de proximité, • Renforcer l'attractivité du centre-ville, • Accompagner les jeunes créateurs d'entreprises ou chômeurs de longue durée, • Mettre en place une franchise fiscale, • Organiser des événements foires thématiques, • Développer l'offre commerciale, • Aménager des zones commerciales barres, halles, friches commerciales dans les quartiers sensibles • Attirer un nouveau public vers le centre-ville, éviter la paupérisation, • Créer des emplois, • Impliquer les habitants dans la politique de la Ville, • Proposer des activités aux jeunes et aux personnes âgées, • Développer le tourisme et l'œnotourisme, • Coordonner les partenaires Ville, les commerçants, la CCI par le biais d'un recrutement d'un animateur commercial chargé du développement de l'offre commerciale dans les quartiers sensibles : prospection, animations, coordination, relais informations, en lien avec les habitants.

Effets attendus sur le territoire	• Maintenir les commerces en centre-ville et dans les quartiers prioritaires • Créer des emplois en attirant des enseignes nouvelles en centre-ville, • Réduire le chômage local des jeunes issus des quartiers, • Redonner un cadre de vie décent à la population des quartiers en développant l'offre commerciale. • Intégrer la population issue de l'immigration.

Évaluation / Indicateurs	• Augmentation du nombre d'enseignes et pérennisation des commerces • Nombre d'emplois produits • Degré d'implication des habitants des quartiers

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 95 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 475 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	10 000	5	50000
Conseil départemental	10 000	5	50000
Région	15 000	5	75000
État	10 000	5	50000
Fonds européens			
Autres : CDC	30 000	5	150000
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	20 000	5	100000

FICHE ACTION n°5

TITRE : OPERATION CITOYENNE D'INSERTION « TRAVAUX SUR EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins d'accès à l'emploi	
Objectif opérationnel : N° : 2-1 Intitulé : coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion	**Priorité :** Améliorer l'accès aux dispositifs d'insertion

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	- État, Conseil départemental, Conseil régional, Pôle emploi, Mission locale, associations d'insertion…

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	• Les jeunes des quartiers en situation de recherche d'emploi ou en formations • Les utilisateurs des équipements sportifs

Contexte et Description de l'action	• Mobiliser les habitants des quartiers autour de la réhabilitation des équipements sportifs situés dans les quartiers prioritaires. • Un appel à projets sera lancé via les entreprises et associations d'insertion afin de dynamiser un réseau de partenaires et mettre en relation les jeunes et structures d'insertion.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2016

Objectifs de l'action	• Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers par la mise en place d'actions d'insertion professionnelle. • Utiliser les équipements sportifs comme support d'insertion • Profiter de la remise en état des équipements pour sensibiliser les utilisateurs au développement durable (temps de nettoyage collectif, installation de corbeilles, minuteurs …)

Effets attendus sur le territoire	• Mobilisation et accompagnement vers l'emploi des jeunes issus des quartiers • Meilleure connaissance des structures d'insertion • Remise en état des équipements sportifs • Sensibilisation au développement durable

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de bénéficiaires • Situations de retour ou d'accès à l'emploi

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 18 400 €
	Coût pluriannuel TTC : -

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	1 000 €	2016	
Conseil départemental	3 000 €	2016	
Région			
État	6 000 €	2016	
Fonds européens			
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	8 400 €	2016	

FICHE ACTION n°6

TITRE : LES METIERS DE LA GASTRONOMIE EN PERIGORD ET LEURS DEBOUCHES

Pilote de l'action	**Melkior Théâtre** **ou Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation	
Objectif opérationnel : N° : 1-2 Intitulé : Renforcer l'attractivité en ajustant l'offre de formation	**Priorité :** Poursuivre le développement de filières (qualification/Formation) en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	L'Etat (Education nationale, DDCSPP, préfecture…), la Région, le Département, les agglomérations et villes concernées, les chambres consulaires, les CFA et lycées, mission locales, une association partenaire pour la réalisation du scénario du documentaire et les associations d'insertion, les professionnels du métier à mobiliser, les conseils citoyens (à mobiliser), Pôle emploi, missions locales…

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne tous les quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	• Les publics des 3 quartiers prioritaires dans lesquels un jeune sur 2 est demandeur d'emploi, • Les adultes chômeurs de longue durée qui veulent ou voudraient s'inscrire dans une dynamique de reconversion.

Contexte et Description de l'action	**Action transversale aux contrats de ville du Grand Périgueux et de la CAB** **Contexte :** • La Dordogne est réputée pour son tourisme, sa gastronomie. Périgueux veut créer une cité de la gastronomie. L'ouverture du campus de formation de Boulazac en septembre 2017 sur l'agglomération de Périgueux et l'inscription du lycée Jean Capelle de l'agglomération de Bergerac comme lycée des métiers, il y a un CFA des métiers de bouche à Bergerac. • Ces éléments qui constituent des leviers pour l'activité économique et l'emploi sont à recouper avec le nouveau contrat de ville. **Objectifs de l'action, résultats et impacts attendus** : • Réalisation d'un film documentaire afin de promouvoir la filière des métiers de la gastronomie et de l'hôtellerie à travers la formation en alternance. Ce film documentaire sera découpé en séquences thématiques qui seront mises en ligne sur un site accessible à tous les établissements scolaires, à Pôle emploi, mission locales… et à toutes les personnes (jeunes, adultes) recherchant des informations dans ce secteur de métiers. • Développer l'intérêt des publics (jeunes scolarisés en décrochage et jeunes de 16 à 25 ans, adultes en recherche d'emploi…) des quartiers pour ces métiers en leur apportant une information complète et sûre concernant l'emploi et les métiers de l'hôtellerie (le cursus formation avec les différentes filières, les carrières possibles, les contraintes mais aussi les avantages , la vision des professionnels à travers leurs témoignages…) • Promouvoir l'accession à la formation en alternance, l'ouverture sur l'international, et par la même, contribuer à l'essor touristique et gastronomique de l'image du Périgord. Lutter contre le décrochage scolaire avec les offres de formation (exemple Classe DIMA des CFA de Boulazac), développer des formations pour adultes en situation de chômage… • Les résultats et impacts attendus sont l'augmentation de jeunes des quartiers en situation d'apprentissage ainsi que des adultes des quartiers (en situation de chômage) s'inscrivant dans un nouveau parcours professionnel. **Contenu de l'action** : • Présentation filmée et dynamique de tous les métiers de la restauration qui constituent une filière porteuse pour l'emploi local, régional et national et international. • Présentation du parcours de formation à réaliser dans ces métiers et de ses débouchés • Présentation des espaces vécus de formation : CFA de Boulazac, existence d'une classe DIMA pour les jeunes de moins de 15 ans présentant un intérêt certain pour des jeunes en situation de décrochage de bâtir un projet sur un an au lycée du CFA de Boulazac, CFA de Bergerac, Lycée jean Capelle. • Présentation des stages offerts en Europe (le lycée jean Capelle a un partenariat avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Pologne. • Présentation de témoignages de jeunes inscrits dans cette filière, de jeunes en activité • Présentation de témoignages d'anciens chômeurs ayant raccroché cette filière à travers une formation au Greta du lycée Jean Capelle. • Présentation des problématiques, difficultés de ces métiers (hommes-femmes), confrontation vision employeurs-salariés, des leviers possibles, des créations d'entreprises gastronomiques…

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : Début action fin 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : 1er semestre 2017

Objectifs de l'action	• La réalisation de ce film documentaire interactif a pour but de valoriser ces métiers en montrant leurs débouchés potentiels à travers des offres de formation, notamment en alternance, qui pourraient concerner les jeunes où plus d'un sur deux est demandeur d'emploi et où le niveau de qualification est faible. • La diffusion qui s'ensuivra a pour objectif de contribuer à une vision la plus complète possible de ces métiers allant au-delà de l'emploi local et montrer les possibilités offertes aux niveaux régional, national et international. • Une présentation en support cinématographique des offres de formation, des métiers divers présents dans ce secteur, des parcours réalisables sur une carrière, est plus attractive et informera plus efficacement les jeunes des quartiers en décrochage et par la même occasion, les parents. • Associer des professionnels à la réalisation est également un atout pour encore mieux ajuster la formation à l'offre d'emploi. Le documentaire est un outil pédagogique à disposition et à destination des publics des quartiers. • Le Périgord, bastion de la gastronomie, favorise également son image en traitant ce sujet où toutes les étapes de ces métiers et leurs débouchés sont retracées pour rendre le parcours plus visible. • Les partenariats multiples attendus à travers cette action (Etat, Région, Agglomérations de Bergerac et Périgueux, Mission locales, associations, conseils citoyens…) donnent du corps à un projet transversal aux deux territoires dans le cadre du contrat de ville nouvelle génération.

Effets attendus sur le territoire	Les conseils citoyens seront associés au projet à travers des réunions de présentation du projet où leurs avis seront recueillis, assisteront à la diffusion du film documentaire qui sera accessible à tous les habitants des quartiers.

Évaluation / Indicateurs	• Les résultats et impacts attendus sont l'augmentation de jeunes des quartiers en situation d'apprentissage pour répondre aussi à l'objectif national de développement de l'alternance. • Le projet concerne également les adultes des quartiers (en situation de chômage de longue durée) s'inscrivant dans un nouveau parcours professionnel. • Un tableau d'indicateurs sera mis en place avec les partenaires (région, Etat, agglos, villes…) pour permettre une évaluation quantitative dans les 2 ans suivant diffusion du documentaire et la mise en ligne à disposition des établissements scolaires, de pôle emploi, des missions locales, des entreprises de la profession etc… • Une évaluation qualitative sur la qualité du documentaire sera également établie avec les habitants et les professionnels du métier pour recueillir leur avis sur la portée des renseignements qu'ils pourront y trouver.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 17 500 €
	Coût pluriannuel TTC : 35 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	1 000 €	2016-2017	2 000 €
CAB	2 500 €	2016-2017	5 000 €
Conseil départemental			
Région	2 500 €	2016-2017	5 000 €
Etat	4 500 €	2016-2017	9 000 €
Fonds européens FEADER	2 500 €	2016-2017	5 000 €
Autres : Grand Périgueux	4 500 €	2016-2017	9 000 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n° 7
TITRE : CREATION RECYCLEES

Pilote de l'action	Question de Culture en Bergeracois

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins à l'emploi.	
Objectif opérationnel : N° : 2-1 Intitulé Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion	**Priorité :** Améliorer l'accès aux dispositifs d'insertion, aux contrats aidés et à des dispositifs spécifiques…

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	GIFAAM, référents insertion et acteurs sociaux …

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Les habitants des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés dans leurs démarches sociales et/ou de recherche d'insertion professionnelle.

Contexte et Description de l'action	• Le projet consiste à la mise en place d'un atelier permanent d'une quinzaine de participants afin de leur permettre d'entamer une démarche de socialisation, de reprendre une activité plus régulière, de reconstruire un rythme au quotidien tout en reprenant confiance en eux. • Cet atelier sera co-animé avec l'association GIFAAM quatre et demies journées par semaine. • L'atelier sera consacré à la création d'objets artistiques, supports des échanges et du travail d'accompagnement.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Accompagner les publics les plus fragiles. • Favoriser l'expression de solidarité. • Faciliter l'intégration sociale des personnes en difficulté.

Effets attendus sur le territoire	• Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers. • Faciliter une démarche participative des habitants. • Maintenir un cadre de vie de qualité dans les quartiers.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de personnes qui parviennent à s'insérer professionnellement en ayant suivi cet atelier. • Création d'un outil de remobilisation sociale efficient. • Fiches de présence et évaluations des participants.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 42 285 €
	Coût pluriannuel TTC : 211 425 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	7 000	5	35 000
Conseil départemental	20 685	5	103 425
Région			
Etat	7 000	5	35 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	7 600	5	38 000

FICHE ACTION n°8

TITRE : RENFORCER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilote de l'action	**Espace Economie Emploi du Bergeracois**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins d'accès à l'emploi	
Objectif opérationnel : N° : 2-1 Intitulé : Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion	**Priorité :** Améliorer la lisibilité des dispositifs existants et l'information en direction des publics et des partenaires

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	• Mission Locale du Bergeracois • Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Cette action est destinée aux habitants des trois quartiers prioritaires, allocataires des minimas sociaux, en demande d'emploi ou de formation en alternance

Contexte et **Description de l'action**	Ce projet comporte deux volets : • Accompagnement renforcé à l'insertion et l'emploi par la mise en œuvre d'une démarche collective. Il s'agit de constituer deux groupes d'une dizaine de membres (jeunes et adultes) des quartiers prioritaires afin de : -les informer sur les clauses d'insertion, les mesures d'accès à l'emploi, les secteurs et métiers porteurs… -les former sur les techniques et outils de recherche d'emploi… -les accompagner par des entretiens individuels réguliers. • Organisation de rencontres « *Emploi, Formation, Entreprises* » au sein des Centres sociaux des quartiers prioritaires afin de favoriser les rapprochements entre les publics cibles et les acteurs économiques. L'idée directrice est de développer une pédagogie positive sur l'orientation professionnelle.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : Janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Volet 1 : Pour les publics demandeurs d'emplois éligibles aux clauses d'insertion sociale et autres dispositifs : . Identifier les atouts et les freins à l'emploi . Aider les publics à clarifier leurs projets, à capitaliser leurs compétences, à développer leur confiance et leur estime en soi. • Volet 2 : Organisation de rencontres « *Emploi, Formation, Entreprises* » : .Rencontrer des entreprises et connaître les métiers du territoire, .Obtenir des conseils pour rédiger CV et lettres de motivation, pour réussir un entretien d'embauche, .Obtenir des renseignements liés au logement, à la santé…

Effets attendus sur le territoire	• Ouverture des trois quartiers prioritaires sur l'entreprise et les acteurs économiques, • Réduction du nombre de demandeurs d'emploi et d'allocataires des minimas sociaux, • Amélioration de l'accompagnement des publics les plus fragiles, • Améliorer l'offre de formation et les accès aux dispositifs d'insertion.

Évaluation / Indicateurs	• Volet 1 : Mise en place de deux groupes de 10 personnes par an, soit 100 bénéficiaires sur la période de 5 ans. Sur ce total, au moins 40% d'insertion professionnelle réussie. • Volet 2 : .Nombre de rencontres organisées, .Nombre de visiteurs et de participants (public et acteurs économiques), .Nombre de contacts aboutissant à une insertion professionnelle.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 25 934 €
	Coût pluriannuel TTC : 129 670 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	12 967	5	64 835
CAB	12 967	5	64 835
Conseil départemental			
Région			
Etat			
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n°9

TITRE : EMPLOI, INSERTION ET COHESION SOCIALE AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilote de l'action	**Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins d'accès à l'emploi.	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Accompagner les publics les plus fragiles.	**Priorité :** Remobiliser par étapes les personnes les plus éloignées de l'emploi vers un véritable projet d'insertion.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	• Retravailler Sud-Ouest : orientation et insertion professionnelle des demandeurs d'emploi • Ligue de l'Enseignement de la Dordogne : éducation populaire

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action porte sur les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille : -

Public cible / Bénéficiaires	L'ensemble des habitants des quartiers prioritaires

Contexte et Description de l'action	Le projet est composé de trois types d'actions : • Une action d'accompagnement vers l'emploi, un « coaching emploi » mis en œuvre par Retravailler Dordogne, articulée avec des ateliers informatiques dédiés à la recherche d'emploi animés par la conseillère Emploi du CIDFF. • Des actions conduites auprès des établissements scolaires (primaires et collèges) situés dans le périmètre « Politique Ville » pour promouvoir les valeurs citoyennes, l'égalité et la lutte contre les discriminations. Ces actions seront conduites, selon la thématique proposée, par la Ligue de l'Enseignement, Retravailler Sud-Ouest ou le CIDFF. • Accueil du public et permanences d'information juridique sur le quartier Jean Moulin, à l'antenne CIDFF, 10 heures par semaine, en privilégiant la globalité des situations vécues et en y répondant par une approche personnalisée, un suivi et une orientation des personnes vers les partenaires identifiés.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Lever les freins d'accès à l'emploi par l'accompagnement des publics les plus fragiles. • Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations. • Favoriser l'accès aux droits. • Participer activement à la mise en réseau des acteurs pour accompagner les habitants des quartiers prioritaires dans leurs difficultés quotidiennes.

Effets attendus sur le territoire	• Meilleur accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires. • Moins de demandeurs d'emplois dans ces quartiers. • Moins d'actes de discrimination sur les quartiers prioritaires.

Évaluation / Indicateurs	• Accompagnement vers l'emploi : 30 personnes par an • Faciliter l'accès aux droits : 150 personnes d'informées par an. • Interventions dans les établissements scolaires : 2 écoles primaires par année 2 établissements scolaires du secondaire par année (15 classes).

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 46 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 230 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	3 680	5	18 400
CAB	4 600	5	23 000
Conseil départemental	4 900	5	24 500
Région	10 720	5	53 600
Etat	18 400	5	92 000
Fonds européens			
Autres			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	3 700	5	18 500

FICHE ACTION n°10
TITRE : CYBERESPACE - EMPLOI

Pilote de l'action	**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins à l'emploi.	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Accompagner les publics les plus fragiles	**Priorité :** Remobiliser par étapes les personnes les plus éloignées de l'emploi vers un véritable projet d'insertion

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Pôle Emploi, Maison de l'Emploi, Espace Economie Emploi, Cellule Emploi de la Ville de Bergerac …

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	• Demandeurs d'emploi en général. • Jeunes et Femmes avec peu de qualification ou ayant un projet de reconversion professionnelle.

Contexte et Description de l'action	• Prescription des demandeurs d'emplois par Pôle Emploi ou demandes de jeunes fréquentant le Bureau d'Information Jeunesse pour un accompagnement. • Le Cyberespace Emploi fonctionne deux matinées par semaine uniquement sur RDV. Une animatrice accompagne le public cible dans ses démarches informatiques. C'est une aide ponctuelle mais 30% des bénéficiaires reviennent de manière plus ou moins régulière. • Les jeunes de moins de 26 ans ont accès au Cyberespace pour leurs démarches liées à l'emploi aux heures d'ouverture de la structure.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Lever les freins d'accès à l'emploi. • Accompagner les demandeurs d'emploi en facilitant leurs démarches : création de CV, gestion de leur espace personnel sur le site de Pôle Emploi… • Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Effets attendus sur le territoire	• Améliorer le niveau d'emploi sur le territoire. • Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. • Lutte contre la fracture numérique.

Évaluation / Indicateurs	- Nombre de personnes qui parviennent à s'insérer professionnellement en ayant utilisé le Cyberespace - Nombre de jeunes et de femmes ayant fréquenté le Cyberespace.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 11 800 €
	Coût pluriannuel TTC : 59 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
Etat	2 000	5	10 000
Fonds européens			
Autres			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	9 800	5	49 000

FICHE ACTION n°11

TITRE : BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pilote de l'action	**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins d'accès à l'emploi.	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Accompagner les publics les plus fragiles	**Priorité :** Faciliter les dispositifs innovants en matière de mobilité, de disponibilité et de lutte contre les discriminations.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Mission Locale du Bergeracois, Centres sociaux de la Ville de Bergerac, Association Sociale et Professionnelle pour les Activités techniques (A.S.P.A.T.), auto-écoles …

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	10 jeunes de 18 à 25 ans en recherche d'emploi : • ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour passer le permis. • ayant un projet professionnel nécessitant le permis de conduire. • montrant une réelle motivation d'intérêt collectif.

Contexte et Description de l'action	• Les dossiers sont sélectionnés par un jury de partenaires sociaux selon les critères indiqués ci-dessus pour une participation au financement du code. • En échange, le jeune s'engage dans une action d'intérêt collectif de son choix (60 heures de bénévolat). • Accompagnement individualisé de l'obtention de la bourse jusqu'à la réussite du code.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Lever les freins d'accès à l'emploi. • Rendre les jeunes acteurs et autonomes. • Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Effets attendus sur le territoire	• Améliorer le niveau d'emploi des jeunes. • Incitation à l'implication bénévole des jeunes au sein des associations. • Accompagnement et implication des jeunes.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de jeunes qui bénéficient de l'action • Nombre de jeunes qui, ayant réussi le code, s'insère professionnellement.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 18 250 €
	Coût pluriannuel TTC : 91 250 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
Etat	4 000	5	20 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	14 250	5	71 250

FICHE ACTION n° 12
TITRE : LES CHAMPS DES BLEUETS

Pilote de l'action	**Association Poussières d'étoiles spectacles**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorité :** Promouvoir les initiatives des habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel des quartiers

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, U.E, CAB, Ville de Bergerac, Accion aquiten, Sky music studio 24, France Bleu associations d'insertion

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants des quartiers prioritaires, personnes issues de l'émigration

Contexte et Description de l'action	Création d'un spectacle son et lumière intitulé « les champs des bleuets » sur la Première guerre mondiale. Commémoration vivante Création originale, organisation et représentations

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation :

Objectifs de l'action	• Encourager l'expression créative, inciter des rencontres entre anciens et plus jeunes, transmettre des savoirs et des valeurs • Valoriser les associations locales d'expression artistique autour d'un projet • Créer un rdv annuel qui rassemble des personnes d'origine sociale différente • Animation touristique du territoire

Effets attendus sur le territoire	• Implication des habitants et associations • Personnes issues de l'émigration • Animation touristique

Évaluation / Indicateurs	• Nombre d'habitants issus des quartiers impliqués dans l'action • Nombre d'associations partenaires • Nombre de personnes ayant bénéficié d'un projet d'insertion • Intérêts des médias

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 49 000 €
	Coût pluriannuel TTC :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	3 000	2016	
Conseil départemental	5 000	2016	
Région	8 000	2016	
État	20 000	2016	
Fonds européens	10 000	2016	
Autres : ……	3 000	2016	
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n°13
TITRE : THEATRE AUX QUARTIERS

Pilote de l'action	**Foyer socio-éducatif Eugène Le Roy**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes.	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire	**Priorité :** Développer les actions de réussite éducatives en coordination avec les établissements scolaires et les structures socio-éducatives.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Centre social Rive Gauche, Association L'Atelier, Papillons Blancs, Overlook, Conseil départemental de la Dordogne, Ville de Bergerac, CAB, Education nationale, Collectif Les Arts à Souhait….

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Élèves des écoles du Taillis, d'Edmond Rostand et du collège Eugène Le Roy (quartier prioritaire Rive gauche). Ces jeunes ont un besoin éducatif particulier : respect des consignes, assiduité, respect de la tâche à réaliser, communication verbale sociale…

Contexte et Description de l'action	• Créer avec ces jeunes un spectacle sur des thèmes liés à l'insertion sociale des jeunes dans notre société : lutte contre les discriminations, la communication non violente, le vivre ensemble, le respect mutuel… • Les jeunes sont volontaires ou repérés par les partenaires éducatifs et scolaires selon leur difficulté (insertion sociale, handicap, carence culturelle…). • Ateliers hebdomadaire et résidence durant les vacances scolaires, de 20 à 30 jeunes concernés.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Maintenir pour le jeune les étapes du projet, de l'élaboration initiale à l'aboutissement. • Faciliter l'autonomie et la curiosité des élèves. • Créer une ouverture multi-culturelle. • Partager au sein d'un groupe un projet commun. • Créer chez les familles un déclic concernant l'encadrement du jeune et son ouverture aux associations culturelles. • Motiver les jeunes à s'inscrire dans une association culturelle.

Effets attendus sur le territoire	• Accompagnement des familles des élèves • Renforcer la cohésion sociale du territoire. • Vivre la culture comme un vecteur de fraternité et de lutte contre les discriminations.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre d'élèves s'impliquant dans le projet. • Nombre de bénévoles et d'intervenants extérieurs œuvrant à la réalisation du spectacle.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 10 600 €
	Coût pluriannuel TTC : 53 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	1 500	5	7 500
Conseil départemental	500	5	2 500
Région			
Etat	5 600	5	28 000
Fonds européens			
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	3 000	5	15 000

FICHE ACTION n°14
TITRE : ORCHESTRE A L'ECOLE

Pilote de l'action	**Union Musicale Bergeracoise**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes.	
Objectif opérationnel : N° : 1-2 Intitulé : Renforcer l'excellence des établissements scolaires	**Priorité :** Diversifier les conditions d'apprentissage et développer les projets socio-culturels, artistiques et sportifs, particulièrement pour le secondaire.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Bridgepoint, Crédit Agricole, Ville de Bergerac, AXA Assurances, Eurovia, Réserve parlementaire, CAB …

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	27 enfants de la classe de CM2 de l'école Edmond Rostand, quartier prioritaire Rive Gauche.

Contexte et Description de l'action	• Mise en place d'un orchestre avec ces élèves de CM2 Pendant trois ans. • Enseignement de la pratique instrumentale par des professeurs du Conservatoire. • Coordination et animation du projet par l'Union Musicale Bergeracoise.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2017

Objectifs de l'action	• Mise en place d'un orchestre à vent (bois et cuivres). • Favoriser la réussite scolaire par l'apprentissage du travail en groupe. • Favoriser la responsabilisation des enfants et de leurs familles par le prêt gratuit d'instruments de musique neufs.

Effets attendus sur le territoire	• Favoriser la réussite scolaire. • Renforcer la cohésion sociale du territoire. • Vivre la culture comme un vecteur de fraternité et de lutte contre les discriminations.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre d'élèves concernés par cet orchestre. • Nombre de personnes (professeurs de musique, parents, bénévoles…) qui s'investissent dans l'organisation du projet.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 12 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 24 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	2 500	2	5 000
CAB	2 500	2	5 000
Conseil départemental	2 500	2	5 000
Région			
Etat	2 500	2	5 000
Fonds européens			
Autres			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	2 000	2	4 000

FICHE ACTION n°15

TITRE : JARDIN DU CŒUR, JARDINS SOLIDAIRES ET PARTAGES

Pilote de l'action	Les Restos du Cœur

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectif stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-1 Intitulé : Favoriser l'expression de la solidarité	**Priorité :** Veiller à la singularité de parcours de personnes fragiles et proposer un accompagnement individualisé.

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	• EHPAD de La Madeleine, propriétaire du terrain où sont cultivés les Jardins du Cœur, • Centre social Jean Moulin : un groupe d'enfants participe à l'animation des Jardins • L'association « La Souris Verte » encadre un groupe d'enfants polyhandicapés paraplégiques qui participe aussi à cette animation.

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	• Bénéficiaires des Restos du Cœur • Personnes âgées autonomes résidentes de l'EHPAD • Enfants des quartiers prioritaires encadrés par les centres sociaux • Enfants handicapés encadrés par l'association « La Souris Verte »

Contexte et Description de l'action	• La parcelle de terrain concernée jouxte la Résidence des Oliviers (derrière l'EHPAD) ainsi que le bâtiment de Pôle Emploi. • Actuellement, il y a 4 jardiniers bénéficiaires des Restos du Cœur sur une équipe de 10 personnes qui habitent toutes le quartier, principalement au LOPOFA. • Le projet porte sur l'ouverture du jardin en direction de la population locale, à travers la production mais aussi l'animation et la pédagogie du maraîchage et sur la construction d'un chalet permettant la fabrication de soupes à destination des Restaurants du Cœur.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2018

Objectifs de l'action	• Contribuer à l'alimentation en légumes des Restos du Cœur (Augmentation de 40 % du public en deux ans, en moyenne 1 300 repas distribués par semaine en hiver). • Permettre aux bénéficiaires eux-mêmes, issus des quartiers prioritaires, de pratiquer cette culture au service de la cause collective. • Lutter contre le repli sur soi et encourager le partage des compétences et des savoir-faire. • Promouvoir la pédagogie du jardinage • Animer des ateliers pédagogiques à destination des enfants des centres sociaux et des enfants handicapés.

Effets attendus sur le territoire	• Favoriser le lien social entre les générations • Lutter contre l'exclusion sociale • Favoriser la solidarité

Évaluation / Indicateurs	• Niveau de la production légumière et de la transformation en produits quantifiables, • Nombre d'habitants du quartier prioritaire s'impliquant dans ce projet. • Nombre d'enfants des centres sociaux et handicapés participants aux ateliers pédagogiques. • Nombre de personnes issues de l'EHPAD impliquées dans le projet.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 6 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 18 000 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	500	3	1 500
CAB	500	3	1 500
Conseil départemental	1 000	3	3 000
Région			
Etat	1 000	3	3 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	3 000	3	9 000

FICHE ACTION n° 16

TITRE : LE MAI DES ARTS OUVERT AUX QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 soutenir et développer la dynamique citoyenne Intitulé :	**Priorité :** Promouvoir les initiatives habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	État, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Plasticiens, Commerces, Écoles des quartiers, Associations

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : tous les quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Des petits aux plus grands, à titre individuel ou à titre collectif

Contexte et **Description de l'action**	1) Sur initiative de la Ville de Bergerac et par le biais des associations et des Centres Sociaux, les habitants des 3 quartiers prioritaires seront invités à participer activement au concours de peinture du Mai des Arts, à titre individuel ou collectif. Il sera doté de prix pour les quartiers prioritaires. Le thème du concours de peinture portera sur un sujet culturel. En 2016, ce sera les "Fables de Jean de la Fontaine". Des prix seront remis à chaque quartier. Les œuvres seront valorisées en étant exposées chez les commerçants qui en auront fait la demande, la Mairie, divers... Des actions de communication seront organisées dans ce sens ; rencontres, artistes des quartiers, commerçants, autres artistes. Création d'une "galerie" virtuelle présentant toutes les œuvres restituées sur le site de la Ville.

	2) Autour d'activités artistiques, avec une restitution le jour du Village des Artistes : théâtre, danse par exemple sur une scène installée à cet effet, expositions de peinture, tags, etc..., • fédérer les écoles des quartiers prioritaires, les Centres Sociaux, les associations et les habitants des quartiers prioritaires, • susciter la convivialité et faciliter les échanges autour des arts culinaires (confection de bouchées, pâtisseries issues des cuisines traditionnelles) mis en œuvre par les habitants des quartiers prioritaires à l'occasion du vin d'honneur offert le jour du Village des Artistes

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : Septembre 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : Mai 2020

Objectifs de l'action	• Mettre en valeur le savoir-faire et les talents des habitants des quartiers, à travers les différentes expressions artistiques : peinture, sculpture, littérature, poésie, tags, … • Solliciter et encourager les habitant(es) des quartiers prioritaires à participer à un évènement culturel à travers des expressions culturelles mais aussi à travers les arts, facilitateurs de liens, • Donner ainsi une meilleure chance de réussite aux enfants, aux jeunes, aux adultes qui pourront s'exprimer artistiquement. • Développer le lien social en favorisant les échanges facilités par la maîtrise de l'expression artistique. • Favoriser l'appropriation des lieux publics (Hôtel de Ville, lieux d'exposition....) et ainsi réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle. • Obtenir des projets culturels co-construits avec les habitants des quartiers prioritaires. • Apprendre les différentes phases de la mise en œuvre d'un « projet » phases transposables dans d'autres domaines : lecture d'un règlement, évaluation des moyens techniques pour bâtir un projet, évaluation du planning nécessaire à la réalisation d'un projet, mise en œuvre proprement dite d'un projet, restitution dans les délais, présence lors des réunions des jurés, évaluation de critères de sélection d'un projet...

Effets attendus sur le territoire	• Anticipation des habitations des quartiers à titre individuel, ou collectif, dans les centres sociaux, dans les écoles, dans les familles ; - appropriation de l'expression artistique dans toutes ses diversités, et ainsi favoriser la communication et l'intégration des habitants du quartier, • Rencontres et échanges des habitants des quartiers avec d'autres Bergeracois lors de la remise des prix, • Déplacement des jeunes, des familles des quartiers prioritaires vers les autres quartiers, • Appropriation par les habitants des quartiers prioritaires des lieux d'exposition : hôtel de ville, … • Rencontres des habitants des quartiers prioritaires avec les services administratifs de la Ville • Intégration des habitants des quartiers prioritaires au jury d'évaluation des affiches, • Participation des habitants des quartiers prioritaires à l'installation et au décrochage de l'exposition, • Participation des habitants des quartiers à la remise des prix (conception et mise en œuvre de la manifestation de la remise des prix, du protocole, les invitations...)

Évaluation / Indicateurs	• œuvres restituées • expressions artistiques • éveil des talents • rencontres inter-quartiers • ouverture vers les autres • pré- inscriptions au Village des Artistes • présence aux diverses étapes de mise en œuvre du projet • réalisation, présentation et participation au vin d'honneur autour des arts culinaires. • présence aux différentes étapes du projet

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 17 200 €
	Coût pluriannuel TTC. : 86 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	3 000	2016 à 2020	15 000
Conseil départemental			
Région			
État	6 000	2016 à 2020	30 000
Fonds européens			
Autres			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	8 200	2016 à 2020	

FICHE ACTION n°17

TITRE : LES JOURNEES DU PATRIMOINE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir la dynamique citoyenne	**Priorité :** Réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	DDCSPP - Conseil départemental - CAB – CAF - DRAC

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne tous les quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Jeunes de 18-25 ans issus des quartiers prioritaires

Contexte et Description de l'action	La ville de Bergerac possède un patrimoine urbanistique (ancien ou récent) de grande qualité. A travers la recherche de la dimension d'animation culturelle, il est opportun de favoriser le lien social entre les habitants et particulièrement les habitants des quartiers prioritaires. Il est envisagé de travailler sur la mémoire des sites en faisant également appel à la mémoire des « anciens » et des familles des quartiers prioritaires pour notamment : • Une restitution autour d'événements spécifiques co-construits par les habitants des quartiers prioritaires • Une création d'une galerie virtuelle et d'un recueil documentaire

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Identifier l'histoire des familles des quartiers prioritaires • Répertorier les patrimoines anciens ou actuels des quartiers prioritaires, • Valoriser les familles et les quartiers à travers le patrimoine urbain • Apprentissage de la notion de projet artistique dont la méthodologie est transposable à d'autres domaines, • Favoriser l'appropriation des lieux publics lors de la mise en œuvre du projet • Développer le lien social en favorisant les échanges autour du projet

Effets attendus sur le territoire	• Valorisation des familles • Entretien de la mémoire des familles à travers les générations • Connaissance des autres et partage des savoirs

Évaluation / Indicateurs	• Une meilleure reconnaissance de la qualité du patrimoine culturel, source de lien social sur les trois quartiers prioritaires. • Une qualité d'échange entre les habitants sur la dimension du patrimoine culturel, facteur de développement touristique et d'animation économique.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 24 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 96 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	1 000 €	2016, 2017, 2018, 2019	4 000 €
Conseil départemental	1 000 €	2016, 2017, 2018, 2019	4 000 €
Région			
État	4 000 €	2016, 2017, 2018, 2019	16 000 €
Fonds européens			
Autres : Bailleurs sociaux	1 000 €	2016, 2017, 2018, 2019	4 000 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement Ville de Bergerac	17 000 €	2016, 2017, 2018, 2019	68 000 €

FICHE ACTION n°18

TITRE : LA MAISON DES FAMILLES DEMENAGE

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-1 Intitulé : Favoriser l'expression de la solidarité	**Priorité :** Promouvoir les initiatives des habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel des quartiers

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Les restos du Cœur, Club de prévention, BIJ...

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier des Deux Rives
	Nom du ou des quartiers de veille :

Contexte et Description de l'action	
	• Mise en place de différents ateliers permettant le travail autour de l'image de soi : travail autour d'atelier danse, d'ateliers théâtre, chant, musique, esthétique et sport… • Travail autour de la notion de solidarité en participant régulièrement aux actions des différentes associations caritatives de la ville mise en place d'un projet de solidarité à l'échelle Européenne • Mise en relation des différentes structures au travers les différents temps de réunion : réunion de partenaires tous les deux mois • Accompagnements individuels des jeunes et des parents dans les établissements scolaires, les structures d'orientation et de soutien psychologique • Participation des jeunes aux différents projets phares du centre • Participation des jeunes à la rénovation de la nouvelle maison des familles rue saint esprit : travaux, aménagement et décoration • Participation des jeunes à la mise en place d'un foyer afin de leur laisser une place plus importante au sein du Centre Social • Accueil de jeunes stagiaires devenir site référencé pour notamment l'accueil des stagiaires BAFA , BEATEP…

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2018

Public cible / Bénéficiaires	Les familles de la zone prioritaire : les parents, les grands parents… Les futurs parents (nombreuses jeunes mères isolées), les jeunes

Objectifs de l'action	• Agir sur l'isolement relationnel, public âgé et de nombreuses familles mono parentales souvent très isolés et seuls. • Faciliter les liens pour permettre une démarche intergénérationnelle en mettant en place des actions avec les seniors et les familles. • Renforcer l'appui à la parentalité face à des parents souvent démunis et des enfants en manque de repères • Valoriser les savoirs et savoir-faire de chaque génération • Valoriser le réseau partenarial notamment avec les Restos du cœur • Travailler l'image de soi et la confiance en soi • Travailler la notion de projet et l'implication de chaque jeune au sein d'un collectif • Valoriser les savoirs et savoir-faire de chacun • Valoriser la solidarité dans le groupe et plus entre les générations • Favoriser une plus grande mixité sociale et culturelle au sein du collectif • Valoriser notre réseau partenarial notamment avec tous les partenaires associatifs et institutionnels gravitant autour du centre social

Effets attendus sur le territoire	Une plus grande proximité géographique pour permettre de mieux répondre aux attentes des habitants du quartier des Deux Rives.

Évaluation / Indicateurs	Evaluation de l'action selon deux principaux critères, un quantitatif et un autre qualitatif : Les critères quantitatifs : • Nombre de jeunes fréquentant les ateliers artistiques • Nombre de jeunes fréquentant les ateliers d'accompagnement à la scolarité • Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement individuel • Nombre de jeunes venus en stage au centre social • Nombre de jeunes orientés vers le programme de réussite éducative • Nombre de jeunes présents sur des ateliers cuisine • Nombre de projets émergents des jeunes eux-mêmes Les critères qualitatifs : Ils sont évalués sur une période plus longue de 3 mois • Implication du jeune durant les ateliers puis de façon plus générale les retombées sur sa scolarité et les projets professionnels • Implication des jeunes sur les projets du centre

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 29 200 €
	Coût pluriannuel TTC : 87 600 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	3 000 €	2016-2017-2018	9 000 €
Conseil départemental	3 000 €	2016-2017-2018	9 000 €
Région			
État	5 000 €	2016-2017-2018	15 000 €
Fonds européens			
Autres : CAF	2 000 €	2016-2017-2018	6 000 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	16 200 €	2016-2017-2018	48 600 €

FICHE ACTION n°19
TITRE : CULTURES URBAINES

Pilote de l'action	Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorité :** Soutenir et développer l'engagement des jeunes dans leurs projets

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Club de prévention L'Atelier, Overlook, Melkior Théâtre/La Gare Mondiale, Ville de Bergerac, Altaïr, All Boards Family, Bergeride Crew, Courts et TV, services de la CAB, Uraban 2.4, Lord Bitum…

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires et se déroule au cœur du quartier des Deux Rives.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Un groupe de jeunes issus des quartiers prioritaires, force de propositions, impliqué dans la construction du programme, en lien avec les partenaires du terrain. Projet : environ 500 jeunes présents sur la manifestation

Contexte et Description de l'action	• Cultures Urbaines : Evénement autour du skate, graff, BMX, danses urbaines, ateliers d'écriture et musique... • A chaque édition, volonté de poursuivre cette dynamique (2015 : 5ème édition) avec la mobilisation renouvelée d'acteurs du territoire, d'intervenants extérieurs qui apportent leur expertise. • Pour la construction du programme de l'événement, travail par discipline en petits groupes, en alternance avec des restitutions en grand groupe.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : événement annuel
	Mois/Année de fin de réalisation : événement annuel jusqu'en 2020

Objectifs de l'action	• Mobiliser les jeunes autour d'un événement urbain. • Rendre les jeunes acteurs et autonomes. • Accompagner et soutenir l'engagement urbain.

Effets attendus sur le territoire	• Participation des habitants du quartier prioritaire aux réunions de travail. • Création de liens sociaux autour de l'événement. • Accompagnement et implication des parents.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de jeunes impliqués dans la préparation et la réalisation de l'événement. • Volume de fréquentation de l'événement (public, jeunes, parents…). • Niveau du « buzz » sur les réseaux sociaux.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 16 040 €
	Coût pluriannuel TTC : 80 200 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental	2 500	5	12 500
Région			
Etat	2 500	5	12 500
Fonds européens			
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	11 040	5	55 200

FICHE ACTION n°20
TITRE : ACTIONS JEUNES

Pilote de l'action	**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorité :** Soutenir et développer l'engagement des jeunes dans leurs projets

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Club de prévention L'Atelier, Overlook/Rocksane, Melkior Théâtre/La Gare Mondiale, Réseau VIH Dordogne, Courts et TV, services de la CAB, Associations culturelles, Pays du Grand Bergeracois, Concordia, Web association…

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Collégiens, lycéens, étudiants, jeunes sans formation et sans emploi…

Contexte et Description de l'action	• Il s'agit d'écouter les idées du public cible au sein de l'Espace Jeunes autour d'un questionnaire « Attentes et projets des Jeunes ». Incitation des jeunes à concrétiser leurs envies et accompagnement technique, humain et financier. • Implication des jeunes principalement autour des projets suivants : « Donner de mon temps à une association caritative me permet de gagner des places au cinéma », Chantier de coopération avec la Roumanie, Fête de la Musique, Discothèque d'un jour, Jeux en réseaux….

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Inciter à l'engagement citoyen. • Rendre les jeunes acteurs et autonomes. • Encourager à la mobilité des jeunes. • Accompagner et soutenir l'engagement des jeunes dans leurs projets.

Effets attendus sur le territoire	• Améliorer le bénévolat au sein des associations des quartiers prioritaires. • Création de liens sociaux autour des projets des jeunes. • Accompagnement et implication des jeunes.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de jeunes impliqués pour la mise en œuvre de projets. • Emergence de nouveaux projets. • Fréquentation des événements proposés.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 16 350 €
	Coût pluriannuel TTC : 81 750 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
Etat	3 000	5	15 000
Fonds européens			
Autres			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	13 350	5	66 750

FICHE ACTION n°21

TITRE : COMITE CONSULTATIF DE LA JEUNESSE

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorité :** Encourager la participation des habitants et notamment des jeunes à la vie citoyenne

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Représentants de jeunes

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Les jeunes de 18 à 24 ans

Contexte et Description de l'action	• Aujourd'hui, afin de répondre aux demandes de jeunes adultes de 18 à 30 ans, la Ville de de Bergerac propose de mettre en place un « comité consultatif de la jeunesse ». • Cette instance permettra de développer la démocratie, de contribuer à l'élaboration de la politique jeunesse et favorisera les interactions entre les différents partenaires. • Cette instance a pour objectif de rapprocher les jeunes des élus et réciproquement.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• Le comité consultatif de la jeunesse permettra aux jeunes Bergeraçois âgés de 18 à 30 ans ayant répondu aux appels à projets de la ville, de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie locale. • C'est donc une instance participative où les jeunes sont force de proposition et de conseils. Le comité consultatif de la jeunesse a pour objectifs : • d'être consulté et interpellé par les élus, • de donner son avis et de faire des propositions, • de développer des liens intergénérationnels, • de mettre en réseau les acteurs menant des politiques en faveur de la jeunesse afin de créer les conditions d'une bonne coopération. • de favoriser la mixité sociale et d'intégrer les jeunes des quartiers prioritaires

Effets attendus sur le territoire	• Une plus grande participation de la jeunesse sur les problématiques de la vie quotidienne favorisant la construction du lien social pour l'ensemble des habitants issus de l'ensemble des quartiers prioritaires • Mise en place concrète d'actions de citoyenneté sur les trois quartiers prioritaires.

Évaluation / Indicateurs	• Participation active des jeunes et brassage social • Évaluation en fonction du nombre de projets.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 3 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 12 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental	600	5	3 000
Région	600	5	3 000
État	200	5	1 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	1 000	5	5 000

FICHE ACTION n°22

TITRE : FORUM DE LA CITOYENETE ET DE LA SOLIDARITE

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain
Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	

Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorité :** Engager la participation des habitants notamment des jeunes à la vie citoyenneté

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Ligue des Droits de l'Homme, Confédération paysanne, associations locales, CAB…

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille : ….....

Public cible / Bénéficiaires	Ouvert à tout public (adultes, enfant, jeunes) démarche en direction des établissements scolaires, des centres sociaux, des conseils de quartiers et des conseils citoyens

Contexte et **Description de l'action**	• Organiser une journée Forum de la citoyenneté axé sur les solidarités • Mise en place d'expression de débats intergénérationnels • Faire participer le tissu associatif et le milieu scolaire • Organiser un temps de travail et de réflexion basé sur le thème retenu • Organiser une manifestation qui concilie : . la promotion d'actions et d'acteurs liés à la solidarité démarche auprès des jeunes à travers les établissements scolaires. . des temps de prise de parole . des moments de convivialité et de distraction . une démarche auprès des jeunes à travers les établissements scolaires de toute la C.A.B sous forme, par exemple, d'expos itinérantes

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	-« L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité et de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit La citoyenneté démocratique ne se limite pas au statut légal de « citoyen » et au droit de vote qu'il implique. Elle recouvre en réalité tous les aspects de la vie dans une société démocratique. La citoyenneté démocratique est par conséquent liée à de nombreuses thématiques telles que le développement durable, la place des personnes handicapées dans la société, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre le terrorisme et bien d'autres domaines encore Montrer en quoi la solidarité est un levier qui peut favoriser une amélioration concrète de la vie des habitants • Domaine de l'entraide directe (morale et matérielle) aux personnes et de l'intergénérationnel • Domaine de l'économie sociale et solidaire • Domaine de l'entraide internationale Situer les actions « solidaires » dans le contexte global de macro-économie Permettre le repérage des enjeux de la solidarité : écologique, lutte contre les discriminations, développement du sentiment d'appartenance En valorisant les aspects innovant, montrer en quoi les initiatives locales constituent une expérimentation sociale de la société de demain, pouvant avoir un impact sur les politiques publiques. Rendre lisibles et visibles les actions et les acteurs impliqués dans la solidarité Donner la parole : Conférencier, artistes, acteurs de demain, les « invisibles », les jeunes Favoriser la mise en réseau des associations et/ou structures Proposer un rendez-vous qui met en avant des expériences viables et accessibles Proposer un rendez-vous qui concilie information, sensibilisation, convivialité, détente

Effets attendus sur le territoire	• Meilleure lisibilité du réseau de solidarité économique et sociale sur les trois quartiers prioritaires • Une plus forte dynamique économique visant à soutenir les projets individuels qui œuvrent vers l'accès à l'emploi des plus éloignés • Une meilleure dynamique d'appropriation des valeurs de citoyenneté

Évaluation / Indicateurs	Implication des partenaires et des habitants à la mobilisation du projet

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 14 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 42 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	4 000	2016-2017-2018	12 000
Conseil départemental			
Région			
État	6 000	2016-2017-2018	18 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	4 000	2016-2017-2018	12 000

FICHE ACTION n°23

TITRE : ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES MARGINALISEES OU EN VOIE DE LE DEVENIR

Pilote de l'action	**Association L'Atelier**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 3 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	
Objectif opérationnel : N° : 3-1 Intitulé : Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins	**Priorité :** Développer l'information sur les droits des usagers et sur le respect des droits des personnes

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	CCAS de la Ville de Bergerac, les associations caritatives, le Centre hospitalier, l'équipe de la PASS, le Centre hospitalier de Vauclaire, la MAT, Croix Marine, CHRS et la maison relais de la cité Béthanie….

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Personnes sans domicile fixe 70% des personnes fréquentant l'accueil sont domiciliées dans l'un des trois quartiers prioritaires.

Contexte et Description de l'action	• L'action de médiation santé prend place au sein du bar sans alcool, un accueil et un accompagnement individualisé dans l'accès aux droits, à la santé et à la citoyenneté. • A l'intérieur de ce projet, l'action de médiation santé prend la forme de 4 permanences d'infirmière hebdomadaires (10H) les mardis et jeudis et une permanence de 2 heures d'une psychologue, pour la réalisation de consultations en direction des publics les plus précaires.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	Ce service fonctionne comme un guichet unique à destination des publics les plus précaires. Ceux-ci peuvent en effet bénéficier : • Accueil et soutien de l'équipe du Pôle Adultes • Étayage psychologique et orientation vers le soin • Accueil SAO pour toutes démarches, notamment vers l'hébergement d'urgence… • Orientation vers les partenaires compétents

Effets attendus sur le territoire	• Réduction du nombre de personnes en situation d'exclusion sociale • Renforcement de la cohésion sociale • Contribution à l'amélioration de la situation sanitaire et sociale

Évaluation / Indicateurs	Objectifs annuels : • 2 000 accueils dans le cadre des permanences médiation santé • 150 à 200 consultations avec la psychologue Indicateurs : • Evolution de la fréquentation des permanences et des consultations de la psychologue • Typologie des personnes fréquentant les permanences • Nombre et nature des accès aux droits communs

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 28 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 140 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	7 000	5	35 000
CAB	7 000	5	35 000
Conseil départemental			
Région			
Etat	14 000	5	70 000
Fonds européens			
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n° 24

TITRE : PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE

Pilote de l'action	INFODROITS

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° :2-3 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	
Objectif opérationnel : N° : 3-1 Intitulé : Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits	**Priorité :** Développer l'information sur les droits des usagers et sur le respect des droits des personnes

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Centres sociaux de la Ville de Bergerac

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants des quartiers prioritaires

Contexte et Description de l'action	• Par la tenue de permanences d'information juridique généraliste, l'objectif est d'apporter à chaque habitant des quartiers prioritaires la connaissance de ses droits et obligations. Cette connaissance est le préalable nécessaire à toute appropriation des notions de citoyenneté. • L'objectif est d'organiser une permanence mensuelle de deux heures dans chacun des trois centres sociaux. Chaque personne est reçue durant au moins 30 minutes. • Chaque juriste intervenant est un salarié de l'association dûment formé aux techniques d'entretien. Infodroits recrute au niveau MASTER et assure la formation initiale et continue de ses juristes. • Le juriste de proximité informe la personne et, au besoin, l'oriente vers le professionnel ou le service compétent.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• L'objectif est d'apporter à chaque citoyen la connaissance de ses droits et obligations. • Tenues dans les centres sociaux, ces permanences d'information juridique gratuites profitent directement aux usagers des quartiers. • La promotion de l'accès aux droits pour tous favorise l'égalité des chances, rétablit le lien entre les usagers, l'administration, la justice et les travailleurs sociaux, favorise l'apaisement de conflits tout en participant à la prévention de nouveaux. • En permettant à chaque citoyen d'avoir accès aux droits et devoirs, ces permanences contribuent à lever un certain nombre de frein à l'emploi. • Le juriste contribue à modifier les représentations relatives à l'emploi, à la relation de travail et à l'image des principaux acteurs en matière d'emploi et d'insertion.

Effets attendus sur le territoire	• En l'aidant à résoudre ses problèmes périphériques (logement, budget, administration, banque…), il s'agit d'aider l'habitant à se projeter directement dans une dynamique d'insertion professionnelle. • Favoriser une démarche de prévention et une démarche amiable.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de personnes reçues par lieu de permanence • Efficacité de traitement des questions juridiques • Réduction du nombre de procédures judiciaires • Nombre de personnes qui obtiennent une réponse précise et adaptée à leurs préoccupations.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 6 500 €
	Coût pluriannuel TTC : 32 500 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	1 000	5	5 000
CAB	1 500	5	7 500
Conseil départemental			
Région	1 000	5	5 000
Etat	2 000	5	10 000
Fonds européens			
Autres : DRJSCS	1 000	5	5 000
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n°25

TITRE : ACCES AUX SOINS BUCCO-DENTAIRES

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 3 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	
Objectif opérationnel : N° : 3-1 Intitulé : Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	**Priorité :** Réduire les inégalités socio-territoriales d'accès aux soins et aux actions de prévention.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	ARS Aquitaine, Pôle de Santé de Bergerac, PASS, MAT, Réseau Dental Océan

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Tous les quartiers prioritaires sont concernés
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	• Population en situation de précarité sur les 3 quartiers prioritaires • Publics accueillis dans les structures d'hébergement d'urgence, repérés par le Point Santé de la Maison d'Accueil Temporaire qui oriente vers la PASS

Contexte et Description de l'action	**Constat :** Le nombre de chirurgiens-dentistes est en diminution à Bergerac et il est de fait difficile de trouver un professionnel pour assurer les soins. Certains professionnels ne peuvent accueillir de nouveaux patients. **Projet :** Bénéficier de la restructuration des locaux de la la PASS du Centre Hospitalier de Bergerac pour installer un cabinet dentaire par le Réseau Dental Océan. Ce cabinet pourrait être ouvert à la PASS qui accueille par ailleurs des publics démunis.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2016

Objectifs de l'action	Permettre au public en situation de précarité de bénéficier de soins dentaires : en améliorant le contexte de démographie professionnelle afin de viser la réduction des inégalités socio-territoriales de santé liées au bucco-dentaire.

Effets attendus sur le territoire	Amélioration tangible sur la question de l'accès aux soins bucco-dentaires également pour les plus vulnérables

Évaluation / Indicateurs	File active et mesure des écarts : nombre de bénéficiaires, ratio professionnels de santé / patients... en terme d'évolution

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 32 000 €
	Coût pluriannuel TTC :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	2 000	2016	2 000
Conseil départemental	1 000	2016	1 000
Région	2 000	2016	2 000
État	1 000	2016	1 000
Fonds européens			
Autres : Droit commun……	24 000	2016	24 000
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	2 000	2016	2 000

FICHE ACTION n°26

TITRE : FACILITER L'ACCES AUX SERVICES PAR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ET DE L'OUTIL INFORMATIQUE

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac / REVA / UFB / Soleil et lumière**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-1 Intitulé : Favoriser l'expression de la solidarité	**Priorité :** Veiller à la singularité des parcours et proposer un accompagnement individualisé

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	CAB, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Ce projet concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants des quartiers, usagers des centres sociaux, primo arrivants issus de l'immigration, personnes n'ayant jamais été scolarisées et/ ou en échec scolaire grave, familles monoparentales

Contexte et **Description de l'action**	Accompagner les publics et faciliter leurs démarches quotidiennes à travers deux axes : • cours de FLE et alphabétisation • initiation et formation à la pratique de l'informatique REVA - *Plateforme de la langue française* : Création d'une plateforme ou guichet unique d'accueil et d'orientation des personnes. Centre social de la Brunetière – *Sur le chemin de nos cultures :* Mise en place de cours de FLE et découvertes des institutions publiques Association Soleil et lumière – *agir pour une meilleure autonomie des femmes :* s'adresse aux femmes de la Rive gauche. Cours de FLE et échanges de savoirs Union Familiale Bergeracoise *: atelier socio linguistique :* améliorer les connaissances de base, aider au suivi de la scolarité des enfants, aider à la mobilité et à l'autonomie

	Union Familiale Bergeracoise – *Lutter contre la fracture numérique :* accompagner les publics dans leur démarche et les former à la pratique de l'outil informatique Centre social Rive Gauche - *multimedi@citoyen :* mise en place d'ateliers informatiques pour faciliter les démarches en ligne (emploi, logement, …)

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• Fédérer les acteurs agissant pour la maîtrise de la langue et un accès aux apprentissages. Évaluer, orienter les publics et assurer un suivi de leur parcours de formation • Accompagner les publics pour faciliter leur quotidien (alphabétisation, pratique de l'informatique) et favoriser accès aux droits • Lutter contre l'isolement • Aider les familles monoparentales dans le suivi de la scolarité des enfants et renforcer sentiment de compétence parentale

Effets attendus sur le territoire	Meilleure orientation et accompagnement des publics

Évaluation/Indicateurs	Nombre de bénéficiaires

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC :
	Coût pluriannuel TTC :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
État			
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n°27

TITRE : ATELIERS D'EXPRESSION ARTISTIQUE EN MIXITE SOCIALE

Pilote de l'action	**Le collectif « *Les Arts à Souhait* »**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 3 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités.	
Objectif opérationnel : N° : 3-3 Intitulé : Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle	**Priorité :** Favoriser l'accès aux pratiques culturelles ou à la pratique de loisirs en lien avec le tissu associatif

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	L'Atelier, la Maison d'Accueil Temporaire, Le Renc'Art, le Centre Psychotérapique de Jour pour Adultes, Les Papillons Blancs, Le Rocksane, Centre Culturel Michel Manet, SMBGD, Melkior Théâtre, NEO, Les Herbes Folles, Ville de Bergerac et CAB, Centres sociaux, Espace Jeunes, Médiathèque…

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	• Enfants, adolescents, adultes, personnes âgées des quartiers prioritaires de Bergerac. • Personnes présentant un handicap physique et/ou mental, personnes malades mentales ou en situation d'exclusion sociale… 150 personnes accueillies chaque année.

Contexte et Description de l'action	• Mise en place d'ateliers hebdomadaires permettant l'expression des personnes au moyen de techniques artistiques : vidéo, art plastique, écriture, théâtre, musique… pouvant favoriser la citoyenneté, les liens sociaux, la lutte contre les discriminations…. • Faire vivre des échanges entre les participants en difficulté ou non et des acteurs culturels, associatifs et sociaux pouvant favoriser l'insertion sociale.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Permettre l'accès à la culture aux habitants des quartiers prioritaires (enfants, femmes, adultes, personnes âgées…). • Permettre l'accès à la culture aux personnes présentant un handicap physique et/ou mental.

Effets attendus sur le territoire	• Renforcer la cohésion sociale du territoire. • Faciliter l'intégration des personnes présentant un handicap physique et/ou mental. • Vivre la culture comme un vecteur de fraternité et de lutte contre les discriminations.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de personnes concernées par les ateliers. • Nombre de personnes qui s'investissent dans l'organisation des ateliers (habitants, enfants, parents, professionnels, bénévoles…).

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 54 900 €
	Coût pluriannuel TTC : 274 500 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	2 000	5	10 000
CAB	15 000	5	75 000
Conseil départemental	4 500	5	22 500
Région	3 500	5	17 500
Etat	2 000	5	10 000
Fonds européens	14 700	5	73 500
Autres :	7 500	5	37 500
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	5 700	5	28 500

FICHE ACTION n°28

TITRE : LES COULEURS D'AUJOURD'HUI SUR LES TRACES DU PASSE

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 3 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	
Objectif opérationnel : N° : 3-3 Intitulé : Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle	**Priorité :** Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles ou à la pratique de loisirs en lien avec le tissu associatif

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	État, CAB, Conseil départemental, Conseil régional, DRAC

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Les habitants des trois quartiers prioritaires

Contexte et Description de l'action	Il s'agit d'un dialogue entre l'architecture du passé et l'Homme d'aujourd'hui : • L'action proposera aux jeunes des formes inédites d'appropriation des lieux patrimoniaux, de leur histoire et de leur collection, en mobilisant les arts vivants, les arts plastiques, le cinéma, les activités numériques, les arts de la rue et aussi le sport. • Le dynamisme de cette opération fera résonner le travail que les professionnels de la culture mènent toute l'année auprès des jeunes. Enfants, ados, familles par ateliers du Patrimoine visiteront la vieille Ville et la prendront en photos (aide technique du service communication, service du Patrimoine, médiation culturelle et service éducation, services techniques de la ville). • Les 4-12 ans joueront avec ces outils avec l'aide d'une artiste plasticienne Florence Leclerc et l'installation "Peau d'âme".

	• Les 12-18 ans s'approprieront les mêmes outils par le graff et le tag sur bâches. Ces bâches/photos d'architectures de la ville seront graffées et elles "habilleront" le bâtiment originel. • Les animations seront organisées par le centre social de La Brunetière qui mettra en œuvre les temps d'animation au sein des 3 centres sociaux de la ville. • Les ateliers de l'artiste graffeur seront conduits sur les 3 centres afin que le projet rayonne sur l'ensemble du territoire, pour un public de 12-18 ans. • Les ateliers "Peau d'âme" prendront vie auprès des 4-12 ans Exposition/atelier de création : passerelle entre les albums jeunesse où les notions de textures, peaux, couleurs et architectures sont abordées. « Peaux d'âme » propose trois ossatures bois de tailles différentes à habiller. Chaque enfant viendra accrocher sa création et aussi participer à une création collective. • Les visites patrimoniales seront proposées "en famille" Chaque centre social aura un animateur référent ainsi qu'un minibus à disposition pour ce projet.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Créer du lien intergénérationnel pour mieux connaître le patrimoine comme outil culturel vivant. • Faire participer les jeunes à la dynamique d'animation culturelle, historique de leur Ville : En ces temps difficiles où la cohésion sociale est un concept parfois compliqué à faire vivre auprès de la jeunesse, l'angle culturel est une force locale dont il faut se saisir pour valoriser le potentiel social de la jeunesse associé à la richesse patrimoniale. • Mettre en valeur le patrimoine architectural en proposant des animations culturelles favorisant le développement économique et touristique

Effets attendus sur le territoire	• Un meilleur éveil à la qualité patrimoniale et culturelle des trois quartiers prioritaires portés par ces jeunes • Vivre mieux son quartier par une meilleure appropriation de la dimension patrimoniale et culturelle, facteur d'intégration.

Évaluation / Indicateurs	Indicateurs retenus : • Comportement et investissement des usagers/ habitants pendant les ateliers (fiche de présence, prise de parole) • Laisser une trace et travailler autour du souvenir par le biais de supports originaux et des rencontres • indicateurs de réalisation : Nombre de personnes qui participent au projet ... • indicateurs de résultat : Satisfaction des habitants/ usagers, ... •indicateurs d'impact : Fréquentation des sites de la Ville et de l'agglomération.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 13 500 €
	Coût pluriannuel TTC : 67 500 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	2 000	5	10 000
Conseil départemental	2 000	5	10 000
Région	2 000	5	10 000
État	3 000	5	15 000
Fonds européens			
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	4 500	5	22 500

FICHE ACTION n°29

TITRE : FAVORISER L'ACCES AUX SPORTS POUR TOUS

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	
Objectif opérationnel : N° : 3-3 Intitulé : Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle	**Priorité :** Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles ou à la pratique de loisirs en lien avec le tissu associatif

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille : ….....

Public cible / Bénéficiaires	
	• Enfants de 0 à 3 ans • Enfants de 3 à 5 ans • Enfants de 6 à 11 ans • Adolescents de 12 à 15 ans • Adolescents jeunes adultes 16 à 25 ans • Adultes seniors

Contexte et Description de l'action	
	• Mise en place d'activités sportives les mercredis après-midi sur les différents sites sportifs du territoire en lien avec les différents temps de l'enfant (famille, école) et en partenariat avec les actions menées par le tissu associatif local. • Proposer des activités physiques et sportives par familles d'activités (jeux d'opposition, jeux de raquettes, jeux gymniques, activités de plein air...) pour un coût accessible aux familles en difficultés financières.

	Contexte : difficulté des familles à adhérer aux associations sportives en raison du coût, du transport, du repli sur le quartier… Phasage du projet : La mise en place des activités sportives donneront lieu à un échange et à un partenariat étroit entre le tissu associatif local, les centres sociaux, le service des sports et les habitants des secteurs ciblés. Mise en place d'activités sportives pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville de Bergerac : • Enfants 0-3 ans, 3-5 ans, et 6-11 ans Mise en place d'accueil les mercredis hors vacances scolaires dans un gymnase de Bergerac ou sur un site de pleine nature (Pombonne). Il est proposé des cycles d'activités sportives sous forme de mise en situation d'éveil moteur où de famille d'activités (jeux d'opposition, de raquettes, etc.). • Adolescents 12-16 ans Il est prévu des stages sportifs pendant les vacances scolaires (gymnases Bergeracois ou sites naturels). • Adolescents jeunes adultes 16-25 ans. Les jeunes seront accueillis pendant les vacances scolaires sur des stages sportifs dits « extrêmes » de type surfboat, self-défense, rafting, etc. • Adultes seniors. Des accueils sont mis en place les lundis et mercredis matin autour d'activités physiques de type gym détente, randonnées, etc. Organiser des stages sportifs pour les 12-15 ans et 16-25 ans : proposer aux jeunes des activités de pleine nature (canoë, escalade, rafting..) et activités dites à risques (saut à l'élastique, circuit automobile ……) afin de se connaître en tant qu'individu et favoriser le dépassement de soi, la confiance en soi, la coopération et la vie en groupe Stages initiés pendant les vacances à prix accessible pour les jeunes en difficulté (financière, sociale, familiale, scolaire…) Construction d'un projet avec des jeunes en difficultés en quête de repère et de réponse éducative, dans un cadre et un espace sportif spécifique «sport mécanique» sur plusieurs demi-journées dans l'année. Aussi, dans beaucoup de quartiers la pratique sportive et / ou culturelle chez les filles est quasi-inexistante. Sur notre territoire ceci est encore plus flagrants une étude montrant que chez cette population, les activités extrascolaires sont quasi nulles. Même si diverses animations sont mises en place surtout pour les plus petites, il y a que très peu d'activités en faveur des filles (adolescentes).

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• Favoriser le sport pour tous • Acquérir du matériel sportif pour une pratique en toute sécurité • Proposer des activités physiques et sportives en cohérence avec les objectifs pédagogiques des différents publics • Augmenter le champ d'actions des ETAPS • Permettre aux enfants de découvrir les activités sportives, développer leur motricité au travers de familles d'activités sans se spécialiser dans un sport • Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire par l'épanouissement • Favoriser la position de l'enfant en tant que futur citoyen : connaître et accepter les règles du jeu, jouer en équipe, appréhender les différentes positions du sportif (joueur, arbitre, remplaçant…) • Favoriser l'autonomie du jeune • Garantir la mixité des publics (éviter la stigmatisation des jeunes) • Connaissance des règles de vie en société avec mise en œuvre au travers d'activités sportives (autonomie, solidarité, respect... • Prise de risques mesurés avec des activités dites à risque (canyoning, rafting, sports mécanique, etc.) • Développer la pratique féminine • Renforcer le lien social, la citoyenneté • Favoriser les échanges avec les différents publics • Associer les parents dans les diverses actions engagées

Évaluation / Indicateurs	• Connaître la culture des activités physiques et sportives • Découvrir des familles d'activités • Appréhender les règles de vie, développer une approche citoyenne • Assiduité et fréquentation • Temps de régulation entre les associations sportives, les habitants des quartiers prioritaires et le service des sports • Questionnaire de satisfaction • Investissement des enfants • Mobilisation de l'ensemble des publics ciblé • Nombre de participants • Assiduité • Participation à l'élaboration des activités • Respect des règles • Élaboration d'un tableau de bord. • Amélioration du comportement des jeunes grâce à une meilleure connaissance et anticipation des risques. • Implication des jeunes à divers projets d'animations • Participation des filles habitants le territoire • Participation des parents • Nombre de filles intégrant les associations de droits communs

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 157 418 €
	Coût pluriannuel TTC : 787 090 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	16 980 €	5	84 900 €
Conseil départemental	7 070 €	5	35 350 €
Région			
État	13 750 €	5	68 750 €
Fonds européens			
Autres : Ventes de produits, Fondation de France	17 300 €	5	86 500 €
	Montant annuel :	**Années concernées :**	**Montant total autofinancement :**
Autofinancement	102 318 €	5	511 590 €

FICHE ACTION n° 30

TITRE : LES CLES DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 3 Intitulé : Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	
Objectif opérationnel : N° 3.3: Intitulé : Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle	**Priorité :** Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles ou à la pratique de loisirs en lien avec le tissu associatif

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille : ….....

Public cible / Bénéficiaires	adolescents et jeunes adultes.

Contexte et Description de l'action	
	• Permettre à des jeunes des quartiers prioritaires de s'approprier des outils de connaissance d'expression artistique • Rendre possible des actions culturelles considérées comme peu accessibles. • Mettre en réflexion les représentations qu'ont les jeunes à l'accès à la culture

Calendrier prévisionnel de réalisation	
	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	
	• Par la création d'un espace de dialogue autour d'un projet culturel comme langage universel, qui permette de la construction de la reconnaissance de l'autre et de soi (altérité)

	• Sensibilisation à la musique, développement de connaissances nouvelles, par le soutien de référent culturel, asseoir une dynamique de création et de partage • Inscrire des jeunes dans une régularité, les accompagner et construire une relation éducative dans la durée et ainsi sortir de sortir de l'immédiateté et d'activité consumériste. • Élargir les centres d'intérêts artistiques • Promouvoir les apprentissages de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles (Le Printemps des Bastides, Association D'Ici et D'ailleurs, Le Rocksane, l'ONBA, Le Rocher de Palmer, la Rock School Barbey)

Effets attendus sur le territoire	• Associer les familles et les jeunes par le biais d'une contractualisation • Reportage vidéo photos des jeunes des différentes cultures

Évaluation / Indicateurs	• La régularité des jeunes sur le projet leur motivation et leur implication • L'ouverture sur des sites culturels en autonomie • Finalisation d'une production artistique • Restitution d'une production dans le cadre du Printemps des Bastides en 2017

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 5 500 € Coût pluriannuel TTC : 27 500 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	1 000	5	5000
Conseil départemental			
Région	1 000	5	5000
État	1 000	5	5000
Fonds européens			
Autres : ……Adhésions…			
	Montant annuel :	**Années concernées**	**Montant total autofinancement :**
Autofinancement	2 500	5	12 500

FICHE ACTION n°31
TITRE : UN JARDIN SOLIDAIRE

Pilote de l'action	**Vivre mieux à Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Finaliser les opérations de renouvellement urbain	**Priorité :** Développer les équipements de proximité (espaces verts, jardins collectifs…)

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Ville de Bergerac, SMBGD, Association « Saluterre »

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Nord
	Nom du ou des quartiers de veille : ….....

Public cible / Bénéficiaires	Habitants du quartier prioritaire Nord

Contexte et Description de l'action	• Mise en place pérenne de jardins de productions individuels et/ou collectifs sur un terrain mis à disposition par la Ville de Bergerac. • Le jardin collectif sera un lieu d'animation, de sensibilisation, de formation en fonction des besoins exprimés. • Il pourra également accueillir des manifestations socio-culturelles telle que la fête de quartier… Phase 1 : mesurer l'opportunité de la mise en place du projet Phase 2 : organisation de la structure porteuse et d'animation Phase 3 : Amélioration du terrain : accès, clôture,… Phase 4 : mise à disposition des premières parcelles • Durant les 5 années du projet, une extension est envisagée vers les autres quartiers prioritaires de Bergerac.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Devant la fragilité socio-économique qui s'installe durablement dans les quartiers et, notamment, ceux identifiés comme prioritaires, les habitants ont besoin de recourir à des solutions alternatives face au coût de la vie. • De plus, devant le repli sur soi, encourager le partage des compétences et des savoir-faire est un des leviers de la cohésion sociale. Les jardins partagés et collectifs s'inscrivent entièrement dans cette dynamique. • Promouvoir la pratique du jardinage au naturel • Animer des ateliers d'éducation à l'environnement • Expérimenter de nouvelles méthodes de productions végétales

Effets attendus sur le territoire	• Améliorer et animer la vie de quartier en créant du lien social • Créer un lieu de convivialité intergénérationnel et multiculturel

Évaluation / Indicateurs	• Questionnaires de satisfaction • Nombre de participants impliqués • Nombre de demandes de parcelles individuelles • Nombre et mobilisation des partenaires impliqués

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 18 680 €
	Coût pluriannuel TTC : 93 400 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	1 000	5	5 000
Conseil départemental	2 000	5	10 000
Région	1 000	5	5 000
Etat			
Fonds européens			
Autres :	2 600	5	13 000
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	12 080	5	60 400

FICHE ACTION n° 32

TITRE : CREATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITE A LA CATTE

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N°1-2 : Poursuivre la dynamique de valorisation des quartiers	**Priorité :** Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Caisse des Dépôts et Consignations, CAB, CCI

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Nord
	Nom du ou des quartiers de veille : La Catte / Beauplan

Public cible / Bénéficiaires	Habitants du quartier

Contexte et Description de l'action	• Le Programme de rénovation urbaine du quartier de La Catte est en cours d'achèvement. • Une réserve foncière est identifiée et viabilisée pour accueillir un commerce de proximité au cœur du quartier. • Il est proposé d'étudier la faisabilité économique et commerciale de l'opération en partenariat avec la CAB et la CCI en vue d'en faire la promotion auprès d'enseignes.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2016

Objectifs de l'action	• Réaliser une étude de marché portant sur la zone de chalandise, analyser le potentiel du site et étudier la faisabilité économique et technique de l'opération. • Cette étude devra notamment permettre de démarcher des opérateurs dans la perspective d'y installer un commerce de proximité.

Effets attendus sur le territoire	Développement de l'activité économique et de l'offre de commerce de proximité sur le quartier.

Évaluation / Indicateurs	• Résultat de l'étude • Désignation d'un opérateur

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 18 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 18 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	7 500 €	2016	7 500
Conseil départemental			
Région			
État			
Fonds européens			
Autres : CDC	7 500 €	2016	7 500
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	3 000 €	2016	3 000

FICHE ACTION n°33

TITRE : DIAGNOSTIC COMMERCIAL POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ILOT BOURBARRAUD-MOURIER

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N° : 1-2 Intitulé : Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers	**Priorité :** Favoriser le maintien et l'implantation de commerces et services de proximité

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	CDC, CCI, CAB, PGB,

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Des deux rives
	Nom du ou des quartiers de veille : ….....

Public cible / Bénéficiaires	Habitants, commerçants et usagers du centre-ville

Contexte et Description de l'action	Dans la perspective de créer un passage commercial entre les rues Bourbarraud et Mourier pour redynamiser son centre-ville et limiter la vacance des commerces et logements de la rue Bourbarraud, la Ville souhaite se doter d'une étude commerciale qui analysera le potentiel économique du secteur et la faisabilité technique et économique de l'opération (acquisition immobilière et création d'une galerie commerciale)

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : début 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : fin 2016

Objectifs de l'action	• Etudier la faisabilité économique de l'opération en vue de l'inscrire dans le programme de renouvellement urbain du centre ancien. • Elaborer un programme de restructuration commerciale et immobilière de l'îlot

Effets attendus sur le territoire	• Développement économique par la création de commerces et services en centre-ville. • Création à terme d'un passage entre les rues Bourbarraud et Mourier / Rue de la Résistance

Évaluation Indicateurs	Résultat de l'étude

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 20 000 €
	Coût pluriannuel TTC :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		Montant total sollicité
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	3 500 €	2016	3 500 €
Conseil départemental			
Région			
État			
Fonds européens	Leader à étudier		
Autres : CDC	7 500 €	2016	7 500 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	9 000 €	2016	9 000 €

FICHE ACTION n°34

TITRE : REAMENAGEMENT DE L'ESPACE G. CHARPAK

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel :	**Priorité :**
N° 1 : Finaliser la rénovation des quartiers Poursuivre la dynamique de valorisation des quartiers	Développer les équipements de proximité Conforter les mixités fonctionnelles en soutenant les initiatives

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Los Amics de la Lenga d'Oc a Brageirac, CAB, Associations de quartier,

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Nord
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants du quartier et usagers

Contexte et Description de l'action	
	• L'ancienne école de Caville, devenue l'Espace G. Charpak, accueille aujourd'hui la Calandreta, l'inspection académique, des associations (Vis ta mine, Bergerac Fight club, Bergerac Accueil, …). • Le site occupe une position centrale au sein du quartier de La Catte et attire de nombreux usagers de par la pluralité des actions proposées. • Les bâtiments sont vieillissants et ne permettent plus d'accueillir les associations et usagers dans de bonnes conditions. • Une réflexion sur la restructuration du site doit être menée avec l'ensemble des partenaires et acteurs du quartier.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2016

Objectifs de l'action	• Engager une réflexion sur le réaménagement du site • Proposer un programme de travaux aux partenaires du Contrat de ville

Effets attendus sur le territoire	•A terme, restructuration globale du site •Amélioration des conditions d'accueil des associations •Développement des activités proposées et dynamisation de la vie de quartier

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de réunions de travail et d'associations impliquées dans la réflexion • Résultat de l'étude et adhésion des habitants

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 10 000 €
	Coût pluriannuel TTC :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
État	3 000 €	2016	3 000 €
Fonds européens			
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	7 000 €	2016	7 000 €

FICHE ACTION n°35

TITRE : ACTION DE SENSIBILISATION AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Pilote de l'action	**Association Départementale d'Information sur le Logement de la Dordogne**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Mener une action volontariste en faveur de l'habitat	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Assurer la dignité des logements	**Priorité** Lutter contre la précarité énergétique

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Dordogne Habitat, Mésolia, Urbalys, services sociaux ….

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires.
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants des quartiers prioritaires en difficulté, en précarité ou demandeur de conseils.

Contexte et Description de l'action	• Installation au domicile des familles volontaires de « Kits Economie d'Energie » (mousseurs, ampoules basse consommation, coupe veille…) avec démonstration d'éco-gestes et détection des idées reçues. • Mise en place d'ateliers de 8 à 10 personnes pour apprendre les gestes de maîtrise de dépenses d'énergie. • Etude du budget des ménages et orientation, le cas échéant, vers les acteurs compétents. • Mise en place de tarifs sociaux de l'énergie.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2018

Objectifs de l'action	• Lutter contre la précarité énergétique. • Développer les éco-gestes citoyens. • Favoriser la mise en place des tarifs sociaux de l'énergie.

Effets attendus sur le territoire	• Niveau de consommation maîtrisée de l'énergie. • Incitation à la participation citoyenne. • Favoriser la transition énergétique.

Évaluation / Indicateurs	• Suivi des factures avant/pendant/après l'action. • Nombre d'habitants ayant reçu un « Kit économie d'énergie », ayant participé aux ateliers de sensibilisation et ayant sollicité conseils proposés.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 13 000 €
	Coût pluriannuel TTC : 39 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	1 000	3	3 000
CAB	2 000	3	6 000
Conseil départemental	2 000	3	6 000
Région	2 000	3	6 000
Etat			
Fonds européens			
Autres :	2 000	3	6 000
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	4 000	3	12 000

FICHE ACTION n°36

TITRE : CREATION D'UN JARDIN SOLIDAIRE A JEAN MOULIN

Pilote de l'action	**URBALYS Habitat**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Finaliser les opérations de renouvellement urbain	**Priorité :** Développer les équipements de proximité (espaces verts, jardins collectifs…)

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Etat, CAB, Centre social Jean Moulin, Restos du cœur, associations de quartiers ...

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier des Deux Rives
	Nom du ou des quartiers de veille : Jean moulin

Public cible / Bénéficiaires	Habitants du quartier et locataires de J. Moulin

Contexte et Description de l'action	Mettre en place un jardin partagé sur les terrains de l'impasse Larue en partenariat avec les acteurs du quartier : Centre social, associations de quartier, restos du cœur, amicale des locataires ...

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• soutenir une initiative locale visant à aménager des jardins partagés. • fédérer les habitants autour du projet • donner une nouvelle vocation aux espaces publics et privés de la résidence • lutter contre l'isolement • favoriser la mixité

Effets attendus sur le territoire	• création de potagers / jardins partagés • meilleure cohésion et solidarité entre résidents • réduire les conflits d'usage sur ces espaces

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de résidents impliqués dans l'action • Mobilisation des acteurs / partenaires

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 12 000 €
	Coût pluriannuel TTC :

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB	3 000 €	2016	3 000 €
Conseil départemental			
Région			
État	3 000 €	2016	
Fonds européens			
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	6 000 €	2016	6 000 €

FICHE ACTION n° SUI 1

PROJET DE CITE NUMERIQUE BERGERACOISE

Pilote de l'action	Web Association Bergeracoise (WAB)

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation	
Objectifs opérationnels : N°: 1-1 INTITULE : Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée N°:1-2 INTITULE : Renforcer l'attractivité en ajustant l'offre de formation	**Priorités :** • Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux vecteurs économiques pourvoyeurs d'emplois • Renforcer le réseau et la coordination de tous les acteurs concourant à l'emploi, à l'insertion et à l'économie du territoire • Pérenniser et développer les établissements existants, faciliter la création et la reprise d'entreprises en lien avec les acteurs économiques • Poursuivre le développement des « filières » (qualification / formation) en adéquation avec les besoins des entreprises et du territoire • Assurer une meilleure continuité entre formation initiale et formation continue • Adapter l'offre d'alternance, d'apprentissage et de stages, en lien avec les employeurs et tous les partenaires de la formation • Valoriser les initiatives et les talents des acteurs des quartiers • Tisser des partenariats actifs avec les établissements scolaires des quartiers prioritaires, la Mission Locale, la Gare Mondiale pour une identification optimale des talents • Privilégier la mise en œuvre et le suivi de parcours individualisés de formation

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	• Collège Formations et organisations professionnelles : TIE, EPSECO, ARIA, IDC PRO, TM2S, CGPME, AGEFOS • Collège Institutions : SPL e-tic Dordogne, CAB, Mission Locale • Collège Entreprises : Papillons Blancs, Fondation John Bost, EHPAD de La Madeleine, AG2R, i-statut, AB Développement, SCI Banaud, SCI Canopus

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Ce projet concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires

Ecole d'apprentissage du WEB et DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) :

Ecole d'apprentissage du Web:

L'objectif est de créer un nouvel écosystème urbain à partir d'une formation moderne en alternance adaptée aux besoins des jeunes issus des quartiers prioritaires et des entreprises du territoire et des territoires voisins.

L'Ecole du Web est en outre le déclencheur et le facilitateur du projet global de cité numérique et favorisera l'émulation entre tous les éléments constitutifs du projet.

Le DAEU:

En complément, le DAEU permet aux jeunes ou aux salariés qui le désirent d'accéder à une certification de niveau III et plus. S'adressant à un public qui a décroché à une époque du système scolaire classique, ce dispositif permet un perfectionnement de la culture générale via un accompagnement renforcé et l'obtention d'une certification de niveau IV.

Il s'agit de constituer un plateau technique en partenariat avec l'université de Bordeaux III et d'accueillir une vingtaine d'apprenants par an pour la préparation du DAEU. Parmi ce vivier, les étudiants identifiés comme ayant une sensibilité numérique pourront naturellement poursuivre leur cursus au sein de la cité numérique.

Incubateur et accélérateur numérique :

Cet espace s'adresse aux créateurs de start-ups dont le projet a été évalué, mûri, incubé et cherche un développement plus rapide via de l'émulation, du conseil et la libération des contraintes administratives et comptables de gestion classique d'une entreprise afin de se consacrer uniquement au cœur de l'activité.

Fab Lab de la cité numérique bergeracoise :

Un Fab Lab (abréviation de Fabrication laboratory) est une plate-forme de prototypage rapide d'objets physiques, « intelligents » ou non. Il s'adresse aux entrepreneurs qui veulent passer plus vite du concept au prototype, aux designers, aux artistes et aux étudiants désireux d'expérimenter et d'enrichir leurs connaissances pratiques en électronique, en CFAO, en design, aux bricoleurs du XXIe siècle… Il s'inscrit dans un réseau mondial d'une centaine de Fab Labs, des Etats-Unis à l'Afghanistan, de la Norvège au Ghana, du Costa Rica aux Pays-Bas.

Sensibilisation et accompagnement des TPE PME du Bergeracois à la transition numérique :

Les TPE et PME traditionnelles qui n'ont pas conscience des possibilités offertes par la nouvelle économie

Télécentre et espace de co-working du bergeracois :

Ce projet s'adresse aux consultants free-lance, aux formateurs non permanents, aux autoentrepreneurs, aux dirigeants de centres de formation et à tous les télétravailleurs du bergeracois.

Appartement témoin domotique :

Ce projet d'appartement immersif dédié aux applications de la domotique notamment bénéficie aux donneurs d'ordre précités, aux résidents des Ehpad, à leurs aidants et accompagnants.

Groupement d'employeurs interprofessionnel « services » :

Les entreprises du Grand Bergeracois et de Dordogne et les jeunes issus à la fois des quartiers prioritaires, de la formation Web et des autres établissements scolaires.

Contexte et Description de l'action	Etudes préalables des besoins	Innovation Pédagogique	Innovation Sociale	Innovation Economique
	Etude des besoins en formation spécifique web **Sensibilisation et accompagnement des TPE/PME du bergeracois à la transition numérique**	**Mise en place de formations spécialisées** dans le domaine du **numérique** et de **dispositifs d'intégration de jeunes en décrochage scolaire** : • Mise en place d'une **école du web** au sein de la Cité du Numérique • Mise en place du **Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires** au sein de la Cité du Numérique • **Mise à disposition d'une plateforme de e-learning** sur des domaines précis : e-santé, intelligence émotionnelle, business etc.	**Accueil de jeunes entrepreneurs porteurs de projets** afin de les **accompagner pour le lancement** de leur start-up: • Mise en place d'un **incubateur « nouvelle économie »** : services administratifs mutualisés, incubation ouverte et boxs fermés • Mutualisation d'un **« open space »** accessible à tous les résidents de la cité numérique • **Création de statuts facilités voire gratuits** • **Accompagnement à la carte** • Création d'un **télé-centre** et de **l'espace de co-working** de la SPL « e-tic » Dordogne • **Aide à la recherche de logement** des jeunes actifs	**Accueil de jeunes start-ups en phase de décollage** et facilitation de la **R&D sur des filières porteuses**: • **Mise en place d'un accélérateur d'entreprise:** hébergement, accompagnement, aide à la levée de fonds, mise en réseau, aide à la comptabilité et aux démarches administratives, etc. • **Développement d'un groupement d'employeur** (mutualisation de ressources humaines et de services) • Création d'un **centre de R&D sur la silver economy** • Mise en place d'un **Fab Lab**

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : Septembre 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : Indéterminé

Objectifs de l'action

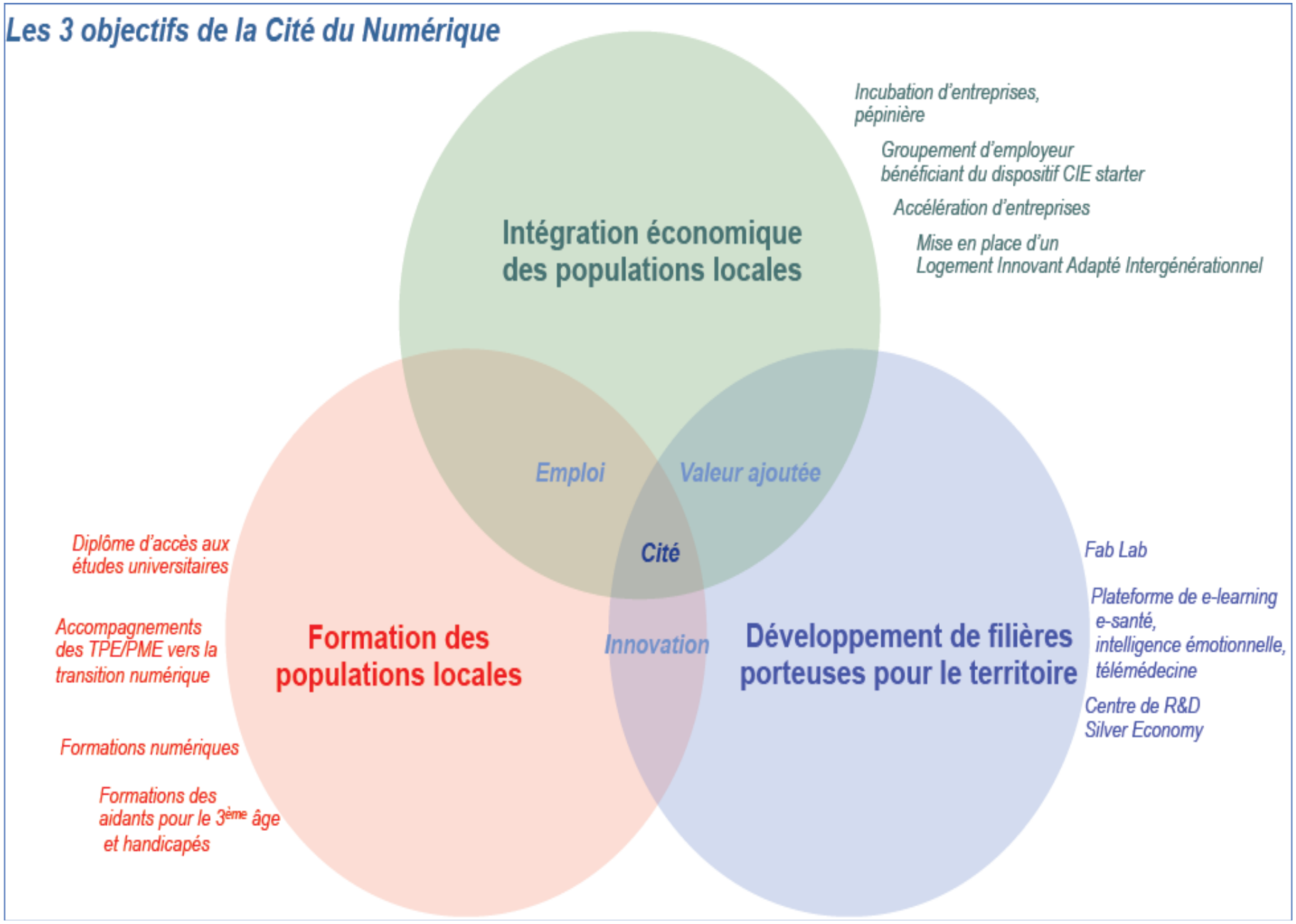

Effets attendus sur le territoire

Ecole d'apprentissage du Web:

- 3 sections de 15 apprentis à terme
- Des projets de création de starts-up
- Des jeunes opérationnels pouvant être employés par le groupement d'employeurs « services » de la cité du numérique
- Création d'une nouvelle filière d'excellence dans la formation
- Nombre de bénéficiaires Talis Web :
  - 1ère année : 15 personnes
  - 2ème année : 30 personnes
  - 3ème année : 45 personnes
  - 4ème année : 45 personnes
  - 5ème année : 45 personnes

Le DAEU :

- Nombre de bénéficiaires DAEU :
- 15 personnes par an

Incubateur et accélérateur numérique :

Développer ce réseau d'entreprises en créant un environnement favorable à la pérennisation des activités créées à forte valeur ajoutée devant bénéficier d'une forte croissance dans les 20 prochaines années.

La création de la cité numérique permet dans une première année la création nette de 47 emplois, puis en phase de développement sur la deuxième et troisième année ce sont 60 emplois supplémentaires, d'où un total porté à 107 emplois sur 3 ans.

Fab Lab de la cité numérique bergeracoise :

- Location de machines, privatisation de l'espace et production à la demande
- Formation, cours et séminaires
- Aider des entreprises à démarrer des projets, en réalisant des preuves de concept de produits, voire des prototypes fonctionnels
- Incuber des entreprises pour les aider à se développer (marketing, juridique, communication, etc.)
- Utiliser le réseau des Fab Labs et ses compétences distribuées pour répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux
- « Gurus for hire » : utiliser les membres des Fab Labs comme des consultants qui vont apporter leur expertise, voire faire pour d'autres.

Effets attendus sur le territoire (suite)	***Sensibilisation et accompagnement des TPE PME du Bergeracois à la transition numérique :*** • 1000 entreprises sensibilisées • 200 pré diagnostics réalisés • 50 accompagnements approfondis (formations) ***Télécentre et espace de co-working du bergeracois :*** • Création d'un lieu accessible et attractif pour les télétravailleurs esseulés • Création d'une émulation vertueuse entre les co-workers capable de développer des projets en commun ***Appartement témoin domotique :*** • Mise en place d'un appartement immersif pour l'application de solutions • Création d'un atelier R&D sur la silver economy en lien avec le Fab Lab de la Cité du Numérique • Création d'un espace de co-working sur le sujet ***Groupement d'employeurs interprofessionnel « services » :*** • Adhésion d'un volume pertinent d'entreprises • Création de dizaines d'emplois partagés

Évaluation / Indicateurs	• Nombre d'apprentis formés • Nombre d'entreprises créées et hébergées • Nombre d'emplois créés

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 4 418 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			160 000
Conseil départemental			160 000
Région			624 000
Etat			
Fonds européens			1 812 000
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			1 662 000

FICHE ACTION n°SUI 2

TITRE : DISPOSITIF D'ENCOURAGEMENT DE L'ENTREPRENARIAT EN FAVEUR DES JEUNES TALENTS CREATEURS

Pilote de l'action	**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° 1 Intitulé : Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation	
Objectif opérationnel : N° 1.1 Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée	**Priorité :** Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux vecteurs économiques pourvoyeurs d'emplois

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Mission locale, Espace Economie Emploi, CCI, Conseil Régional, Initiative Périgord

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Ce projet concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Les jeunes issus des quartiers

Contexte et Description de l'action	Proposer aux jeunes issus des quartiers prioritaires un dispositif d'encouragement de l'entreprenariat, une plateforme efficace entre leurs compétences et les besoins exprimés des entreprises et si c'est nécessaire des plateaux techniques de formation lorsque le manque de formations adaptées se fait jour.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : Septembre 2015
	Mois/Année de fin de réalisation décembre 2020

Objectifs de l'action	• Permettre l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets Favoriser l'innovation sociale avec une mise en concours de jeunes talents créateurs • Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans les quartiers prioritaires • Optimiser les dispositifs existants

Effets attendus sur le territoire	• Créer et développer un réseau d'entreprises créées par des jeunes • Créer une interface efficace entre les besoins exprimés des entreprises et les ressources humaines identifiées et évaluées • Créer des plateaux techniques de formations adaptées aux besoins des acteurs économiques du territoire.

Évaluation / Indicateurs	• Ouverture des trois quartiers prioritaires sur l'entreprise et les acteurs économiques, • Réduction du nombre de demandeurs d'emploi et d'allocataires des minimas sociaux, • Amélioration de l'accompagnement des publics les plus fragiles, • Améliorer l'offre de formation et les accès aux dispositifs d'insertion.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel : 75 000 €
	Coût pluriannuel : 375 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental	15 000	5	75 000
Région	15 000	5	75 000
Etat			
Fonds européens	15 000	5	75 000
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	30 000	5	150 000

FICHE ACTION n°SUI 3
TITRE : PLATEFORME DE MOBILITE

Pilote de l'action	ASPAT

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Lever les freins d'accès à l'emploi	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : accompagner les publics les plus fragiles	**Priorités :** • Remobiliser par étapes les personnes les plus éloignées de l'emploi • Faciliter les dispositifs innovants en matière de mobilité • Améliorer l'accès aux dispositifs d'insertion

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Conseil départemental, Mission locale, Pole emploi, Ville de Bergerac, Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Ce projet concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	
	1- Professionnels de l'emploi et de l'insertion dans le cadre de leurs actions, ciblant les habitants des quartiers politique de la ville. 2 – Publics orientés sur prescription pour l'accès aux services spécifiques: • Bénéficiaires des quartiers prioritaires en difficulté financière et de mobilité. • Demandeurs d'emploi de longue durée. • Publics féminins dans la cadre de leur retour à l'emploi. • Bénéficiaires des minima sociaux (RSA – ASS – Garantie Jeunes). • Jeunes sans ressources. • Salariés Intérimaires sans moyen de locomotion.

Contexte et description de l'action	**Création d'une plateforme de mobilité solidaire** qui sera un guichet unique pour faire connaître toutes les solutions de transport et de déplacement disponibles à l'échelle du territoire du PLIE Sud-Périgord. • **La capacité à se déplacer de manière autonome est une dimension essentielle de l'insertion socioprofessionnelle.** • **Les divers diagnostics partagés et rencontres avec les institutionnels de l'emploi sur le Bergeracois confirment que le manque de mobilité est le frein majeur à l'accès à l'emploi auquel sont confrontés les publics en insertion ou en recherche d'emploi sur le territoire.** • **Sur le Bergeracois, il existe des aides locales, partielles, plus ou moins pertinentes mais pas de dispositif global, territorial qui réponde à ces diverses problématiques** **Qui et où ?** • A l'initiative de la ville de Bergerac dans le cadre de la mise en place du PLIE, du Pacte Territorial d'Insertion et du Programme Départemental d'Insertion. • Sur le Territoire de la Maison de l'Emploi Sud-Périgord. • Avec une structure porteuse: L'ASPAT (seule association sur le territoire qui agit pour la mobilité et qui dispose d'une expérience et de moyens déjà en place). • Au service des institutionnels et des associations intervenant sur le champ de la mobilité des publics en insertion. **Dans quel but :** La plateforme répondra à toute demande liée à un problème de mobilité. Elle sera au service des travailleurs sociaux, conseillers à l'emploi, conseiller PLIE, conseillers missions locales….. Elle devra : • **informer** et **orienter** vers les aides à la mobilité disponibles • réaliser un **diagnostic** de la situation spécifique de la personne • **accompagner** et **former** la personne vers une mobilité autonome • **mettre à disposition des moyens** de déplacement : déplacement à la demande, deux roues, voitures • **recenser les besoins** non couverts Création de supports de communication pour la mobilité (création d'un site web, de flyers). **ACTION AUTO-ECOLE :** Projet s'appuyant sur une action déjà existante en 2015 : l'accompagnement au code. Cette action se décline en 3 étapes pour les publics prioritaires : • Enseignement du code de la route individualisé avec supports pédagogiques adaptés • Évaluation de niveau et préparation à l'examen du code de la route • Présentation à l'examen du code de la route En 2016, à la demande de nos partenaires et au vu des besoins du territoire en termes de mobilité : • L'ASPAT, qui a déjà l'agrément auto-école formerait et présenterait ses candidats à l'examen de conduite. • L'action code deviendrait auto-école sociale. Début 2016, déménagement de notre action code et acquisition d'un véhicule à double commande. **GARAGE SOCIAL :** **Pérennisation et développement du garage social** : outil essentiel à la mobilité et à l'accès à l'emploi des bénéficiaires des quartiers prioritaires. Cette action utilise 4 outils opérationnels et efficaces : • La mise à disposition de 2 roues : Vélos – cyclomoteurs et scooters. • La mise à disposition de voitures. • La réparation de 2 roues : Vélos – cyclomoteurs et scooters. • La réparation de voitures. En 2016, pour répondre aux besoins du territoire en termes de mobilité et aux nombreuses sollicitations de nos partenaires, le garage se doit de développer de nouvelles actions : • **Agrandissement de notre parc voitures** à mettre en mise à disposition (acquisition de 3 voitures) • Créer **un atelier de recyclage de véhicules 2 roues et voitures** pour permettre l'acquisition aux bénéficiaires de leur propre véhicule.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• Fédérer et élargir une offre de services visant l'amélioration de la mobilité de publics en réinsertion professionnelle, géographiquement et/ou socialement isolés et économiquement précaires. • Les plateformes de mobilité sont créées pour permettre à toute personne en recherche d'emploi ou inscrite dans un parcours d'insertion, d'**accéder à une solution de mobilité autonome et pérenne, adaptée à ses besoins**. • La création d'une plateforme de mobilité à Bergerac viendra en appui à la mise en place de différents dispositifs notamment ceux du PLIE Sud-Périgord et du déploiement du dispositif Garantie jeune et CIVIS. • Gestion et animation de l'aire de covoiturage installée dans le cadre du Schéma départemental. **Action Auto-Ecole :** Permettre d'obtenir le permis de conduire à des personnes en difficulté. A terme, l'accessibilité des bénéficiaires à la mobilité pour l'insertion professionnelle. Répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires : • Difficultés financières et d'apprentissage en auto-école • Mobilité pour des emplois souvent éloignés. • Insuffisance des transports en commun sur le Bergeracois **Garage Social :** Favoriser la mobilité pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires des quartiers prioritaires par : • Le diagnostic, l'entretien, la mise à disposition, la réparation mécanique et la mise en conformité de voitures, vélos, scooters et mobylettes. • L'achat pour les bénéficiaires de leur propre véhicule.

Effets attendus sur le territoire	Accueil de 520 à 650 bénéficiaires

Évaluation / Indicateurs	**Indicateurs d'évaluation de la plateforme et du garage :** • Comité de suivi annuel avec les financeurs et les prescripteurs (présentation du bilan d'activité annuel). • Qualité et pertinence des informations et des prestations fournies • Nombre de prescripteurs et de partenaires ayant fait appel à la plate-forme de mobilité. • Partenariat avec les différents prestataires de services en matière de transports publics : TAD – SNCF – Transports urbains bergeracois – Compagnies de bus…. **Action Auto Ecole :** • Évaluations internes d'apprentissage réalisées régulièrement, • Evaluations des aptitudes pour le passage de l'examen du permis de conduire, • Obtention de l'examen du permis de conduire

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 335 800 €
	Coût pluriannuel TTC : 1 679 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville	12 000	5	60 000
CAB	6 000	5	30 000
Conseil départemental	143 000	5	715 000
Région			
État	43 000	5	215 000
Fonds européens	5 000	5	25 000
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	72 920	5	634 000

FICHE ACTION n° SUI 5

TITRE : CO-CONSTRUIRE DES TERRITOIRES HABITES

Pilote de l'action	**Melkior Théâtre/La Gare Mondiale**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorités :** Encourager la participation des habitants et notamment des jeunes à la vie citoyenne Promouvoir les initiatives des habitants qui visent à améliorer le lien social et culturel.

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	• Conseil Régional, Conseil départemental, Etat, DRAC, CAB, Ville de Bergerac, CAF, Bailleurs sociaux • CIDFF, Ligue des Droits de l'Homme, L'œil lucide, Ciné Passion en Périgord, Centres sociaux, Foyer des 3 F, Cie Galop de Buffle, Cie Don Quichotte, Cité numérique …

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Cette action concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants des quartiers prioritaires, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, associations…

Contexte et description de l'action	Le Melkior Théatre/La gare mondiale, à partir d'une expérience acquise au sein des dispositifs de la politique de la ville (2002-2007) et du Contrat Urbain de Cohésion au Sociale (2008-2014), souhaite mettre en place, dans le cadre du nouveau Contrat de Ville (2015-2020), une action de médiation d'envergure en direction des habitants des quartiers prioritaires de la Ville de Bergerac.
	
	Cette action s'appuie sur deux espaces concrets : La gare mondiale implantée sur le quartier de la Brunetière et un lieu créé en centre-ville dans la cité Jean Moulin
	
	• *le premier lieu* est un espace équipé, dédié aux actions culturelles, sociales et citoyennes développées avec les habitants des quartiers dans le cadre du Contrat de Ville en vue de favoriser la cohésion sociale. (Associations inscrites dans cette dynamique et utilisatrices du lieu : Melkior Théâtre, Art à souhait, CIDFF, Ligue des droits de l'Homme, L'Œil Lucide, Ciné Passion en Périgord, Centres Sociaux de Bergerac, Foyer des 3F, Cie Galop de Buffle, Cie Don Quichotte ...)
	
	• *le second* est un espace de rencontre à concevoir comme un lieu de vie ouvert, dédié et géré en lien direct avec les habitants des quartiers et leurs instances de représentation (Amicale des locataires, Conseil Citoyen…). Ce lieu projet sera l'occasion d'un travail de co-construction avec les habitants des quartiers et l'association « Le bruit du frigo ». Le Bruit du Frigo est un hybride entre bureau d'étude urbain, collectif de création et structure d'éducation populaire qui se consacre à l'étude et l'action sur la ville et le territoire habité, à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles.
	
	Actions spécifiques du Melkior Théâtre inscrites dans le cadre de la cohésion sociale :
	
	• <u>Ateliers en direction des habitants des quartiers :</u>
	  • Atelier théâtre avec un groupe d'adolescents du Foyer des 3F projet « Maradona et Moi »
	  • Atelier chorégraphique avec un groupe de femmes du troisième âge en collaboration avec le centre social Jean Moulin projet « Si Sénior »
	  • Atelier de programmation cinématographique avec un groupe de femmes en partenariat avec l'association l'Œil lucide
	
	• <u>Projets de co-construction avec les habitants des quartiers</u>
	Initiés par les habitants, il s'agit de projets nécessitant un accompagnement :
	  • L'un consiste à réaliser un clip vidéo initié par Moncef Aimeur qui a obtenu une aide du Fond de Participation des Habitants. Ce projet implique l'association Ciné Passion en Périgord, les réalisateurs William Quoniou et Erika Laxun et le studio d'enregistrement Sky Music.
	  • L'autre concerne un groupe de jeunes des quartiers qui travaille à la réalisation d'une compilation d'un CD de rap réalisé en relation direct avec le Studio Sky Music.
	
	• <u>Réalisation du troisième opus du film 6T.KC</u>
	Après « Les fils du Caudeau » et « A un jet de pierre près » ce troisième opus fait le bilan des projets Anru réalisés sur les quartiers de Beauplan, La Catte et Naillac.
	
	• <u>Création d'une plateforme numérique interactive et connectée</u>
	Rendre visible lisible les actions réalisées sur les quartiers prioritaires par la création d'une plateforme numérique interactive et connectée. Ce projet est développé en lien avec la cité numérique…

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : janvier 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : décembre 2020

Objectifs de l'action	• Offrir un cadre d'accompagnement et de développement des projets citoyens. • Développer un outil de valorisation et de visibilité. • Promouvoir la transversalité territoriale.

Effets attendus sur le territoire	• Renforcer la cohésion sociale du territoire. • Vivre la culture comme un vecteur de fraternité et de lutte contre les discriminations. • Créer les conditions d'un espace de sociabilité.

Évaluation / Indicateurs	• Niveau de satisfaction des associations et des habitants accompagnés (enquêtes de satisfaction) • Nombre de projets co-construits. • Nombre de personnes impliquées dans la gestion du lieu partagé à Jean Moulin. • Volume de visites de la plate-forme numérique. • Evaluation « 5ème génération » à mettre en place. • Variation des supports de diffusion du film.

Coût prévisionnel du projet	Coût annuel TTC : 121 500 €
	Coût pluriannuel TTC : 607 500 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Demande annuelle		Montant total sollicité
	Montant	Années concernées	
Ville			
CAB	15 000	5	75 000
Conseil départemental	15 000	5	75 000
Région	15 000	5	75 000
Etat	CGET : 15 000 DRAC : 15 000	5 5	75 000 75 000
Fonds européens	11 500	5	57 500
Autres : CAF	5 000	5	25 000
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement	30 000	5	150 000

FICHE ACTION n°SUI 6

TITRE : CREATION D'UNE ECOLE DE LA 2E CHANCE

Pilote de l'action	Association Seconde chance 24

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° 1 : Intitulé : Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire	**Priorité :** Développer les actions de réussite éducative en coordination avec les établissements scolaires et les structures socio-éducatives

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Institutions publiques, acteurs du monde économique et de l'insertion sociale, réseau des E2C

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Ce projet concerne les trois quartiers prioritaires
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme ou qualification, en décrochage scolaire plus particulièrement les jeunes issus des quartiers prioritaires

Contexte et description de l'action	
	Création d'un Centre de Formation « Seconde chance 24 » pour les jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification • Le centre de formation « Seconde Chance 24 », porté par une association Loi 1901, a pour objectif de lutter contre les conséquences du décrochage scolaire. • Son action vise à accueillir des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire, évaluer leur niveau et leurs compétences, assurer une remise à niveau dans les matières fondamentales par un parcours personnalisé. L'objectif final est de faciliter leur insertion ou leur réorientation professionnelle. • Dans une première phase, le centre se fixe comme périmètre d'intervention géographique le Bergeracois (CAB et EPCI adjacents), et vise dans une seconde phase, la labellisation E2C, dans le respect du cahier des charges fixé par le réseau des E2C. Parmi ces critères, l'élaboration d'un diagnostic du territoire (publics visés, entreprises, offres de service...) et un plan d'action adapté aux besoins des populations et du tissu productif local sont imposés. • Enfin, le centre pourra étendre son intervention à l'échelle du département en développant de nouveaux sites.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2020

Objectifs de l'action	• Accueillir des jeunes ayant eu une scolarité difficile et en échec scolaire. • Prendre en compte les problématiques sociales des jeunes • Palier le décrochage scolaire des jeunes • Acquérir des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, raisonner, et utiliser les nouvelles technologies et internet. • Délivrer un enseignement dans le cadre d'un parcours de formation individualisé • Concourir à l'adéquation des besoins et des attentes des jeunes avec les réalités du marché de l'emploi • Intégrer public via système d'entrées et sorties permanentes • Pratiquer une stratégie pédagogique adaptée

Effets attendus sur le territoire	Le centre se fixe comme objectif d'accompagner à l'horizon 2020, 80 jeunes (dont au moins 40% issus des quartiers prioritaires afin de répondre aux exigences du Comité Interministériel à l'Egalité et à la Citoyenneté) et de les faire bénéficier de 800 heures de formation, ce qui correspond aux critères fixés par le cahier des charges pour l'obtention de la labellisation E2c.

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de jeunes bénéficiant des formations : 80 en 2020 • Nombre de partenariats • Nombre de bénévoles impliqués dans le projet

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel : 1 455 500 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			54 581
CAB			54 581
Conseil départemental			109 163
Région			436 650
État			436 650
Fonds européens			363 875
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			

FICHE ACTION n° SUI 7

TITRE : STADE DE LA CATTE - CREATION DE VESTIAIRES

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N° 1-1: Finaliser les opérations de rénovation urbaine	**Priorité :** Développer les équipements de proximité

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Conseil départemental, structure d'insertion, US La Catte

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Nord
	Nom du ou des quartiers de veille : La Catte- Beauplan

Contexte et Description de l'action	• Situé au cœur du quartier, le terrain de foot de La Catte a bénéficié de travaux de réhabilitation dans le cadre du programme de rénovation urbaine. Le club U.S La Catte est un véritable vecteur de mixité sociale au sein du quartier et contribue pleinement à la vie du quartier. • Il convient aujourd'hui de réaliser de nouveaux vestiaires pour permettre l'utilisation du terrain dans de meilleures conditions. • Situé à proximité du parking du stade, ce bâtiment s'intégrera dans un aménagement global. D'une superficie d'environ 120 m², ce projet comprendra 2 vestiaires ainsi qu'un espace arbitre et un local technique. • Ces vestiaires bénéficieront aux enfants, aux licenciés du club et aux visiteurs. • Il est envisagé de monter cette opération sous forme de « chantier d'insertion » afin d'agir également sur les problématiques d'accès à l'emploi.

Public cible / Bénéficiaires	Usagers et habitants du quartier

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2017.
	Mois/Année de fin de réalisation : 2018.

Objectifs de l'action	• Permettre l'utilisation du terrain dans de bonnes conditions • Conforter le rôle de cet équipement et du club US La Catte au sein du quartier, voire de l'agglomération • Mener cette opération en « chantier d'insertion » pour impliquer davantage les habitants et lever certains freins à l'emploi.

Effets attendus sur le territoire	•Implication des jeunes dans la construction de cet équipement •Diminution des actes de vandalisme •Meilleure configuration spatiale (parking - vestiaires - terrain) •Amélioration des conditions d'utilisation et d'accueil •Valorisation de l'image du stade auprès des visiteurs et utilisateurs •Insertion dans le milieu professionnel des bénéficiaires du chantier d'insertion

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de bénéficiaires du chantier insertion / orientation professionnelle • Intégration urbaine • Nombre d'utilisateurs et niveau de satisfaction

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 166 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			30 000 €
Région			
État			
Fonds européens			83 000 €
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			53 000 €

FICHE ACTION n° SUI 8
TITRE : OPERATION RHI ILOT BERGGREN

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Mener une action volontariste en faveur de l'habitat	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Assurer la dignité des logements	**Priorités :** Faire respecter la salubrité, Repérer et intervenir sur les îlots dégradés

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	ANAH, Conseil Départemental

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier des Deux Rives
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Locataires et habitants du quartier

Contexte Description de l'action	• Îlot repéré dans le cadre des études pré opérationnelles OPAH-RU. • Étude de calibrage en cours. • L'opération consiste à acquérir les immeubles insalubres en vue de leur démolition.

Calendrier prévisionnel de réalisation	
	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2017

Objectifs de l'action	• L'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre menée sur l'îlot Berggren consiste à acquérir et démolir un ensemble d'immeubles insalubres situés rues Berggren, des Chais et de la Planche. • L'opération comprend notamment l'accompagnement social et le relogement des locataires. • La Ville de Bergerac a obtenu l'avis favorable de l'ANAH sur l'éligibilité du dossier. • Urbalys Habitat étudie la construction sur site de 15 logements sociaux collectifs. • L'opération s'échelonnerait jusqu'à 2018 en intégrant la phase de construction. • La phase RHI (acquisition-relogement-démolition-confortements) est estimée à environ 1 M€, dont 70 % seraient pris en charge par l'ANAH si le bilan de l'opération est validé.

Effets attendus sur le territoire	• Résorber l'insalubrité sur cet îlot • Reconstruire du logement social en centre-ville • Proposer des conditions de logements décentes

Évaluation / Indicateurs	• Nombre de personnes relogées • Nombre de logements sociaux reconstruits

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 950 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental		2016-2017	150 000 €
Région			
État			
Fonds européens			
Autres : ANAH		2016-2017	650 000 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement		2016-2017	150 000 €

FICHE ACTION n° SUI 9

TITRE : MAISON DE QUARTIER CENTRE ET POLE ASSOCIATIF RUE SAINT ESPRIT

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 2 Intitulé : Développer le lien social et lutter contre les discriminations Poursuivre la dynamique de valorisation des quartiers	
Objectif opérationnel : N° : 2-2 Intitulé : Soutenir et développer la dynamique citoyenne	**Priorité :** Encourager la participation des habitants promouvoir les initiatives habitants

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Europe

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier des Deux Rives
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Habitants du quartier, associations, usagers

Contexte, description de l'action	• Rénover l'immeuble rue Saint Esprit en vue d'accueillir le centre social Jean Moulin et des associations de quartiers. • Sa position stratégique, au sein du quartier prioritaire des deux rives et à proximité immédiate du port, permettra de mettre en place une véritable dynamique de territoire qui pourra notamment s'inscrire en complémentarité des animations proposées sur le port. • Le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un ascenseur qui dessert 3 niveaux bénéficie d'une grande ouverture sur la rue. • Des travaux d'aménagements intérieurs sont prévus pour s'adapter à la future destination. Dans ce cadre, il est programmé de reprendre le cloisonnement intérieur pour optimiser son fonctionnement. Dans un souci de performance énergétique deux axes sont retenus. • Le premier concerne le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures, • Le second reprend la totalité de l'isolation thermique sous toiture. Une cour intérieure vient donner à l'ensemble des bâtiments une cohérence d'utilisation. Cet espace sera réaménagé sous un aspect convivial et accueillant. Au total cette Maison de Quartier proposera à terme près de 1000 m² de surface consacrée aux activités. Des travaux sur la façade d'intérêt architectural seront réalisés pour affirmer son positionnement au sein du quartier.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2018

Objectifs de l'action	Création d'une Maison de quartier centre • rénovation thermique du bâtiment • adaptation des salles • amélioration des conditions d'accueil des associations • animation de territoire et accompagnement des publics •renforcer le rôle d'animation du centre-ville au sein de l'agglomération

Effets attendus sur le territoire	• Développer et structurer la dynamique associative, • Améliorer l'accompagnement des publics, • Créer une animation de territoire

Évaluation / Indicateurs	Nombre d'associations partenaires, usagers, fréquentation, animation

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 250 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental		2016-2018	30 000 €
Région		2016-2018	45 000 €
État			
Fonds européens		2016-2018	100 000 €
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement		2016-2018	75 000 €

FICHE ACTION n° SUI 10
TITRE : CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE

Pilote de l'action	Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique :	
N° : 3.1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel :	**Priorité :**
N° :1.1 Intitulé : Finaliser les opérations de rénovation urbaine	Favoriser l'implantation d'équipements structurants (pôle petite enfance, maison de quartier) au sein de projets intégrés

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Pôle Emploi, CAF, Conseil Départemental, Mission Locale du Bergeracois

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	
	• Parents de jeunes enfants en recherche d'emploi. • Compte tenu de la situation de fort taux de chômage dans les quartiers prioritaires, il est primordial qu'un partenariat s'instaure entre le Pôle Emploi et la crèche. Actuellement, celle-ci ne propose pas ou très peu d'accueil temporaire de type halte-garderie. • Avec le Pôle Petite Enfance, les accueils seront adaptés aux familles en situation de recherche d'emploi avec la possibilité de recevoir leurs enfants sur des plages horaires réduites. • Ce service leur permettra ainsi de s'accorder des moments hebdomadaires pour améliorer leurs recherches et honorer des entretiens. • Des rencontres avec le Pôle emploi seront proposées régulièrement pour échanger et s'adapter à de nouveaux besoins.

Contexte, description du projet	• Construction par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'un équipement d'accueil de la petite enfance dans le quartier de Naillac à Bergerac, en lieu et place d'une barre d'immeuble. • Cette construction se justifie par la vétusté et la non-conformité des locaux du Multi-Accueil Moulinier, situé à la Madeleine, et de la situation excentrée du Relais d'Assistantes Maternelles et de la crèche Familiale. • L'implantation de cet équipement dans le quartier prioritaire Rive Gauche répond également à une logique de proximité et de coopération avec Pôle Emploi, implanté à proximité. Ce Pôle Petite Enfance se veut ainsi, notamment au travers de son service d'halte-garderie et de crèche familiale, un outil favorisant les gardes d'enfants des familles du quartier, notamment à destination des femmes en situation de recherche d'emploi. • Ce projet a été élaboré en concertation avec le service Petite Enfance de la CAB et en partenariat avec les différents partenaires d'accueil de la Petite Enfance (PMI, CAF, etc.). • Le projet garantit une logique générale d'organisation spatiale et fonctionnelle, faciliter les conditions de travail des personnels, et assurer un accueil des enfants et des parents dans les meilleures conditions, tout en préservant les qualités inhérentes au lieu choisi pour ce projet.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : Septembre 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : Janvier 2017

Objectifs de l'action	• Modernisation du patrimoine immobilier d'accueil petite enfance et en particulier pour pallier les déficiences de l'établissement Moulinier, par la création d'un établissement neuf adapté aux besoins des tout-petits, des personnels et des familles ; • Un lieu unique bien identifié et aux fonctions complémentaires, avec : - une crèche, à l'accueil permanent et occasionnel, - un relais d'assistantes maternelles, lieu d'accueil et d'information au service des parents et des assistantes maternelles - une crèche familiale, mode d'accueil complémentaire pour les parents dont les horaires restent atypiques (emplois du temps fluctuants, embauche matinale ou tardive…) - un accueil temporaire de type halte-garderie, adapté aux familles en situation de recherche d'emploi D'où le nom de Pôle Petite Enfance. • Un établissement inscrit dans une démarche de développement durable, plus particulièrement dans une démarche environnementale basée sur les exigences de Haute Qualité Environnementale déclinée par Certivéa ; avec la « cible 4 » traitée de façon approfondie • Implantation du projet sur un seul niveau de plain-pied pour faciliter l'accueil des PMR ; • Intégration de ce projet dans celui du réaménagement de l'ensemble du quartier de Naillac via l'opération ANRU.

Effets attendus sur le territoire	• Réduction du taux de chômage des habitants du quartier • Nombre de contrats transférés de la halte-garderie à la crèche • Nombre de contrats avec augmentation du temps de garde • Nombre de parents en formation

Évaluation / Indicateurs	• Volume des gardes d'enfants des familles du quartier • Nombre d'enfants inscrits au Pôle Petite Enfance • Volume du partenariat Pôle Emploi et crèche • Taux de satisfaction des familles

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 2 290 894 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			458 179
Région			
Etat			
Fonds européens			687 268
Autres : CAF			426 468
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement			718 979

FICHE ACTION n° SUI 11

TITRE : MAISON DE QUARTIER SUD – NAILLAC

Pilote de l'action	**Ville de Bergerac**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	☐Cohésion sociale
	☐Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Finaliser les opérations de rénovation urbaine	**Priorité :** Favoriser l'implantation d'équipements structurants

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	État, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier de la rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille :

Public cible / Bénéficiaires	Usagers des centres sociaux, associations du quartier, habitants Rive gauche

Contexte et **Description de l'action**	• La construction de la Maison de quartier sud s'inscrit dans le Programme de rénovation urbaine mené sur le quartier de Naillac depuis 2007. • Cet équipement trouvera sa place au cœur du quartier de Naillac, à proximité de l'école E. Rostand, de l'espace culturel et du Pôle emploi. Il complétera notamment l'offre de services sur le quartier et contribuera à développer la mixité fonctionnelle. • La maison de quartier abritera notamment une salle multi-activités, une cuisine pédagogique, un espace culturel, des bureaux pour la PMI et la Mission locale, une salle d'arts plastiques,... • L'opération comprend également la réalisation de vestiaires destinés à faciliter l'utilisation du plateau sportif situé à proximité immédiate. • Le démarrage des travaux est prévu fin 2015 pour une livraison fin 2016.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : fin 2015
	Mois/Année de fin de réalisation : fin 2016

Objectifs de l'action	• Réalisation de la maison de quartier le long du mail piéton, face au Pôle emploi. Environ 430 m² • Finaliser la rénovation du quartier et affirmer sa position au sein de l'agglomération • Dynamiser la vie de quartier • Création de vestiaires pour rénover le plateau sportif réalisé à proximité immédiate et permettre son utilisation dans de bonnes conditions.

Effets attendus sur le territoire	• Offrir un équipement de qualité pour faciliter l'accompagnement des habitants, développer la dynamique associative, encourager les initiatives citoyennes, accompagner les usagers dans leur projet... • Dynamiser la vie de quartier • Développer la mixité fonctionnelle

Évaluation / Indicateurs	• Nombre d'usagers • Intégration urbaine

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 1 150 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental		2016	237 704 €
Région		2016	373 200 €
État			
Fonds européens			345 000 €
Autres : CAF		2016	100 000 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement		2016	94 096 €

FICHE ACTION n° SUI 12

TITRE : CREATION D'UN PARC URBAIN ET MAIL PIETON A NAILLAC

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectif opérationnel : N° : 1-1 Intitulé : Finaliser les opérations de Renouvellement Urbain	**Priorité :** Développer les équipements de proximité

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	CAB, Conseil Départemental, Europe

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille : Naillac, Petit Clairat, le Tounet

Public cible / Bénéficiaires	Habitants de la Rive Gauche, usagers des équipements, employés et lycéens

Contexte et Description de l'action	
	• L'opération consiste à finaliser la rénovation du quartier de Naillac par l'aménagement des espaces publics. • Le programme comprend : - l'aménagement d'un espace vert d'environ 1ha au cœur du quartier de Naillac. - la création d'un passage au niveau de la barre commerciale et la poursuite du mail piéton • Le parc bordera notamment le Pôle petite enfance et s'adressera aux habitants du quartier, aux lycéens (Jean Capelle), aux employés et usagers du quartier (PPE, Maison de quartier, Pôle emploi...). • L'opération comprend notamment l'acquisition et la démolition de la partie vacante de la barre commerciale ainsi que l'aménagement des abords des commerces (stationnement et cheminements). • Une partie des espaces verts seront réservés à l'aménagement de jardins partagés ou vergers collectifs pour garantir une meilleure appropriation du lieu par les habitants. • Les travaux s'échelonneront sur plusieurs années en fonction de l'avancement des opérations situées à proximités (PPE, Barre commerciale...)

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2019

Objectifs de l'action	• Améliorer la cadre de vie et offrir un espace vert de qualité sur la Rive gauche. • Dynamiser et faciliter la fréquentation des commerces et équipements : Pôle Petite Enfance, Maison de quartier, Pole emploi • Poursuivre le désenclavement du quartier

Effets attendus sur le territoire	• Développer l'attractivité du quartier et créer un lieu de détente sur le quartier de Naillac et permettre une meilleure appropriation du lieu par ses habitants • Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle par son usage et limiter les conflits d'usages liés à l'utilisation des espaces publics sur la rive gauche • Conforter la position du quartier au sein de la Rive Gauche / agglomération

Évaluation/ Indicateurs	Intégration urbaine, usage, dynamique commerciale

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel H.T : 800 000 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental		4	100 000 €
Région			
État			
Fonds européens		4	400 000 €
Autres : CDC		4	50 000 €
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement		4	250 000 €

FICHE ACTION n° SUI 13

TITRE : RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DU TAILLIS

Pilote de l'action	Ville de Bergerac

Pilier concerné	
	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° : 1 Intitulé : Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes	
Objectif opérationnel : N° 1-1: Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire	**Priorité :** Développer les actions de réussite éducative en coordination avec les établissements scolaires

Axes transversaux concernés	
	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	

Géographie prioritaire	
	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille : Naillac, Petit Clairat, Tounet

Public cible / Bénéficiaires	Enfants et parents du quartier

Contexte et Description de l'action	
	• Située au cœur de la rive gauche, l'école du Taillis accueille une grande partie des enfants scolarisés du quartier sud. Pour autant, les conditions d'accueil ne sont plus adaptées en raison de l'état vieillissant du groupe scolaire. Il est donc envisagé de mener un programme de réhabilitation qui comprendrait : • la démolition des bâtiments préfabriqués et des bâtiments modulaires • la construction d'une salle multi-activités d'une superficie d'environ 100 m² (espace motricité ; garderie ; culturelle) et d'un espace sanitaire. Ce projet au cœur de l'équipement bénéficiera aux deux entités éducatives. • l'amélioration de l'accueil des parents d'élèves par l'aménagement d'un parvis.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2017
	Mois/Année de fin de réalisation : 2018

Objectifs de l'action	• Valoriser le groupe scolaire du Taillis, équipement de proximité, au sein du quartier • Améliorer les conditions d'accueil des familles et d'enseignements des enfants.

Effets attendus sur le territoire	Améliorer l'image de l'école et réaffirmer sa position centrale au sein du quartier Rive Gauche

Évaluation / Indicateurs	• Nombre d'usagers / inscrits • Possibilités d'utilisation en dehors du cadre scolaire

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 300 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB			
Conseil départemental			
Région			
État			
Fonds européens		2017-2018	150 000 €
Autres :			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement		2017-2018	150 000 €

FICHE ACTION n° SUI 14

TITRE : RENOVATION DE LA RESIDENCE DU TAILLIS

Pilote de l'action	**MESOLIA**

Pilier concerné	Développement économique et emploi
	Cohésion sociale
	Cadre de vie et renouvellement urbain

Orientation stratégique : N° 1 Intitulé : Renforcer l'attractivité des quartiers	
Objectifs opérationnels : N° 1-2 : Poursuivre la dynamique de revalorisation N° 2-1 Adapter l'offre de logements à l'évolution démographique	**Priorités :** - valoriser l'image des quartiers - mettre en valeur les espaces publics par des aménagements qualitatifs - privilégier la réhabilitation des logements existants

Axes transversaux concernés	Jeunesse
	Egalité femmes/hommes
	Lutte contre les discriminations
	La participation citoyenne
	Le développement durable

Partenaires de l'action	Ville de Bergerac, CAB, U.E, Conseil Départemental, EEE,

Géographie prioritaire	Nom du ou des quartiers prioritaires : Quartier Rive Gauche
	Nom du ou des quartiers de veille : Petit Clairat

Public cible / Bénéficiaires	Habitants de la résidence et riverains

Contexte et **Description de l'action**	• Le projet s'inscrit dans la volonté de valorisation de l'image du quartier par la restauration ambitieuse des façades de cet ensemble en cassant notamment l'horizontalité du bâtiment en scindant la barre en petits bâtiments à l'échelle humaine en redonnant de la verticalité. Les matériaux de façade mis en place sont des matériaux thermiquement performants. Le montant de l'opération est estimé à 470 000 €. • Cette démarche doit être complétée par le réaménagement des abords avec, pour objectif de supprimer les stationnements entre les deux entrées, en créant en remplacement un espace végétal. Le principe de jardins partagés sera proposé aux habitants sur une partie des espaces verts. Les aménagements sont estimés à 140 000 € et 156 000 €.

Calendrier prévisionnel de réalisation	Mois/Année de démarrage : 2016
	Mois/Année de fin de réalisation : 2018

Objectifs de l'action	• Renforcer l'attractivité des immeubles • Réduire la facture énergétique • Encourager la participation des habitants

Effets attendus sur le territoire	• Valorisation de l'image du Taillis et amélioration de l'attractivité résidentielle • Respect des parties communes

Évaluation / Indicateurs	• Performances énergétiques du bâtiment • Attractivité de la résidence • Participation citoyenne sur les aménagements extérieurs

Coût prévisionnel du projet	Coût pluriannuel HT : 626 000 €

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	**Demande annuelle**		**Montant total sollicité**
	Montant	**Années concernées**	
Ville			
CAB		2016-2017	72 000 €
Conseil départemental		2016-2017	72 000 €
Région		2016-2017	72 000 €
État			
Fonds européens		2016-2017	187 800 €
Autres : ……			
	Montant annuel	**Années concernées**	**Montant total autofinancement**
Autofinancement		2016-2017	222 200 €

ANNEXE 3 :

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

CONTRAT DE VILLE - PROJETS DE PROXIMITE

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Développt éco et emploi	1- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation	1.1 Soutenir et impulser une dynamique éco renouvelée	1	CCI	Entreprendre et se former	4 volets : Présenter les dispositifs d'accompagnement à la Création Reprise d'entreprises aux habitants des QP et opérateurs d'insertion (matinées de la création d'entreprises). Pérenniser l'offre de service et les entreprises en activité dans les QP : étude des besoins des entreprises (visite et diagnostic, plan d'action, ...). Déployer et sensibiliser à la formation en alternance vers les jeunes et les chefs d'entreprise : réunion d'information dans les établissements scolaires des QP Etudes : suivi de l'évolution démographique des entreprises	X	X	X	Etat / Région / Dpt / Chambre des Métiers / Direccte / Adie / CAB / CDE / MDE	37 770	24 770
			2	Coop' Alpha	De l'idée au projet de création	Sensibiliser à la création de son emploi par la création d'activités économiques, informer sur les aides existantes, accompagner les porteurs de projet dans la mise en place de leur projet, aborder la spécificité du public féminin dans la création d'entreprise	X	X	X	ADIE / CIDFF	38 900	2 000
			3	Initiative Périgord	Appui financier à la création, à la reprise et au développement d'activités	Favoriser les initiatives créatrices d'emploi : détection des porteurs de projet ; accueil des porteurs de projets ; instruction du dossier de financement ; accompagnement à l'intermédiation bancaire ; suivi personnalisé; parrainage proposé ; intégration dans un club d'entrepreneurs	X	X	X	CCI / Ch. Métiers / pôle Emploi / MDE / Mission Locale / CAB	25 000	
			4	Ville de Bergerac	Revitalisation économique des quartiers prioritaires	Développer l'attractivité du centre ville et dans les quartiers nord et sud, zones fragilisées. Réalisation de marchés à thème en centre ville, valorisation des produits locaux, attirer de nouvelles enseignes, créer des animations en centre ville faisant participer le tissu associatif.	X	X	X	CCI / PGB / CG/ CD/ Mission Locale / Chambre agriculture	95 000	20 000
			5	Ville de Bergerac	Opération citoyenne et d'insertion « Travaux sur équipements sportifs »	Mobiliser les habitants des quartiers ciblés autour de la réhabilitation des équipements sportifs situés dans les quartiers prioritaires. Appel à projet via les entreprises locales d'insertion.	X	X	X	Mission locale / Pôle Emploi / ADEME / Conseil départemental et Régional / CAB/ DDCSPP/	18 400	8 400

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opération.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Développt éco et emploi	1- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation	1.2 Renforcer l'attractivité en ajustant l'offre de formation	6	Melkior Théâtre ou CCI	Les métiers de la gastronomie en Périgord et leurs débouchés	Réalisation d'un film documentaire afin de promouvoir la filière des métiers de la gastronomie et de l'hôtellerie à travers la formation en alternance.	X	X	X	CCI (CFA), lycée J. Capelle, Melkior Théâtre	17 500	
	2 - Lever les freins d'accès à l'emploi	2.1 Coordonner et développer l'accès aux dispositifs d'insertion	7	Question de Culture	Créations recyclées	Mise en place d'un atelier d'une quinzaine de participants pour création d'objets à caractère artistique, en vue d'une remobilisation et d'une réinsertion sociale vers un atelier chantier d'insertion	X	X	X	GIFAAM / Dpt	42 285	7 600
			8	Espace Economie Emploi	Renforcer l'accès et le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	Développer des prestations, actions et outils pour optimiser l'accompagnement vers l'emploi des jeunes et adultes des QP, notamment l'accès aux dispositifs d'insertion (clause insertion, contrats aidés)	X	X	X	Mission Locale CIDFF	25 934	
		2.2 Accompag. les publics les plus fragiles	9	CIDFF	Emploi, insertion et cohésion sociale au sein des quartiers prioritaires	Action d'accompagnement vers l'emploi (Retravailler SO). Actions auprès des jeunes du primaire au collège pour promouvoir valeurs citoyennes. Permanences pour favoriser l'accès aux droits.	X	X	X	Retravailler SO / Ligue enseignement	46 000	3 700
			10	CAB	Cyberespace emploi	Accompagnement des demandeurs d'emploi < 26 ans pour faciliter leurs démarches (lutte contre la discrimination numérique)	X	X	X	Pôle emploi / MDE / Cellule emploi ville	11 800	9 800
			11	CAB	Bourse au permis de conduire	Permettre à des jeunes d'accéder au code en échange d'une action d'intérêt général du jeune (60h)	X	X	X	Mission locale / ASPAT / centres sociaux	18 250	14 250
			12	Association Poussières d'étoiles spectacles	Les Champs de Bleuets	Encourager l'expression créative, inciter des rencontres entre les plus anciens et les plus jeunes. Mettre en valeur la participation à l'histoire nationale des populations issues de l'émigration	X	X	X	Accion Aquiten / Sky Music Studio 24 / France Bleue Sud Ouest	49 000	
TOTAL PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE											425 839	90 520

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cohésion sociale	1- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes	1.1 Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire	13	Foyer socio éducatif Eugène Le Roy	Théâtre aux quartiers	Réaliser avec les jeunes des écoles du Taillis et Edmond Rostand un spectacle lié à l'insertion sociale de ces jeunes dans la société			X	CS Rive Gauche Atelier / EN / CAB/ Papillons Blancs / Overlook Dpt / Arts à souhaits	10 600	3 000
		1.2 Renforcer l'excellence des établissts scolaires	14	UMB – Fériot Guy	Orchestre à l'école	Mise en place d'un orchestre dans une classe de CE2 d'Edmond Rostand pour favoriser la réussite scolaire et responsabiliser parents et enfants, avec prêt gratuits d'instruments			X	Bridgepoint / C. Agricole / ville / Axa assurances / Eurovia / Réserve parlementaire / CAB	12 000	2 000
		1.3 Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes										

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cohésion sociale	2- Développer le lien social et lutter contre les discriminat.	2.1 Favoriser l'expression de la solidarité	15	Restos du cœur	Jardins du cœur, jardins solidaires et partagés	Par la production légumière, favoriser le lien entre les générations et lutter contre l'exclusion. Jardin sur la parcelle de terrain jouxtant la Résidence des Oliviers derrière Pôle Emploi		X	X	EHPAD Madeleine / Centre social J. Moulin / asso La Souris Verte	6 000	3 000
			16	Ville de Bergerac	Le Mai des Arts ouvert aux quartiers prioritaires	Fédérer les écoles des quartiers prioritaires les centres sociaux les associations et les habitants des quartiers prioritaires : autour d'une activité artistique et sa restitution, susciter la convivialité et faciliter les échanges autour des arts culinaires mis en œuvre par les habitants des quartiers prioritaires à l'occasion d'un vin d'honneur. Mise en valeur des savoir-faire et les talents des habitants à travers les différentes expressions artistiques . Avec un concours de peinture portant sur un sujet culturel (prix, expositions, accès aux communications, création d'une galerie virtuelle sur le site de la Ville...)	X	X	X	Centres sociaux / Associations / plasticiens / commerces et les écoles	17 200	8 200
			17	Ville de Bergerac	Les journées du patrimoine des quartiers prioritaires	Répertorier le patrimoine urbanistique des quartiers prioritaires, recueillir le patrimoine culturel des familles. Restitution autour d'un événement spécifique co-construit par et avec les habitants des quartiers prioritaires. Création d'une galerie virtuelle et d'un recueil documentaires	X	X	X	Centres sociaux, services mairie : culture, patrimoine, les techniques, politique de la Ville	24 000	17 000
			18	Ville de Bergerac	La maison des familles déménage	Agir sur l'isolement relationnel (public âgé et familles mono parentales), faciliter les liens pour permettre une démarche intergénérationnelle, renforcer l'appui à la parentalité, valoriser les savoirs et savoir-faire de chaque génération, valoriser notre réseau de partenaires		X		Les restos du cœur	29 200	16 200

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cohésion sociale	2- Développer le lien social et lutter contre les discriminat.	2.2 Soutenir et développer la dynamique citoyenne (promotion des valeurs citoyennes, ...)	19	CAB	Cultures Urbaines	Événement annuel autour du skate, BMX, graff, danses urbaines, ateliers d'écriture et musique, avec un petit groupe de jeunes des QP impliqué dans la construction du programme	X	X	X	Atelier / Overlook /Melkior / Ville / CAB / Altair / All boards family / Bergeride Crew / Urban 2;4	16 040	11 040
			20	CAB	Actions Jeunes au cœur des quartiers prioritaires	Accompagnement et soutien de l'engagement des jeunes dans leurs projets : chantier de coopération, action caritative contre places de cinéma, fête de la musique	X	X	X	Club Prévention / Overlook / Melkior PGB / Concordia / assos culturelles	16 350	13 350
			21	Ville de Bergerac	Comité consultatif de la jeunesse	Afin de répondre aux demandes des jeunes adultes de 18/30 ans la ville de Bergerac propose de mettre en place un « comité consultatif de la jeunesse ». Cette instance permettra de développer la démocratie, de contribuer à l'élaboration de la politique jeunesse et favorisera les interactions entre les différents partenaires. Cette instance a pour objectif de rapprocher les jeunes des élus et réciproquement.	X	X	X	Représentants des établissts, adm. et assos œuvrant pour les jeunes	3 000	1 000
			22	Ville de Bergerac	Forum de la citoyenneté et de la solidarité	Organiser une journée Forum de la Citoyenneté (débats, participation tissu associatif et milieu scolaire, ...)	X	X	X	LDH / CAB / PQA / Associations / bailleurs / milieu éducatif	14 000	4 000
		2.3 Développer les actions de prévent. et d'info sur les discriminat.										

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cohésion sociale	3- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	3.1 Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins	23	Atelier	Accueil et accompagnement de personnes marginalisées ou en voie de le devenir dans leur accès au droit commun, à la santé et à la citoyenneté	Action de médiation santé au sein du bar sans alcool de l'Atelier (23 av 108e RI) : guichet unique à destination des quartiers les plus précaires (accueil, étayage psychologique et orientation, service médiation santé, ...)	X	X	X	CCAS et assos caritatives / emploi formation (Mission Locale, Retravailler, ...) / soin (hôpital, MDA, CMP, ...) / accès aux droits (ville, CIDFF, CAF, ...) / hébergement (115, MAT, bailleurs, ...), culture bibliothèque	28 000	
			24	Infodroits	Permanence d'information juridique	Développer l'accès au droit via des permanences d'informations juridiques mensuelles et des interventions collectives au sein des 3 centres sociaux et Retravailler Dordogne	X	X	X	Centres sociaux	6 500	
			25	Ville de Bergerac	Accès aux soins bucco-dentaires	Permettre au public en situation de précarité de bénéficier de soins dentaires. Bénéficier de la restructuration des locaux de la PASS du CH Bergerac pour installer un cabinet dentaire par le réseau Dental Océan. Ce cabinet pourrait être ouvert à la PASS qui accueille par ailleurs des publics démunis.	X	X	X	CCAS / Réseau Dental Océan / ARS Aquitaine / PASS	32 000	2 000
		3.2 Accompag. et faciliter les démarches nécessaires à la vie quotidienne	26	Ville de Bergerac Associat. Soleil et Lumière Union Familiale Bergerac. Associat. REVA : Retrouver l'EnVie d'Apprendre	Faciliter l'accès aux services par l'apprentissage de la langue et de l'outil informatique	- REVA : plate-forme de la langue française : création d'une plate-forme ou guiche unique d'accueil et d'orientation des personnes. - Centre social La Brunetière: Sur le chemin de nos cultures : mise en place de cours de Français Langue Etrangère (FLE) et découverte des institutions publiques (organisation, vocabulaire). - Soleil et Lumière : agir pour une meilleure autonomie des femmes : cours de FLE et échanges de savoirs. - Union Familiale Bergeracoise : atelier socio linguistique : améliorer les connaissances de base, aider au suivi de la scolarité des enfants, aider à la mobilité et améliorer l'autonomie. - Union Familiale Bergeracoise : lutter contre la fracture numérique : accompagner les publics dans leur démarche et les former à la pratique de l'outil informatique. - Centre social Rive Gauche : multimedi@citoyen : mise en place d'ateliers informatiques pour faciliter les démarches en ligne (emploi, logement, ...)	X	X	X	Ville / CAB, Etat, Dpt / Région		

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cohésion sociale	3- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités	3.3 Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle	27	Collectifs Les Arts à Souhaits	Ateliers d'expression artistique en mixité sociale	Permettre l'expression des personnes au moyen de techniques artistiques (vidéo, arts plastiques, écriture, théâtre, musique, ...) pouvant favoriser la citoyenneté, les liens sociaux, la lutte contre les discriminations. Faire vivre les échanges entre les participants et les acteurs culturels, associatifs, ...	X	X	X	Atelier / MAT / Rencart / Papillons blancs / Rocksane CAB / SMBGD / NEO / ville / asso Les Herbes folles	54 900	5 700
			28	Ville de Bergerac	Les couleurs d'aujourd'hui sur les traces du passé	Exposition / atelier de création : passerelle entre les albums jeunesse ou les notions de texture, peaux, couleurs architectures sont abordées. « Peaux d'âme » propose 3 ossatures bois de tailles différentes à habiller. Chaque enfant viendra accrocher sa création et aussi participer à une création collective. Créer du lien intergénérationnel pour mieux connaître le Patrimoine comme outil culturel vivant (voir avec projet médiation culturelle)	X	X	X	CAB	13 500	4 500
			29	Ville de Bergerac	Favoriser l'accès au sport pour tous	Mise en place d'activités sportives pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville de Bergerac à destination : les enfants 0-3 ans, 3-5 ans et 6-11 ans, adolescents 12-16 ans, jeunes adultes 16-25 ans et adultes séniors afin de favoriser le sport pour tous, en toute sécurité et en cohérence avec les objectifs pédagogiques des différents publics.	X	X	X	Etat / DDCSPP/ CAB/ Conseil départemental	157 418	102 318
			30	Ville de Bergerac	Les clés à la pratique artistique	Sensibilisation à la musique, développement de connaissances nouvelles			X		5 500	2 500
TOTAL PILIER COHESION SOCIALE											446 208	195 808

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cadre de vie et renouvellt urbain	1- Renforcer l'attractivité des quartiers	1.1 Finaliser les opérations de rénovation urbaine	31	Vivre mieux à Bergerac	Le jardin solidaire	Mise en place pérenne de jardins de production individuels ou collectifs sur une parcelle mise à disposition par la ville dans le quartier Nord	X			Ville / SMBGD / Saluterre	18 680	12 080
		1.2 Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers	32	Ville de Bergerac	Création d'un commerce de proximité à la Catte	Poursuivre la revalorisation des quartiers, favoriser le maintien ou l'implantation de commerces de proximité, préserver et conforter les mixités fonctionnelles	X			CDC / CCI / CAB	18 000	3 000
			33	Ville de Bergerac	Diagnostic commercial pour la restructuration de l'îlot Bourbarraud-Mourier	Poursuivre la dynamique de valorisation des quartiers, favoriser le maintien ou l'implantation de commerces et services de proximité, préserver et conforter les mixités fonctionnelles		X		CDC / CCI / CAB	20 000	9 000
			34	Ville de Bergerac	Rémaénagement de l'espace Charpak	Etude globale pour la restructuration du site	X			Los Amics de la Lenga d'Òc a Brageirac	10 000	7 000
	2- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat	2.1 Adapter l'offre de logements à l'évolution démograp. des quartiers										
		2.2 Assurer la dignité des logements	35	ADIL 24	Actions de sensibilisation autour de la lutte contre la précarité énergétique	Lutter contre la précarité énergétique et développer les gestes éco citoyens : prévention sous forme d'atelier "appartement témoin" ; kits économies d'énergie ; suivi et explication des factures ; lisibilité des compteurs ; tarifs sociaux ; repérage et traitement des logements indignes ; incitation à réaliser des travaux et/ou changer de logement si inadapté à la famille.		X		Dordogne Habitat / Mésolia / Urbalys / Services sociaux	13 000	4 000

Pilier	Orientation stratégique	Objectif opérationn.	N° act.	Porteur	Action	Descriptif de l'action	Quartiers			Partenaires	Coût annuel TTC	Autofint
							N	C	S			
Cadre de vie et renouvellt urbain	3- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité	3.1 Soutenir une démarche participative des habitants	36	Urbalys Habitat	Création d'un jardin solidaire à Jean Moulin	Développer des jardins potagers sur des terrains disponibles près de l'impasse Larue		X		Centre social Restos du Cœur	12 000	6 000
		3.2 Maintenir un cadre de vie de qualité dans les quartiers										
		3.3 Garantir la tranquillité publique										
TOTAL PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN											91 680	41 080

	Coût annuel TTC	Autofint
TOTAL 3 PILIERS	963 727	327 408
		34%

STRATEGIE URBAINE INTEGREE - Point sur les actions et coût prévisionnel

Territoire	N°	Pilier	Porteur	Actions éligibles SUI et autres actions "phares"	Coût HT
3 quartiers (6 actions)	1	ECO	WAB	Projet de Cité Numérique Bergeracoise	4 418 000
	2	ECO	CAB	Dispositif d'encouragement de l'entreprenariat en faveur des jeunes talents créateurs	375 000
	3	ECO	ASPAT	Plate-forme de mobilité solidaire	1 679 000
	4	ECO	CAB	Réflexion partenariale autour d'un projet de soutien à la création d'entreprise (Cité Lab)	
	5	CS	Melkior	Co-construire des territoires habités	607 500
	6	CS	Asso 2nde chance 24	Création d'une école de la 2e chance	1 455 500
				S/Total pour les 3 quartiers	***8 535 000***
Quartier Nord (1 action)	7	RU	Bergerac	Projet de nouveaux vestiaires au stade de La Catte	166 000
				S/Total quartier Nord	***166 000***
Quartier des Deux Rives (2 actions)	8	RU	Bergerac	Résorption de l'Habitat Insalubre dans l'îlot Berggren	950 000
	9	RU	Bergerac	Création d'une Maison de Quartier Centre	250 000
				S/Total quartier des Deux Rives	***1 200 000***
Quartier Rive Gauche (5 actions)	10	RU	CAB	Construction du Pôle Petite Enfance	2 290 894
	11	RU	Bergerac	Construction de la Maison de Quartier Sud	1 150 000
	12	RU	Bergerac	Aménagement d'un parc urbain et création d'un passage et mail piéton à Naillac	800 000
	13	RU	Bergerac	Construction d'une salle polyvalente à l'école Naillac Le Taillis	300 000
	14	RU	Mésolia	Redynamisation de l'image de la résidence Le Taillis	626 000
				S/Total quartier Rive Gauche	***5 166 894***

TOTAL GENERAL	15 067 894

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le Fonds FEDER/FSE